



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 mars à 19 h, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 12^e arrondissement, salle de conférence, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, Conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 19 mars 2025.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Havet, Mme Komitès, Mme Kopoka, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à M. Paris, Mme Coffin (pouvoir donné à Mme Pierre-Marie), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), M. Martial (pouvoir donné à Mme Dallot), M. Romero-Michel (pouvoir donné à M. Delmestre).

Étaient absents, à l'appel : M. Grégoire, Mme Rota.

Mme Anouchka Comushian, Conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des Conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2025-027 (23) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Bonsoir. Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs, merci pour votre présence pour cette séance du Conseil d'arrondissement.

Nous sommes 9 semaines depuis l'incendie. Je voudrais remercier les agentes et les agents de la Mairie du 12^e, l'ensemble de mes collaboratrices et collaborateurs et vous, élus, pour votre capacité d'adaptation, votre agilité et pour faire en sorte que malgré tout, toutes les activités de la Mairie continuent, toutes les festivités aussi. Je sais que cela vous engage et que cela demande beaucoup d'efforts. C'est important. Ce sont 9 semaines qui ont été longues, douloureuses. Je sens la fatigue, la lassitude. Je sens aussi que l'incertitude pèse. Malheureusement, je n'ai pas de nouvelles à vous apporter quant aux perspectives qui pourraient nous revoir dans notre jolie Mairie. Je vous remercie vraiment de tenir bon ensemble pour que toute notre vie citoyenne et démocratique continue.

J'ai eu néanmoins cet après-midi une réunion de crise à l'Hôtel de Ville avec ma Directrice Générale des Services, mon Directeur de cabinet, en présence du secrétariat général, du cab Maire et de toutes les directions mobilisées. J'ai obtenu une réunion d'information après le Conseil de Paris où vous serez conviés. J'espère que nous aurons une meilleure visibilité et la proposition de nouvelles solutions. Inutile de vous préciser que ma liste de demandes était particulièrement longue cet après-midi par rapport à cet inconfort que nous vivons depuis 9 semaines, avec vraiment un besoin de perspective sur notre maison commune.

Le dimanche 23 mars avait lieu la votation citoyenne parisienne, qui s'est bien déroulée malgré l'absence de Mairie. C'est un effort pour les agentes et les agents, car ce sont eux qui ont tenu les bureaux de vote, ce sont eux qui ont été mis à contribution. Je tenais particulièrement à les remercier. Nous avons passé notre dimanche ensemble. Vraiment, merci mesdames. Vous étiez là. Merci également à toutes les équipes.

Les résultats pour le 12^e arrondissement avec 4,36 % de participation et 69,97 % pour végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues à Paris. Juste pour comparaison, on a fait mieux que la votation parisienne puisqu'il y a 4,06 % de participation et le « oui » l'a remporté à 65,96 %.

Ceci s'inscrit aussi dans l'un des points de l'ordre du jour de ce conseil d'arrondissement sur le Plan biodiversité 2025-2030. Et surtout, nous avons déjà posé une question locale similaire l'année dernière. Cela conforte bien évidemment la politique de transformation que nous menons.

Je vous propose de commencer sans plus tarder ce conseil d'arrondissement.

Je voudrais remercier bien évidemment la MVAC de nous accueillir. Il est vrai que nous avons colonisé beaucoup de lieux du 12^e pour pouvoir maintenir toutes ces activités. La MVAC est l'accueil principal de la Mairie. J'espère que nous aurons un lieu unique dans les prochaines semaines.

Je remercie sans plus attendre notre collègue, Anouchka Comushian, de bien vouloir procéder comme de coutume à l'appel des membres du conseil. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n°122025-005 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 4 février 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Je vais mettre aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 4 février 2025. Madame Slama, vous êtes inscrite. Est-ce qu'il y aura d'autres prises de parole pour justement avoir des observations ou des questions sur ce procès-verbal qui a été amputé ? Nous étions contents d'être dans une belle salle avec de nouveaux micros, mais on a vu qu'ils étaient beaucoup moins efficaces que les nôtres qui, pourtant, étaient vieillissants dans le 12^e, et qui ont malheureusement amputé une partie de ce compte rendu, ce qui est véritablement dommageable. C'est la première fois que cela arrive. Nous en sommes contrits.

Madame Slama ? "

Mme Éléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire. En raison de soucis techniques, vous l'avez dit, une partie de l'enregistrement du dernier conseil a été perdue et ne relate pas les mots que Monsieur Margain a tenus à mon encontre. J'en suis désolée, parce que j'aurais aimé les relire à tête reposée. En tout cas sur le moment, ils me sont apparus comme très irrespectueux. Il était important que nous puissions, malgré et au-delà de nos divergences et de nos différences, rester en toutes circonstances respectueux et bienveillants. De mon côté, je tente de m'y employer et je continuerai à le faire.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Écoutez Madame Slama, je voudrais vous assurer d'abord mon plus profond respect à votre égard, à l'égard de la fonction que vous avez, à celle que vous essayez de faire au mieux. Mes propos ont été simplement mal compris. Ils ont reflété une exaspération extrêmement grande sur la manière dont vous traitez la police et la préfecture. Je maintiens mot pour mot tout ce que j'ai dit, hors les quelques mots qui auraient pu être interprétés contre votre personnalité ou votre rôle, ce qui n'a rien à voir avec ce qui était écrit dans le vœu. Il aurait pu être présenté par une tout autre personne, les mots eurent été les mêmes. Il n'y a donc rien de personnel, un désaccord très profond. Je suis même prêt à vous présenter des excuses si vous l'avez pris personnellement, mais je ne retirerai en aucun cas aucun des mots, parce que ces mots étaient un soutien de la police, de la préfecture et un appel à arrêter la haine des gens les uns envers les autres.

Je vous remercie. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Slama ? "

Mme Éléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"On ne va pas refaire le débat, Monsieur Margain, mais je n'appelle à la haine de personne. Je préfère le préciser ici et que ce soit retranscrit très clairement dans ce compte rendu. À partir du moment où une partie de la séance n'est pas retranscrite, il est normal de redire les choses au moment du PV quand il s'agit d'un incident de séance, et c'en était un.

J'entends vos excuses, que j'accepte, mais attention aussi aux mots employés. Encore une fois, nos divergences sur le fond ne méritent pas cela.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Espérons que, justement, nous commençons dans un climat apaisé et que l'enregistrement cette fois-ci fonctionne. Je ne sais pas d'où viennent les micros, croisons les doigts. Vous voyez à quel point il est important pour nos débats démocratiques d'avoir l'entièreté de la retranscription.

Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal du mardi 4 février 2025. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est adopté à l'unanimité, je vous en remercie. "

Personnes présentes à la séance du mardi 4 février 2025 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 25 mars 2025.

Mme. Atlan-Tapiero, M. Bouigue, Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot, Mme Havet, Mme Marcin, M. Margain, M. Marque, M. Martial (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel (pouvoir donné à M. Delmestre), M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taieb, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 22 dont 2 pouvoirs	
Pour : 18	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-028)

Arrivée de M. Emmanuel GREGOIRE après l'adoption du Procès-Verbal 122025-005.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n°122025-009 : Adoption de la procédure d'urgence.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous avons à voter l'adoption de la procédure d'urgence. Madame Atlan-Tapiero ? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci Madame la Maire. Nous avons un vrai souci avec cette procédure d'urgence. Je souhaiterais que vous puissiez étayer quelle est l'urgence de cette délibération tardive ainsi que celle de la question orale posée, puisque cette procédure est plus qu'exceptionnelle. À aucun moment il n'a été accepté une question orale dans les procédures d'urgence. En conséquence de quoi nous allons voter contre cette procédure d'urgence.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Bien, Madame Atlan-Tapiero. Je comprends tout à fait. Elle est un peu exceptionnelle parce que circonstances encore une fois un peu exceptionnelles, mais j'entends tout à fait vos arguments. Je vais donc mettre aux voix cette adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Merci beaucoup, elle est adoptée.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 28 dont 5 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-029)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n°122025-006 : **Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, impasse Barrier à Paris 12^e** et autorisation à la Maire du 12^e arrondissement de demander à la Maire **de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3°** du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous commençons par le choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, impasse Barrier à Paris 12^e et autorisation à la Maire du 12^e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article R.2123-1-3° du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Monsieur Guy Tabacchi, vous êtes rapporteur sur les deux suivantes également. On va les regrouper, si vous le voulez bien.

Je vais juste dire qu'il y a trois adresses : 26, rue du docteur Arnold Netter et 3, passage Marie Rogissart.

Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes inscrite sur les trois délibérations. Monsieur Tabacchi, c'est à vous. "

Monsieur Guy Tabacchi, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de regrouper la présentation des trois premières délibérations qui ont des objets similaires, bien qu'elles soient sur des établissements différents.

Il s'agit de délibérer sur le choix de la gestion par marché public de 3 établissements d'accueil collectifs de petite enfance qui sont situés au 8 impasse Barrier, au 26 rue du docteur Arnold Netter et au 3 C, passage Marie Rogissart.

Pour ce qui concerne l'établissement du 8 impasse Barrier, il est actuellement géré en délégation de service public par l'association Crescendo jusqu'au 31 août 2025, c'est la fin du contrat. Il est proposé de choisir la gestion par marché public. Il est également proposé de modifier les horaires d'ouverture par souci d'homogénéité de 8 h 00 à 18 h 30 au lieu de 8 h 00 à 19 h 00, qui est un horaire plus adapté au personnel.

Pour ce qui concerne l'établissement du 26 rue du docteur Arnold Netter, il est actuellement géré en marché public par la société Les Petits Chaperons Rouges jusqu'au 31 juillet 2025. Il est proposé de maintenir la gestion par marché public. Il est également proposé de modifier les horaires d'ouverture de 8 h 30 à 18 h 30 au lieu de 8 h 00 à 19h30.

Enfin, pour ce qui concerne l'établissement du 3C, passage Marie Rogissart, il est actuellement géré en marché public jusqu'au 3 novembre 2025 par l'association Crescendo. Il est proposé au gestionnaire de mettre fin au contrat au 31 juillet 2025 pour bénéficier d'un nouveau contrat débutant au mois d'août 2025. Il est proposé de maintenir le marché public comme mode de gestion. Il est également proposé de maintenir les horaires d'ouverture de 8 h 00 à 18 h 30.

Je reste à votre disposition pour délibérer de ces propositions. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Madame Atlan-Tapiero ? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup, Madame la Maire. J'avais d'ailleurs proposé dans l'envoi de nos inscriptions que l'on puisse grouper ces trois délibérations, donc je vous en remercie.

En réalité, nous n'avons aucune objection à ces délibérations. Néanmoins, ces trois structures concernées recensent un peu plus de 100 berceaux et vont voir leurs horaires modifiés. Bien souvent, les familles s'inscrivent dans tel ou tel endroit en fonction des horaires d'ouverture. Je voudrais savoir s'il y a eu une étude d'impact de ces fermetures anticipées sur les familles et quelle est l'incidence directe sur les personnels que vous avez pu enregistrer et constater puisque nous savons que pour les personnels qui viennent de loin, c'est souvent le matin la plus grosse difficulté pour se rendre dans Paris avec les transports.

Je vous remercie de ces réponses. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Il ne s'agit pas forcément du fonctionnement, mais juste du support. Monsieur Tabacchi, vous avez la réponse ? Peut-être Madame Dallot ? Je comprends effectivement votre question. Madame Dallot, est-ce que vous auriez une réponse à apporter à Madame Atlan-Tapiero ? "

Mme Jeanne Dallot, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Madame Atlan-Tapiero, vous savez que le gros souci, c'est toujours le personnel. L'adaptation des horaires est vraiment faite pour accueillir le maximum d'enfants avec le personnel existant. Par exemple pour l'impasse Barrier, c'est pour l'instant une halte-garderie, mais sur les 31 places offertes, il n'y avait que 14 déjeuners. On ouvre à plus petit effectif, mais en journée complète. Vous savez très bien aussi que c'est ce que recherche la majeure partie des familles. Le taux d'occupation de ces crèches est d'environ 80 % . "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Sachant que, je le rappelle souvent, nous sommes le seul arrondissement à faire des commissions mensuelles, sauf l'été, ce qui nous permet justement d'avoir un taux d'occupation extrêmement élevé et surtout en continu, et notamment de donner la chance à certaines familles qui auraient, je dirais entre guillemets, « fait des bébés » à la mauvaise date et loupé les grandes commissions. Je voudrais également remercier Madame Dallot et l'ensemble des personnels de la Mairie, puisque les commissions sont également maintenues depuis l'incendie. Merci beaucoup, Madame Dallot.

Je vais donc mettre ces trois délibérations aux voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité et je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-030 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n°122025-007 : **Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil** collectif de petite enfance situé 26, rue du docteur Arnold Netter à Paris 12^e et autorisation à la Maire du 12^e arrondissement de demander à la Maire **de Paris de mettre en œuvre une procédure de marchés publics, en application de l'article R.2123-1-3°** du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-031 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n°122025-008 : Choix de la gestion par marché public **de l'établissement d'accueil** collectif de petite enfance situé 3 C, passage Marie Rogissart, à Paris 12^e et autorisation à la Maire du 12^e arrondissement de demander à la Maire **de Paris de mettre en œuvre une** procédure de marché public, en application de **l'article R.2123-1-3°** du code de la commande publique, pour la gestion de cet équipement.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-032 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DAC 20250077 : Subventions (35 000 euros) à trois associations pour l'organisation des manifestations culturelles et conventions avec les **associations "Fonds social juif unifié et Nadjastream"**, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DAC 77 : subventions de 35 000 euros à trois associations pour l'organisation des manifestations culturelles et conventions avec les associations "Fonds social juif unifié et Nadjastream", dans le 12^e arrondissement de Paris.

Madame Havet, je vais vous demander de la présenter. Monsieur Margain, vous vous êtes inscrit sur cette délibération. "

Madame Manon Havet, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Je vous remercie. Tout d'abord, au sujet de cette délibération, je voudrais préciser que la recherche pour l'identification de sites alternatifs avait été menée. Ce sera peut-être l'objet ou l'un des objets de votre question. Nous avons eu l'occasion d'évoquer cela lors de précédents conseils.

La recherche pour l'identification de sites alternatifs n'a pas été fructueuse. Le site de l'hippodrome notamment, qui avait été sérieusement envisagé et qui nous avait semblé assez pertinent. Finalement, après visite des principaux intéressés et réflexion, il s'est révélé trop petit pour accueillir l'ensemble des activités du festival et finalement, ne convient pas.

En raison de cette recherche infructueuse, le choix a été fait de maintenir le festival sur le même site que les années précédentes : les terrains sportifs de la Belle Étoile. Nous avons pris la décision de poursuivre l'accompagnement qui avait déjà été mené pour réduire au maximum l'impact de ce festival sur ces terrains, et en général sur le bois, grâce notamment à l'appui des services de l'ADEV, de la Direction du bois que je remercie, qui ont vraiment joué un rôle important. Et c'est aussi, on peut le dire, grâce aux initiatives du festival qui a su s'emparer de différentes expertises à la fois associatives avec la LPO, avec d'autres associations et aussi celle du Muséum qui a apporté son expertise.

Je vais donner quelques précisions. Par exemple, ce qui a été mis en place, c'est un double barriérage du site pour protéger les espaces boisés qui se trouvent juste en lisière, sur les côtés. Cela permet d'empêcher toute intrusion dans ces zones. Bien sûr, aucun véhicule motorisé n'est autorisé sur le site. Les sols qui entourent les terrains sont tous protégés par du platelage léger. Ceci avait été mis en place les années précédentes, il y a un an ou deux, par la Direction du bois. Cela permet aussi de totalement limiter l'impact.

Ce que je voudrais saluer particulièrement, c'est l'étude de l'impact sur la biodiversité qui a été menée par le festival à la suite de notre demande à ce sujet. C'est aussi quelque chose qu'on avait abordé. On a eu quelques résultats de ces études. Plusieurs espèces ont fait l'objet d'études, notamment les mésanges et les chauves-souris avec pose de nichoirs pour les mésanges, pour voir s'il y avait un impact sur la période de reproduction par exemple. L'étude conclut à l'absence d'impact sur ces deux espèces, les mésanges et les chauves-souris, pour ne citer qu'elles. Il y a eu d'autres éléments. Ce sont des études, je pense qu'il faudra encore poursuivre, approfondir, développer aussi, étudier d'autres espèces. En tout cas, il y a vraiment un mouvement important qui a été amorcé pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le secteur des festivals de musique. C'était une question qui a émergé et qu'on a bien accompagnée. D'ailleurs, le festival a reçu un prix pour cela, pour avoir mené les premières études sur l'impact sur la biodiversité d'un festival. Il a reçu un prix européen au European Festival Awards tout récemment, il y a 2 mois. Cela



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

va inspirer, on l'espère, d'autres festivals. De notre côté, on continuera à demander de développer encore les études sur la biodiversité.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Havet. Monsieur Margain, vous avez la parole. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Madame la Maire, je vous remercie. D'abord, je voudrais exprimer un étonnement, voire même une très grosse contrariété, sur la manière dont vous avez bâti cette DAC. Vous n'hésitez pas à parler de subventions sur le Festival Love Green avec deux subventions sur les associations Fonds Social Juif Unifié et Naja Stream. Je trouve qu'il est assez peu respectueux tout d'abord de confondre les associations patrimoniales, culturelles, voire éventuellement peut-être même un peu cultuelles, et de mettre Love Green, vous savez sur lequel nous nous déchirons. Je trouve irrespectueux pour la communauté juive de monter des DAC de cette manière. Pour cette raison, je suis en train d'exprimer une très grande colère.

La deuxième raison pour laquelle je souhaite exprimer une très grande colère, cela ne se voit pas parce qu'on m'a demandé de me calmer, donc je fais attention, autrement certaines personnes ici seraient choquées : vous avez également toute une peinture assez agréable, verdissante pour nous expliquer que détruire la nature dans le bois, cela reçoit des prix internationaux. Je trouve que, quand même, c'est une exagération. On voit partout un mouvement mondial pour essayer de préserver la nature, notamment préserver les insectes. Normalement, préserver les bois de piétinements intensifs dans le cadre de Festival et Vous. Je ne sais pas ce que vous a provoqué Love Green, mais vous êtes incapables de retrouver un peu d'objectivité, surtout dans cette enceinte où vous avez quand même beaucoup d'écologistes. Je suis terrassé par votre subjectivité. Vous savez très bien que ce festival est néfaste pour le bois. En plus à la MIE, les experts que nous avons convoqués, que nous avons auditionnés, nous ont dit que c'était néfaste. Vous allez m'expliquer que c'est moins néfaste qu'un autre festival. Oui, c'est comme un avion qui pollue moins qu'un autre avion, mais ce n'est pas parce qu'il pollue moins qu'il ne pollue pas. Arrêtez, s'il vous plaît. Arrêtez d'être d'une subjectivité totale sur ce Festival Love Green parce que cela devient complètement intolérable. Je rappelle que nous ne sommes absolument pas opposés à ce festival, qui est de grande qualité. Mais nous voulons son transfert. Nous ne voulons plus de festival dans le bois.

Nous nous apprêtons à voter contre, mais nous ne pouvons pas voter contre en fonction des associations que vous avez cumulées, ce que je trouve absolument scandaleux. C'est même écœurant. On s'abstiendra, sachant qu'on est contre la subvention de Love Green et pour l'association du Fonds Social Juif de France.

J'aurais également une question. Je n'ai pas compris exactement ce que faisait Naja Stream. Auriez-vous l'obligeance de m'expliquer ? Et même avec mon groupe, nous nous sommes réunis sur cette association Naja Stream, mais nous n'avons pas compris exactement quelle était leur action, qui certainement est très bonne, mais nous n'avons pas compris.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Margain. Vous savez bien que vous m'attribuez des choses qui ne m'appartiennent pas. Vous ferez la même chose au Conseil de Paris et là, il y aura certainement



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

beaucoup plus de résonance puisque vous savez parfaitement que les délibérations nous arrivent et que, moi-même, j'étais très étonnée de ce package. Je n'avais même pas vu qu'il y avait We Love Green dessus. Pour avoir participé moi-même à la MIE, vous savez très bien que je souhaite également sa délocalisation.

Madame Havet ? "

Mme Manon Havet, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. Monsieur Margain, vous parlez de notre subjectivité, mais c'est un peu fort. Justement, ce que je viens de vous dire, c'est à quel point on avait essayé de mener des études pour justement objectiver là où l'on avait besoin de plus d'éléments. C'est vraiment une démarche qui a été initiée de façon ambitieuse, parce que c'est le seul festival à le faire. On a des éléments d'objectivité, on a une expertise sur le sujet.

D'ailleurs, il y a d'autres chiffres si vous voulez s'agissant du bilan carbone. Le bilan carbone a été réalisé. Entre 2022 et 2023, il a déjà été réduit d'un tiers, puis encore de 20 % entre 2023 et 2024. Je ne vous donne pas tous les chiffres particuliers, mais en tout cas, c'est vraiment un festival qui, de ce point de vue-là, a fait un effort qu'on ne peut pas ignorer.

Vous parlez de notre subjectivité, mais j'aimerais justement vous répondre avec des éléments absolument objectivés. La baisse du bilan carbone s'explique notamment par les transports des festivaliers et également grâce à la végétalisation de l'alimentation avec une offre 100 % végétale et très diverse.

Au sujet de l'impact sur le bois, je ne sais pas quels experts vous avez auditionnés. Les experts dont les études ont été remises expliquent effectivement que toute activité n'a pas un impact zéro. Toutefois, leur première remarque avait été que l'impact le plus nocif sur le bois, de façon quantitative, est le trafic routier qui fragmente les habitats. Ils nous avaient tout de suite redonné un peu les éléments de connaissance sur les priorités à avoir dans une action, parce que l'on assume de vouloir aussi un bois dans lequel il se passe des choses, des événements culturels parfois. En effet, les gros leviers que nous avons pour favoriser la biodiversité, c'est vraiment de limiter le trafic routier qui fragmente les habitants et c'est aussi réduire la luminosité qui existait encore et qui perturbe fondamentalement les insectes, dont vous semblez vous soucier tout particulièrement aujourd'hui.

Les gros leviers d'actions sont vraiment là. Concernant We Love Green, on continue à faire en sorte que l'ambition d'être encore plus dans la préservation se renforce.

Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Havet. Je vais donc mettre cette DAC 77 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Nombre de votants : 25 dont 5 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-033 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DAE 20250013 : Subventions et avenants (1 440 000 euros) avec dix-huit **structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous délibérons désormais sur la DAE 13 : subventions et avenants pour 1 440 000 euros avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion. Madame Slama, vous allez pouvoir nous la présenter.

Monsieur Margain est inscrit sur cette délibération. "

Madame Eléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. Le dispositif des Premières Heures a été mis en œuvre par la Ville de Paris pour favoriser la réinsertion par l'emploi. Mis en œuvre pas des associations de réinsertion par l'emploi, il s'adresse à des Parisiens et des Parisiennes en situation de grande expulsion, sans domicile fixe, éloignés des dispositifs de droit commun.

La Ville finance l'intégralité du salaire des personnes employées et une partie de leur accompagnement social et professionnel. Ce dispositif permet aux personnes recrutées de reprendre une activité professionnelle selon un rythme progressif et adapté à la personne entre 1 heure et 16 heures par semaine. Il leur permet aussi de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel de qualité et d'être accompagnées vers une sortie en emploi ou en formation.

Il vous est proposé de retenir 18 structures pour opérer ce dispositif Premières Heures. Tous les projets retenus en 2024 sont reconduits. En 2025, les partenaires pourront réaliser 66 140 heures. Parmi les 18 structures, 4 sont implantées ou réalisent des activités financées par le dispositif Premières Heures dans le 12^e arrondissement. Je les cite rapidement, mais je pourrais rentrer dans le détail : il y a La Chorba, le KSVP, le SAMU social et AURORE.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Une fois n'est pas coutume, je vais être positif sur cette délibération pour la bonne et simple raison que je ne sais pas par quel hasard, on a quand même eu l'idée de regrouper les grandes associations, c'est-à-dire celles sur lesquelles les Conseillers d'arrondissement n'ont peut-être pas de connaissances particulières. Mais quand on parle du SAMU, d'Emmaüs et de la Chorba, on sait tous que ce sont des associations qui ont œuvré d'abord depuis 10, 20, 30, 40, 50 ans sur la Ville de Paris. On peut penser – et je le pense personnellement et mon groupe le pense également – que ces associations font un bon travail.

Je souhaite qu'à l'avenir, on puisse effectivement avoir des délibérations qui dissocient à ce moment-là, puisque vous êtes incapables de dissocier par arrondissement. On va finalement finir la mandature avec ce drame, mais on va continuer à le vivre. Faites-le remonter, vous pouvez aussi dire des choses aux services de la Ville de Paris. Il n'y a pas que moi, que l'opposition. Vous pouvez leur dire « OK pour avoir de grandes associations qui ne sollicitent pas les Conseillers d'arrondissement d'une manière inappropriée. » Quand il s'agit d'être sur des associations plus



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

petites, à dimension locale avec un impact davantage sur l'association, il s'agirait que l'on ait des délibérations par arrondissement.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Margain. Je connais des drames plus dramatiques. On a la chance d'avoir surtout les sièges sociaux de certaines de ces grandes associations. Nous avons un bel et grand arrondissement, c'est certain.

Je mets cette DAE 13 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-034 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DAE 20250039 : Activité de découverte du poney – Conventions.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DAE 39 : activité de découverte du poney – Conventions.
Monsieur Margain s'est également inscrit sur cette délibération.
Madame Havet, c'est à vous. "

Madame Manon Havet, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. Il s'agit d'une convention pour l'accueil d'un nouveau prestataire qui réalisera des activités de découverte des poneys pour les enfants ainsi que des balades à poney dans l'enceinte du parc floral. Pour cet appel à propositions qui a été lancé, pour rappel, nous avons souhaité donner une nouvelle orientation dès 2023 lors des concertations qui avaient été menées par l'élu en charge à l'Hôtel de Ville, Christophe Najdovski. Les orientations qui avaient été données pour ce type d'activité étaient d'être dans un modèle plus diversifié que les balades, mais d'être aussi sur un modèle de découverte pédagogique, d'apprendre sur le poney, ce qu'il perçoit, son bien-être, son comportement, ses besoins au niveau éthologique, ainsi que les activités de soin.

L'aspect de balade proprement dit est secondaire. D'ailleurs, il est facultatif. Anim Poney Star de Géraldine Vacher qui a remporté la convention. C'est un prestataire qui se distingue et qui est connu par la centralité qu'il met dans le respect de l'animal, même dans l'amour de l'animal, on peut le dire, dans son projet. C'est le seul prestataire à avoir candidaté à cet appel, étant donné sans doute les critères qui étaient élevés. D'ailleurs, sur le site du Bois de Boulogne qui était également proposé, aucun candidat ne s'est manifesté. L'offre a été déclarée infructueuse.

C'est une évolution importante que je souhaite saluer. Il y a une amélioration qui est significative en termes de respect et de considération même de la condition animale, de la conception aussi de l'animal comme un être sensible. Vous vous en souvenez sans doute ou peut-être, mais les précédentes conventions n'avaient pas été reconduites en 2023. Le choix avait été fait de ne plus avoir ce type d'activité dans les parcs au sein de Paris, mais le choix a été fait de faire évoluer le modèle et de proposer des sites uniquement dans les bois. Ceci a été fait à la suite d'une concertation qui a été menée avec les élus, mais aussi avec les professionnels du secteur équin, avec les exploitants et avec les associations de protection animale qui sont particulièrement actives et vigilantes sur le sujet, et qui nous avaient alertés sur certains éléments.

Ces concertations avaient permis de convenir d'un nouveau modèle qui va pouvoir être expérimenté. Je vous remercie.

Notre vigilance se portera particulièrement sur le respect bien sûr de la charte bien-être animal et aussi des différents engagements, et notamment s'agissant des temps de repos.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Havet. Monsieur Margain, c'est à vous. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Merci Madame la Maire. Je ne veux pas refaire l'histoire sur ces poneys, mais vous savez que nous avons eu aussi là une divergence absolue puisqu'en fait, nous pensons que le contact des enfants avec les animaux est quelque chose de très important et qu'il les aide justement à respecter en plus et de manière beaucoup plus sérieuse les animaux lorsqu'ils grandissent. Votre destruction totale de l'activité poney dans Paris a fait qu'en sorte, nous n'avons plus aujourd'hui la possibilité d'avoir ce contact.

Vous avez essayé, et c'est plutôt un bon essai. Vous savez, quand on détruit tout, on essaye de reconstruire. Vous essayez de reconstruire quelque chose qui a un sens. Je suis très objectif. Mais il a tellement de sens qu'il n'intéresse pas grand monde, puisque vous n'arrivez pas à avoir de sous-missionnaires.

Puis je rappelle que vous avez une ségrégation que vous faites, qui est absolument, je trouve, inacceptable : seuls les enfants qui seront proches des grands bois auront accès à une initiation, à un contact avec les poneys. Mais pour les enfants du centre de Paris, c'est fini.

Votre politique, j'ai le regret de vous le dire, est désastreuse. Elle a tout cassé. Il eût été plus simple quand même de dire « Il faut faire attention, les poneys il faut mieux les nourrir, il faut mieux les loger, il faut les faire courir moins longtemps. » On aurait pu faire un accompagnement qualitatif sur la gestion des poneys. Mais non, il a fallu sur de grands principes d'ayatollah supprimer tous ces poneys parce que c'était d'un autre âge.

En parlant d'autre âge, je suis désolé, mais il y a des choses qui sont bien d'autres âges, notamment votre festival dans le Bois de Vincennes. Les poneys par contre, ce n'est pas d'un autre âge. Nous sommes vraiment excédés par cette politique de l'autruche.

Nous voterons pour, je le dis quand même, parce que cette expérimentation est une bonne expérimentation. Nous souhaiterions simplement que tous les parcs et jardins de Paris puissent également avoir des poneys.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Margain, nous sommes dans le conseil d'arrondissement du 12^e. Vous pourrez faire une répétition pour le Conseil de Paris. Mais justement, tout ce que vous venez de dire, on a fait l'inverse pour le Bois de Vincennes. Nous sommes bien dans le conseil d'arrondissement du 12^e. Je vous invite à faire attention aux termes que vous employez, parce qu'ils peuvent effectivement je le comprends choquer certains des élus autour de cette table.

Madame Havet, Monsieur Bouigue, vous voulez répondre ? "

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Monsieur Margain, merci pour ce moment de divertissement qui nous a, je crois, sortis d'une espèce de torpeur qui pourrait être la nôtre à l'entrée du début de la soirée. Néanmoins, revenons si vous le voulez bien au sujet tel qu'il est posé.

Manon Havet a rappelé quelque chose. En fait, nous avons avec les attributions de ces activités poney constaté lors des évaluations auprès des prestataires que les conditions n'étaient pas remplies pour que l'activité se déroule dans de bonnes conditions. Je vous rappelle qu'avec notamment la partie qui concerne le réchauffement climatique, on avait des difficultés pour



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

trouver les zones ombragées qui étaient favorables pour le repos des animaux. On avait des difficultés sur les horaires dans la journée. On avait aussi des difficultés à assurer le bon entretien pendant toute la saison de ces animaux.

La Ville a décidé non pas d'arrêter, mais de mettre en suspens pour définir un cahier des charges. Ce dernier a été, Manon Havet l'a expliqué, à la fois beaucoup plus qualitatif sur l'encadrement, sur les parcours, etc. C'est cette partie que nous remettons en place aujourd'hui avec un cahier des charges plus respectueux de l'animal, de l'activité, avec une assurance pour ceux qui vont pouvoir profiter de cette activité qu'elle sera de meilleure qualité.

Je pense que c'est une manière intelligente d'avoir envisagé l'activité. Loin de nous d'être des ayatollahs. Comme vous le savez, Monsieur Margain, nous sommes encore dans une salle républicaine et laïque. Nous laissons les ayatollahs très loin de nous. Mais en l'occurrence, je pense que la démarche a été plutôt intelligente.

Je vous remercie de voter avec votre groupe cette délibération qui prouve que nous avons plutôt fait le bon choix, plutôt que de s'obstiner dans une activité qui n'allait plus, qui n'allait pas ni pour les poneys ni pour les personnes qui voulaient en profiter. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Madame Havet et Monsieur Bouigue pour toutes ces précisions. Je vais mettre la DAE 39 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-035 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DAE 20250084 : Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25 322 935 euros.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DAE 84 : pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25 322 935 euros.

Monsieur Bouigue, vous êtes rapporteur.

Monsieur Seingier, vous vous êtes inscrit sur cette délibération.

À vous, Monsieur Bouigue. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci Madame la Maire. Je pense que vous avez tout dit. Je ne sais pas s'il faut que je rajoute beaucoup de choses. Monsieur Seingier, j'attends avec gourmandise votre question.

En l'occurrence, il s'agit d'Elogie-Siemp qui a sollicité une garantie de la Ville de Paris pour un emprunt bancaire destiné à financer des locaux commerciaux sur plusieurs adresses dans Paris.

Vous avez la liste des adresses qui concernent le 12^e arrondissement. Je précise que ce sont des acquisitions de 2024. Il y a un prêt bancaire qui a été accepté récemment et il y a donc la garantie de la Ville qui est sollicitée. On est sur une procédure habituelle s'agissant d'un bailleur et s'agissant surtout des pieds d'immeubles, puisqu'on ne rentre pas dans les subventions habituelles du bailleur quand il s'agit de l'acquisition ou de la rénovation de la partie des logements. On est sur les pieds d'immeubles qui obéissent à une autre logique. Comme vous le savez, ces pieds d'immeubles sont aujourd'hui nécessaires et participent de l'équilibre financier de ces opérations. D'où aussi cette garantie qui est demandée. Sachant que les 50 % sont un taux habituel là encore qui est demandé par le bailleur dans ce cadre-là.

Vous avez la liste des adresses, pas le document annexé, si c'est la partie que vous voulez évoquer, qui nous a tous mobilisés quelques minutes pour savoir où était cette annexe. Elle n'y est pas.

Concernant les caractéristiques de ces locaux, je le précise, vous ne pouvez pas la trouver puisque cette annexe n'est pas présente dans les documents. Si c'est là-dessus que vous vouliez m'interpeller, vous avez raison : il n'y a pas d'annexe, il n'y a pas les caractéristiques, mais il y a quand même la sollicitation de la garantie d'emprunt. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Bouigue. Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci. Monsieur Bouigue anticipe déjà mes questions. Je vais vous emmener à la Maison zéro déchet que vous connaissez tous. Ce qui m'a frappé avec la discussion des gérants, c'est le poids du loyer dans leur budget. On n'est pas à Elogie-Siemp, je suis d'accord, c'est Paris Habitat. Mais la question du budget est très importante dans la pérennité des bénéficiaires de ces locaux.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Effectivement, avant de voter, je me suis d'abord interrogé sur la forme sur la viabilité des projets. Quels sont les critères et quelle est la qualité de ces locaux ? Vous venez de répondre à ma question.

Je voudrais aller plus loin. Sans ces informations, il est difficile de voter. Rien que sur le principe, je ne pourrais pas voter pour.

On a aussi la question du risque financier, puisque si les sociétés bénéficiaires de ces investisseurs font défaut par exemple en raison des loyers trop importants, ce sont les contribuables qui devront assumer la dette, qui est déjà assez énorme au niveau parisien. Dans ce contexte budgétaire tendu, je trouve que 50 % de garantie de dette, c'est trop important.

Avec mon groupe, nous allons voter contre cette délibération. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Seingier. Est-ce que la question est à la hauteur de vos attentes, Monsieur Bouigue ? "

M. Richard Bouigue, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Oui, merci Monsieur Seingier d'avoir réinventé aussi bien une question à laquelle je ne pouvais que m'attendre ou pas m'attendre, c'est à décider.

Plusieurs éléments sur ce que vous avez évoqué. D'abord, vous parlez de la Maison zéro déchet. Elle a un loyer important parce que la surface qu'elle occupe est importante. Si vous ramenez le prix du loyer au mètre carré, il est très inférieur à celui du marché, notamment pour des locaux neufs tels qu'ils ont été livrés à la Maison zéro déchet. Cette dernière profite d'un espace qui est incroyable en termes de mètres carrés, en termes de surface, en termes d'aménagement, en termes, j'allais dire, de construction aussi. Elle est située dans le quartier rue Diderot. On est à la fois dans un quartier qui est très dense avec les moyens de transport qui sont présents, on est aussi à la limite du faubourg et l'on sait que l'on croise à cet endroit-là deux types de populations avec un accès à des quartiers de consommation de vie du commerce de proximité qui ne sont pas anodines.

La deuxième chose c'est que bien évidemment, sur l'ensemble des structures de locaux commerciaux parisiens, nous n'avons pas les mêmes évolutions, les mêmes périmètres. On a une surface qui est énorme en comparaison à la Maison zéro déchet par rapport à l'ensemble des attributions qui sont faites par les bailleurs et par Paris Commerce, pour aller vite.

Troisième chose : on a le taux de vacance dans le 12^e le plus faible concernant les locaux commerciaux des bailleurs. C'est-à-dire que nous n'avons pas, comme dans certains arrondissements, des locaux qui ne se relouent pas. On reloue assez facilement et assez vite dans le 12^e. La plupart aujourd'hui des locaux qui ne sont pas sur le marché sont des locaux qui sont en travaux, en chantier ou en rénovation avant d'être mis en commercialisation.

Vous parliez de la Gare de Reuilly . C'est le cas d'un des locaux puisque comme vous le savez, il y a eu un incendie. On est aujourd'hui sur une bataille d'assurances. On attend qu'elle se termine pour pouvoir remettre en location ce local après l'avoir rénové. On est sur une configuration particulière. La garantie d'emprunt est sollicitée par Elogie-Siemp. Il y a peu de chances, au regard des adresses telles qu'elles ont été proposées, que vous ayez les défaillances que vous indiquez. On est sur des adresses qui sont connues, on est sur des expériences où il y a eu des activités annexes par ailleurs dans le quartier ou attenantes ou voisines. On est quand même sur des risques qui sont limités. On est avec l'obligation aussi, et c'est tout le paradoxe de recréer des linéaires commerciaux.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Aujourd'hui, si l'on veut ajouter du commerce, transformer certains pieds d'immeubles inactifs, et on sait que le commerce participe à la vie parisienne dans son animation, mais aussi dans sa sécurité, dans sa dynamisation, on a besoin de recréer ces commerces. Les bailleurs le font de plus en plus avec nous.

On peut réfléchir parfois sur des options, et Nicolas Bonnet-Oulaldj pourrait en parler puisque nous avons des discussions régulièrement là-dessus, c'est quand même un secteur qui est aujourd'hui dynamique.

Je le répète dans le 12^e arrondissement, le taux de vacance est le plus bas de Paris.

Par rapport à ce que vous évoquez, je pense que c'est aussi l'un des points que l'on peut mettre sur la table, de ne pas avoir de défaillance comme vous l'évoquez. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Je vais donc mettre la DAE 84 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 5 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-036 AVIS)

Départ de Monsieur Richard Bouigue et de Madame Pénélope Komites (pouvoir donné à Mme Fadila Taïeb) et sortie de Monsieur Pierrick PARIS (pouvoir de M. Nizar Belghith) après le vote de la délibération DAE 20250084.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DDCT 20250049 : Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (79 400 euros) à douze associations.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DDCT 49 : fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (79 400 euros) à 12 associations.

Madame Slama va nous la présenter.

Monsieur Margain est inscrit ensuite sur cette délibération.

À vous, Madame Slama. "

Madame Eléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. En juillet 2024, le Conseil de Paris a inscrit le quartier de la Porte de Vincennes dans le Pacte parisien pour les quartiers. Ce pacte traduit l'ambition de la Ville à faire plus, faire mieux et faire ensemble et à apporter des réponses concrètes à ces quartiers identifiés comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics.

Le déploiement du Fonds de participation des habitants dans ce quartier de la Porte de Vincennes fait suite à cette inscription. Il vise à financer de petits projets initiés par des habitants dans le cadre de l'animation et de la cohésion sociale des quartiers.

Dans le 12^e, ce dispositif est porté par le CPA Maurice Ravel avec l'ambition d'en faire un dispositif amorce de plusieurs acteurs clés du territoire. Trois projets d'habitants ont été soutenus en 2024 avec un objectif de six projets pour 2025.

Ce fonds est géré par un groupe d'habitants et par des représentants de structures associatives et institutionnelles du quartier appelées comités de gestion. Ce comité a pour mission de faire connaître le FPH, de répertorier les idées et d'évaluer la faisabilité, de décider du montant accordé - je rappelle qu'il est de 700 euros au maximum - et de s'assurer de la réalisation des actions.

Le CPA Maurice Ravel assure la coordination du projet et du comité de gestion. Cette délibération propose d'attribuer une subvention d'un montant de 3 700 euros au CPA Maurice Ravel. Ensuite, la subvention sera répartie sur des projets directement menés par les habitants qui auront sollicité ce fonds.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Madame la Maire, je vous remercie. Madame Slama, je trouve que ces initiatives que l'on confie aux habitants sont de bonnes initiatives, mais je voudrais rappeler à ce titre tout d'abord la capacité que vous avez à tout mettre dans une même délibération. Vous le savez, ce n'est pas nouveau, mais c'est encore une fois dommage, surtout qu'il s'agit en l'occurrence de micro-projets. Nous aurions pu avoir à nous concentrer sur les micro-projets du 12^e, ce que j'ai fait. Je suis avec mon groupe favorable à ces initiatives.

Ce que je voudrais vous rappeler quand même, et c'est quelque chose de très important à nos yeux, c'est en fait un peu la nécessité de subventionner de petits projets, des micro-projets pour la



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

cohésion sociale, le résultat de votre politique très néfaste de densification de l'arrondissement et de Paris en règle générale, votre politique de construction tous azimuts, de préemption tous azimuts sans aucune mixité. Je rappelle que les parents demandent aujourd'hui de la mixité, mais parce qu'ils n'ont que des gens qui, hélas, ne sont pas de l'arrondissement.

Je crois que vous dites « des quartiers populaires. » Mais en fait, ce ne sont pas des quartiers populaires que vous avez là. En fait, ce sont des lieux qui vous avez créés, où vivent des gens dans la peur, dans la précarité, dans l'absence d'attentions.

Je vous dis : vous déléguez à des associations et à des habitants, c'est très bien, mais où est la police municipale ? Où est l'ordre ? Où est l'attention que vous leur portez ? Où est, j'allais dire, la conscience que vous avez de ne pas mettre tous ces gens ensemble, entassés dans des logements sociaux ?

Je trouve que vous avez créé les difficultés et maintenant, vous avez besoin de l'argent public bien évidemment pour pallier toutes ces mauvaises politiques de logement, ces mauvaises politiques d'urbanisation, ces mauvaises politiques de densification contre lesquelles nous nous sommes toujours opposés.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Margain. Ce n'est pas du tout une vision caricaturale de la ville. Madame Slama, je pense que cela va vous faire plaisir. Merci. "

Mme Éléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire, merci Monsieur Margain. Je vous rappelle que nous sommes en responsabilité dans Paris depuis 2001. Mais avant notre arrivée au pouvoir, il y avait quelques logements sociaux dans Paris : 13 % environ situés toujours à peu près au même endroit, sur les portes, sur les quartiers périphériques de la capitale, précisément ce que vous dénoncez ce soir, Monsieur Margain.

Depuis que nous sommes arrivés en responsabilité, nous rééquilibrions l'offre de logements partout dans Paris, bien évidemment dans les arrondissements gérés aujourd'hui par la droite qui a toujours refusé d'accueillir de tels logements dans leur territoire, mais aussi au sein des arrondissements comme le nôtre pour rééquilibrer l'offre de logements dans des quartiers qui bénéficiaient un petit peu moins de logements sociaux. Ce n'est pas le résultat de notre politique, mais bien de celle de la droite qui a mené ce quartier à cette situation.

Néanmoins, nous continuons à travailler le peuplement de ces quartiers pour, quand nous attribuons des logements dans ces endroits, faire attention à la population que nous y installons pour par exemple faire en sorte que les revenus de ces personnes soient issus du travail, que nous essayons de rééquilibrer puisque la population de ces quartiers a vieilli et s'est aussi appauvrie. Nous essayons d'y mettre de jeunes femmes, de jeunes hommes, des enfants, des familles pour rééquilibrer un peu les choses.

Pour ce quartier de la Porte de Vincennes, Monsieur Margain, nous faisons feu de tout bois. Je m'étonne que vous n'ayez pas cela en tête, puisque j'aime à le rappeler très régulièrement, notre action pour ce quartier est globale. Nous agissons à travers plusieurs axes, bien évidemment la réhabilitation Plan climat des résidences sociales du quartier, nous avons agi aussi en recrutant un ETP – Dominique Leborgne – pour orchestrer l'animation locale du quartier. Nous avons aménagé



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

la rue Lamoricière avec l'implantation pérenne de la ludomouv, qui est un acquis absolument essentiel. Nous sommes le seul arrondissement à avoir deux ludomouv, Madame la Maire.

L'installation effective de Feu Vert au 5 avenue Lamoricière pourra améliorer encore les actions de prévention. Nous avons également un boulevard Carnot en passe d'être apaisé, végétalisé. Un équipement sportif au 17 boulevard Carnot va bientôt voir le jour, l'opération Embellir votre quartier et, bien évidemment, le tiers-lieu qui va être livré prochainement au 15 boulevard Carnot, qui permettra d'accueillir en son sein des services de la Ville, en particulier Monsieur Margain la propreté, les services de la police municipale, mais également des associations, un espace public numérique, l'association Accessijeux, Connexio, Colombus pour permettre et faciliter l'accès aux droits dans ce quartier de la Porte de Vincennes.

Voilà, Madame la Maire, je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Slama de montrer effectivement l'engagement qui est le nôtre et le vôtre aussi sur ce quartier. Je vais donc mettre la DDCT 49 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-037 AVIS)

Sortie de M Emmanuel Grégoire et retour de M. Pierrick Paris (pouvoir de M. Nizar Belghith), après le vote de la délibération DDCT 20250049.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DDCT 20250086 : Perception de dons pour la reconstruction de la Mairie du 12^e arrondissement suite à l'incendie du 27 janvier 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous passons désormais à la DDCT 86 : perception de dons pour la reconstruction de la Mairie du 12^e arrondissement suite à l'incendie du 27 janvier 2025.

Je suis moi-même la rapporteure.

Monsieur Seingier, vous vous êtes inscrit sur cette délibération.

Chers collègues, effectivement cette délibération, c'est moi qui l'ai portée puisqu'elle marque l'ouverture certes d'une nouvelle phase après cet incendie du 27 janvier qui a frappé bien évidemment la Mairie du 12^e arrondissement, des Parisiennes et des Parisiens nombreux du 12^e, mais aussi des commerçantes et des commerçants et plus globalement des amoureux du patrimoine ont exprimé le souhait de pouvoir apporter un concours financier à la Ville de Paris pour accompagner ce chantier patrimonial.

Je souhaiterais mettre à l'honneur cet élan de générosité, cette solidarité à encore renforcer l'attachement que nous portons à notre arrondissement. Je l'ai constaté le matin même de l'incendie et je le vois encore chaque jour. Nous sommes toutes et tous liés au sort de notre Mairie. Il vous est proposé ici de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de s'associer à la préservation du patrimoine et de participer à la nouvelle séquence de la reconstruction de la Mairie.

Voter cette délibération revient aussi à reconnaître le caractère unique de notre patrimoine municipal et de ses Mairies, véritables joyaux architecturaux de la fin du 19^{ème} siècle. L'architecte Antoine-Julien Hénard, qui porte une rue dans le 12^e, en s'inspirant de styles Renaissance, Louis 13 et Louis 14, en agrémentera l'édifice de colonnes de lucarnes et d'un beffroi. Il a réalisé un ouvrage intemporel qui est en tout cas devenu le cœur battant de notre arrondissement. C'est aussi l'identité de notre arrondissement qui est en jeu sur cette reconstruction.

Encore merci aux citoyennes et citoyens qui ont manifesté et qui sont venus encore manifester ces derniers jours leur soutien. Soyez assurés de notre engagement et du mien plein et entier dans la reconstruction de notre Mairie et que cela puisse se réaliser dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

Monsieur Seingier, à vous la parole. "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci. Effectivement, je me suis inscrit par ce que je trouvais dommage que cette question ne soit pas évoquée. J'avais quelques petites questions. Avant, je voulais faire peu d'histoire. Vous savez que la première Mairie du 12^e avait disparu à la suite d'un incendie. C'était les communards, les pétroleurs à Bercy encore.

Vous mettez bien qu'il y a une idée de reconstruction à l'identique du bâtiment. C'était l'une de mes questions. Tout en étant à l'identique, il y a peut-être des modernisations à faire.

J'ai la question qui fâche quand même : pouvez-vous nous rassurer encore, même si vous avez fait des réunions publiques sur le sujet, sur la question du plomb ? Sur le fait qu'il n'y ait pas d'autres conséquences de cet incendie.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Enfin, je voulais savoir tout simplement combien à peu près de fonds avez-vous pu récolter, ou d'anticipations de dons ?

Comment participer pour les personnes qui souhaiteraient contribuer à la reconstruction de la Mairie ?

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Il y a beaucoup de questions. Elles sont toutes légitimes, puisque je pense qu'on se les est ensemble posées.

Concernant la reconstruction du beffroi qui a déménagé la semaine dernière, je pense que vous l'avez vu disparaître du parvis de la Mairie, il sera réhabilité. Les charpentiers et les architectes sont assez optimistes sur une rénovation complète de ce beffroi.

Les trois cloches également sont en cours de peau neuve, si je puis m'exprimer ainsi. En revanche, je ne peux vous garantir pour l'instant aucun calendrier sur non seulement leur retour, mais avant bien évidemment sur l'obligation d'avoir une toiture et un socle qui puissent de nouveau les accueillir.

Je pense que je m'étais déjà exprimée lors du dernier conseil à ce sujet. Il n'y a pas d'amiante : toutes les analyses d'amiante sont négatives bien évidemment dans l'enceinte de la Mairie et autour.

Quant au plomb, pour l'instant il a disparu, j'allais dire, de nos rues, même si l'on reste particulièrement vigilants et vigilantes puisque nous continuons - notamment auprès de nos écoles, auprès de nos crèches et de tous les bâtiments susceptibles d'accueillir des enfants – des lavages intensifs par la DPE quotidiens. Nous continuerons tant qu'il y aura des interventions sur la Mairie pour ne prendre aucun risque. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.

En revanche, effectivement, le parvis n'est pas encore nettoyé. Ce sera fait la semaine prochaine. On restera vigilants tant qu'on ne sera pas revenus à quelque chose d'identique.

Cette délibération passe ce soir dans notre conseil, puis au Conseil de Paris. C'est une première.

Pour Notre-Dame, il y a eu une levée de fonds assez classique. La Ville de Paris n'est pas habituée à ce genre de process. Il a fallu le mettre en place. Je les remercie, car ceci a un peu bousculé la façon de faire habituellement.

Quant aux participations, je compte aussi sur vous, nous en ferons la communication, si vous avez dans votre entourage qui, elles aussi, se sont manifestées sur un élan de générosité. Nous ferons en sorte qu'elles se concrétisent, que l'on soit facilitants pour collecter ces dons. Je serais ravie d'en faire la somme ensemble dans quelque temps. En tout cas, c'est quelque chose qui a pu se mettre en place et se concrétiser. Nous pouvons nous en féliciter collectivement sur la générosité et la solidarité des Parisiennes et des Parisiens dans ces moments compliqués.

Je compte sur vous pour voter cette délibération. Je mets la DDCT 86 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 27 dont 6 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-038 AVIS)

Retour de M Emmanuel Grégoire et arrivée de Mme Rota, sortie de Mme Fadila Taïeb, de M. Sébastien Marque de Mme Eléonore Slama et de M. Mathieu Delmestre (pouvoir de M. Romero-Michel) après le vote de la délibération DDCT 20250086.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DEVE 20250001: Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous allons désormais délibérer sur la DEVE 1 concernant le Plan Biodiversité que j'évoquais en préambule de ce conseil, Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris.

Madame Havet va nous le rapporter.

Vous êtes plusieurs à vous être inscrits : Madame Montandon, Monsieur Margain et Monsieur Seingier. Madame Havet, c'est à vous. "

Madame Manon Havet, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. Comme vous l'avez rappelé Madame la Maire, le résultat de la votation de dimanche dernier nous encourage dans la poursuite et dans l'accentuation de la végétalisation de la ville dans laquelle nous sommes engagés.

Ce nouveau Plan Biodiversité 2025-2030 que je suis ravie de vous présenter permet d'avoir la vision d'ensemble, la vision transversale des orientations que nous avons, avec l'ambition forte de favoriser la nature à Paris encore davantage pour les 5 prochaines années. À l'heure de la sixième extinction de masse des espèces dont on parle, à l'heure de l'adaptation des villes au réchauffement climatique qui est urgente et dans laquelle nous sommes pleinement mobilisés, on a vraiment la conviction forte que les villes ne seront vivables que si elles se végétalisent et qu'elles doivent se végétaliser avec une action forte sur la diversité végétale et animale. C'est un plan qui s'inscrit dans ces orientations et avec une cohérence totale avec le Plan climat, mais aussi le Plan arbres et le PLU notamment. Il a été issu d'une consultation assez longue, qui a duré quasiment un an, qui a permis de donner la parole et de recevoir la parole des Parisiennes et des Parisiens, des différents acteurs du territoire et également bien entendu de la communauté scientifique et associative, ainsi que des institutions partenaires.

L'ambition de ce plan se décline à travers 5 axes particuliers. Je ne vais pas trop entrer dans le détail. Il y a vraiment une stratégie pour préserver et pour développer les haies qui sont vraiment essentielles s'agissant de la biodiversité, pour également renforcer la biodiversité au niveau de la Seine avec différentes continuités, pour aussi poursuivre dans la démarche de renaturation des bois parisiens et pour également renforcer différentes optiques de sensibilisation à la biodiversité. Je vais vous donner quand même quelques exemples territorialisés qui font partie de ce plan qui a décidé – c'est une nouveauté – d'avoir des exemples territorialisés, des actions qui sont menées par arrondissement. J'aurais pu vous parler du Centre de soins pour hérissons que nous avons installé, qui recueille et permet de soigner des hérissons avant de les relâcher. D'ailleurs, il y aura de nouveaux relâchés à venir. Je veux vous le rappeler parce que, récemment, on a appris que le hérisson d'Europe avait été classé parmi les espèces quasi menacées sur la liste internationale de l'état de conservation des espèces. C'est une action que l'on souhaite vraiment renforcer.

Dans le plan, s'agissant de notre arrondissement figure également la valorisation de la biodiversité des bois, avec le renfort des équipements qui sont ceux notamment de la Maison Paris Nature, mais aussi de la Ferme de Paris qui a été renouvelée et dont l'inauguration aura lieu prochainement, renforcer aussi la possibilité pour les écoles de faire l'expérience des classes dehors, ce qui est déjà en place. On souhaiterait que de plus en plus de classes puissent en bénéficier. Il y a également l'ouverture d'un nouveau jardin partagé Gabriel Lamé qui verra le jour dès cet été. Il y a la volonté de faire naître d'autres vergers urbains, tel que celui de la rue Charles Baudelaire, comme ce sera le cas notamment prochainement rue de Gravelle. Puis il



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

s'agirait de poursuivre dans cette ambition. Il y aura de nouveaux refuges labélisés LPO pour leur biodiversité : le Jardin de Reuilly, mais aussi le Parc de Bercy, ainsi que le nouvel espace vert réservoir de biodiversité du Jardin des Messageries, dont une partie sera livrée en 2027 et une autre en 2029.

Il s'agit de plusieurs exemples, ce n'est pas du tout exhaustif, mais ces exemples reflètent vraiment la vision de la biodiversité dans la ville telle qu'elle s'exprime dans ce plan biodiversité.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Havet. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Bonjour à toutes et à tous. Madame Havet, en préambule, je n'avais pas forcément l'intention de remettre ce sujet de discussion, mais je trouve quand même que vous êtes très gonflée. Je vous demande peut-être un peu de bon sens quand vous dites que les résultats de la votation d'hier vous encouragent dans la continuation.

Madame Havet, en effet, avez-vous vu le score ? Avez-vous surtout l'abstention pour cette votation ? Vous avez mobilisé 4 % des Parisiens. Je pense que ce qui devrait plutôt vous encourager, c'est de faire un bilan, une introspection sur votre méthode, sur les votations qui ne font en fait que décroître au fil du temps : on passe de 7 à 5 % et maintenant à moins de 4 %. Je pense plutôt en effet que vous devriez vous interroger sur la question que vous avez posée, l'infantilisation que vous avez faite des Parisiens, qui ont fait qu'ils ne se sont pas déplacés parce qu'ils en ont marre d'être pris pour des imbéciles.

Ce concept avait déjà été voté au Conseil de Paris. Bien sûr qu'on est tous favorables à la végétalisation. Est-ce qu'on est contre les fleurs et les arbres ? Par contre, si vous aviez localisé les lieux, si vous aviez été beaucoup plus précis sur les intentions, peut-être qu'en effet, les Parisiens se seraient mobilisés dans les deux sens, mais vous avez bien sûr préféré ne pas le faire. Je précise que, dans le 12^e arrondissement, c'est un manque de respect pour les électeurs parce que cela fait 2 fois qu'on leur pose quasiment la même question. On avait peut-être anticipé, mais dans ces cas-là, vous auriez dû influencer auprès de la Maire de Paris pour que ce soit un peu mieux fait.

Quoi qu'il en soit, j'en reviens au Plan Biodiversité pour rappeler un point essentiel : le précédent plan couvrait la période de 2018 à 2024. Pourtant, le grand manque de cette nouvelle version est justement l'absence de bilan de ce qui a été fait. C'était déjà un point de tension en 2018 et là encore, il n'y a aucune évaluation, aucun retour chiffré sur les actions qui sont menées. Mais c'est récurrent, je vous l'avoue. À Paris, on lance des plans, mais on ne les évalue jamais.

Le deuxième problème, c'est le flou total sur les financements et la planification. Vous allez me dire, vous n'avez pas été capables en début de mandature et tout le long de la mandature de faire un plan d'investissement de la mandature, ce qui est souvent en principe une obligation lorsqu'on commence un mandat. On arrive en fin de mandat, on ne l'a toujours pas. Il n'y a rien d'étonnant à ce que le Plan Biodiversité ne soit pas accompagné d'un plan de financement.

Sans calendrier, sans méthode, sans budget, ce plan risque fortement de rester de l'incantation politique. Il y a de bonnes intentions, on va y revenir. On a aussi beaucoup de questions, avec Monsieur Margain. Mais enfin, sans la méthode, sans le budget, cela peut quand même rester de l'incantation.

On note aussi des contradictions. Dans ce plan, il y a une confusion entre biodiversité et le simple verdissement. Prenons l'exemple des murs végétalisés : si l'on veut vraiment un impact



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

écologique, il faut privilégier des plantes grimpantes enracinées. Mais la Ville continue de promouvoir des bacs suspendus qui sont une gabegie d'eau, d'arrosage et d'énergie. On parle aussi beaucoup du rôle du végétal pour rafraîchir la ville, mais je voudrais quand même vous rappeler pourquoi avoir menacé – certes ce n'est pas dans notre arrondissement, mais c'est quand même un dossier emblématique dans le 15^e – les bassins de Grenelle ? Il y a une véritable incohérence entre les intentions et la réalité de terrain.

Le plan fait un focus sur les bois parisiens et c'est normal, puisque ce sont nos poumons verts à Paris. Ce que je regrette, c'est que beaucoup de préconisations très concrètes qui avaient été adoptées par l'ensemble du groupe de Paris lors de la MIE des bois – dont nous sommes plusieurs élus du Conseil de Paris à y avoir participé -, mais je ne les retrouve pas. Peut-être que je n'ai pas bien lu, parce qu'il est vrai que l'on a trois tomes à ingurgiter en quelques jours. Mais il y a des sujets sur lesquels il y avait un consensus et que je ne retrouve pas.

Lorsqu'on évoque les mares dans le Plan Biodiversité, ce que je regrette, c'est qu'avait été acté un principe : c'était une substitution des mares qui sont faites avec des bâches en plastique pour les substituer avec des revêtements en argile. Sauf erreur de ma part, je ne le vois pas. Peut-être que je ne l'ai pas vu, mais il est vrai que c'était quelque chose qui, d'ailleurs, venait de mon rapporteur, Monsieur Émile Meunier, qui avait insisté sur cette préconisation, par exemple.

Les corridors écologiques. Vous avez parlé tout à l'heure, Madame Havet, de la Clinique du hérisson, mais il y avait aussi des préconisations sur les corridors écologiques pour la faune avec les batrachoducs, les écoroducs et d'autres tunnels pour hérissons et autres. Là aussi, c'est de la prévention, mais je ne les vois pas forcément, sauf erreur de ma part.

Il y avait un sujet pour lequel nous avons également émis une préconisation : la publication des autopsies animales en cas de pathologie suspecte pour prévenir des risques sanitaires. Rappelez-vous les manquements qu'il y avait autour de la gestion des cyanobactéries dans le lac des bois. En effet, nous aurions avec ce plan eu l'occasion d'y remédier et de répondre à une demande des associations de défense de l'environnement. Mais là aussi, je le regrette : je ne le vois pas.

Il y avait la lutte contre le braconnage, en lien justement avec la police, l'OFB, la préfecture. Un sujet aussi très récurrent dans cette MIE était la gestion forestière par futaies irrégulières. Là aussi, il y avait une demande et une préconisation d'expérimentation. Peut-être que vous allez me rassurer, mais je ne vois pas forcément ce sujet revenir dans le Plan Biodiversité alors que c'était un véritable enjeu et débat.

Les zones non-fumeurs : voilà aussi une préconisation que nous avons tous conjointement adoptée pour limiter la pollution des sols et les nuisances à la biodiversité.

Je pourrais continuer, il y avait aussi tout le volet sur la sensibilisation et la pédagogie, vous en parlez un peu. Il y a bien sûr l'école dehors et d'autres dispositifs que vous souhaitez mettre en place avec notamment aussi les bailleurs sociaux. Mais il y avait un véritable enjeu : nous avons proposé des projets de thèse, des créations de pépinières pédagogiques pour justement sensibiliser la population et là encore, je ne le vois pas.

Vous concluez l'exposé des motifs en expliquant que la pédagogie est la clé. Soit, mais pourquoi passer à côté de toutes ces actions pédagogiques concrètes que nous avons proposées conjointement ?

Enfin, si je fais rapidement un petit état des lieux du 12^e... "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Rapidement, parce que vous êtes déjà à 6min12. "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

"Mince, je vais laisser la parole à Franck. C'était sur le 12^e arrondissement, c'est vrai. Vous marquez que dans le 12^e, il y a le Jardin des Messageries. Quand on sait tout l'historique et la genèse du Jardin des Messageries, je vais en rester là.

Pour vous dire simplement que le Plan Biodiversité affiche des ambitions louables, en effet, mais par contre il manque de méthode, d'évaluation, de suivi. Il oublie les préconisations utiles déjà votées. Souvent, il confond effet de communication avec efficacité écologique réelle.

Je vous remercie pour le temps supplémentaire. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous en prie. Concernant les Messageries, on va quand même réussir à dégager un parc d'un hectare, ce qui est quelque chose d'assez emblématique vu ce nouveau quartier. On continuera sur la phase 2, on en reparlera très vite.

Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je vous remercie. Je vais être très rapide, puisque Madame Montandon s'est beaucoup exprimée. J'aurais des questions très particulières. A deux reprises dans le rapport, et notamment en page 44, vous écrivez « Poursuivre la fermeture des voies à la circulation apaisée, débitumer, végétaliser en pleine terre, notamment dans les bois et proximités des réservoirs de biodiversité lorsque cela est possible. » Vous marquez également cela dans les bois. Avec le groupe, nous sommes très clairs sur cette question : nous sommes tout à fait d'accord sur le fait de réduire la circulation dans les bois, voire même à supprimer des avenues en bitume. Je crois qu'avec la MIE, on a eu un consensus sur le sujet. Il n'y a pas de sujet. Mais là où le groupe est totalement opposé, c'est que c'est assez mal fait, vous essayez de faire des choses pour qu'on ne le voie pas et pour qu'on vote, etc. Est-ce que vous allez encore fermer des voies de circulation dans la ville de Paris ou pas ? Si c'est le cas, nos électeurs ne le souhaitent pas : on ne pourra donc pas voter. C'est une question. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Ce n'est pas très cohérent. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je représente l'opposition. Je voudrais une réponse. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"On vous dit tout de même que c'est ce qui détruit le plus le bois, à savoir les voies de circulation. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Madame la Maire, j'ai demandé une réponse à ma question. Sur le bois, nous sommes d'accord. Sur la ville de Paris, nous ne sommes pas d'accord. Vous marquez deux fois dans le rapport « suppression des voies de circulation. » Est-ce que c'est uniquement dans les bois ? Auquel cas cela nous convient. Est-ce que c'est dans la ville ? Auquel cas, cela ne nous convient pas. Merci. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Oui, puisque l'on vient de voter une question citoyenne sur la végétalisation et la piétonnisation de 500 rues dans l'arrondissement.

Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire. Effectivement, comme ma collègue, Valérie Montandon, j'ai un peu souri quand vous avez commencé par cette votation. Non pas que l'on soit défavorables sur les votations, mais lorsque les questions sont aussi caricaturales, cela ressemble un peu à un plébiscite impérial. On pose des questions dont on est sûrs d'avoir la réponse. Napoléon 3 nous a tout de même légué Haussmann et le Paris que l'on connaît. Le Paris à l'époque se traduisait par une longue tradition paysagère de Le Nôtre jusqu'aux promenades Haussmann, les bois, également sous Jacques Chirac la création de grands parcs comme la Promenade Plantée, le Parc de Bercy, le Parc Georges Brassens, etc. Même, je reconnais pour Bertrand Delanoë le retour vers la Seine. On avait une recherche de retour de la tradition paysagère, c'est-à-dire remettre des promenades arborées qui, évidemment, vont faire revenir la nature en ville. Aujourd'hui, nous aurons comme succès les rues et jardins. Je trouve que cela manquait un peu d'ambition. Nous en reparlerons dans peu de temps.

Cela dit, sur ce Plan Biodiversité, je reconnais que c'est un engagement fort en faveur de plus de biodiversité en ville, mais on peut noter 3 critiques : une absence de transparence budgétaire, nous n'avons aucun détail précis sur les financements alloués par action. Madame Havet, vous nous avez bien expliqué les actions. On ne peut pas évaluer l'efficacité de chaque mesure si l'on n'a pas les lignes budgétaires qui correspondent.

De la même manière, les indicateurs suivis restent imprécis. On a effectivement du quantitatif sur le nombre d'espèces, etc., mais cela reste peu lisible.

Enfin vos critères d'évaluation restent flous. Par exemple, le taux de survie des plantations. On a des exemples de plantations qui ont été plantées et qui ont malheureusement disparu quelques mois après leur mise en terre, ou l'évolution des espèces protégées qui n'est pas suivie rigoureusement.

Concernant la participation citoyenne, je n'y reviens pas. Les consultations restent ponctuelles et superficielles. On trouve que les dispositifs pour que les citoyens s'impliquent durablement sur ces sujets ne sont pas assez forts.

Nous recommandons un budget détaillé et transparent pour chaque action, l'abandon des mesures non opérationnelles au profit des actions concrètes et mesurables et une évaluation indépendante annuelle ou tous les 2 ans pour garantir l'efficacité du plan.

Si c'est la Ville qui évalue son propre travail, nous n'avons pas de vision à long terme.

Sans ces ajustements, ce plan restera un catalogue d'intentions sans réelle portée. Il est temps d'agir efficacement pour la biodiversité. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Seingier. Je suis curieuse de connaître les plantations qui ont disparu. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Ce n'était pas dans le 12^e, je vous le concède. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Ce sont les chênes de Hongrie dans 5^e. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"On n'a fait disparaître aucun arbre. Madame Havet pour vous répondre. Quant aux plantations, on ne plante pas l'été. On va voir ce que vont donner vos plantations estivales sur l'Esplanade de la cité scolaire Paul Valéry.

Madame Havet ?"

Mme Manon Havet, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. Monsieur Seingier, vous parlez d'actions disparates, mais au contraire, je pense que c'est un plan qui donne vraiment la vue d'ensemble sur tout Paris et qu'en plus, il y a eu cette volonté d'illustrer avec des exemples territorialisés, d'où les actions et les exemples arrondissement, mais qui viennent juste après la vue d'ensemble qui est quand même très nette. Sur la votation et les rues végétalisées qui sont mises en place, quelques précisions avec des exemples sur les rues concernées, la rue des Jardiniers où ceci est terminé, rue de Gravelle, Montéra et Vincent-d'Indy.

Madame Montandon, vous parliez de l'absence de bilan du précédent plan. Il y a un récapitulatif bilan qui se trouve au début du plan. Vous avez une présentation du résultat de la mise en œuvre de 30 actions. C'est ce bilan du plan 2018-2024 qui a constitué le point de départ de la révision de ce plan. Il y a donc un bilan qui a été élaboré. De plus, cette démarche sera accrue puisque dans ce nouveau plan, chaque objectif est décliné en actions concrètes et détaillées en mesures, ce qui va permettre un suivi régulier.

Ceci est également facilité par des indicateurs annuels qui ont été identifiés. Ces indicateurs de moyens et de résultats vont être vraiment un outil de suivi privilégié pour pouvoir piloter l'avancée du plan au plus près et pour pouvoir vérifier et mesurer l'atteinte progressive de l'ensemble de ces cibles à l'horizon 2030.

Vous parliez, Madame Montandon, il me semble, des bacs suspendus s'agissant des murs végétaux. Je ne vois pas duquel vous parlez, parce que notre modèle est plutôt celui de l'oasis verte qui a été préservée grâce à l'action municipale de la Maire et de l'Adjoint à l'urbanisme. C'est plutôt ce modèle-là que l'on défend, de préserver les murs végétaux déjà existants et qui sont de fait de grands réservoirs de biodiversité, et absolument pas les bacs suspendus.

Sur le point des bâches en plastique substituées par des bâches en argile, je ne suis pas sûr d'avoir tout saisi. En tout cas, on est tout à fait sur ce modèle-là. C'est le cas pour la mise en place de la



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

rivière Mortemart, où vous avez uniquement de l'argile et des matériaux biosourcés, mais pas du tout de plastique.

Pour les hérissons, vous avez parlé d'une action sur les tunnels hérissons. À vérifier si elle s'y trouve. Je ne peux pas vous le dire de mémoire, mais en tout cas, c'est quelque chose que nous défendons également et qui peut tout à fait trouver à s'insérer dans ce plan s'il n'y est pas. C'est vraiment quelque chose que l'on peut tout à fait insérer.

Pour les Messageries, vous parlez de l'historique et du passif, mais on préfère parler du projet et se tourner vers l'avenir. Ce sera un grand parc, Madame la Maire l'a rappelé : c'est un hectare que l'on récupère à Paris.

Monsieur Seingier, vous parliez de la création de grands parcs avec Bercy, etc. Ce sera un parc qui sera le plus grand après Bercy et hors bois du 12^e. On en est extrêmement satisfaits. Tout le projet a été travaillé avec un regard dès le début sur la valorisation de la biodiversité comme axe principal, avec également une nouvelle mare qui permettra de renforcer la trame bleue, qui fait aussi partie du Plan Biodiversité.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Madame Havet pour toutes ces précisions. Je note que depuis le début de cette mandature, il n'y a eu aucune plantation en bac. Si vous avez des exemples, n'hésitez pas à me les faire remonter parce que, vraiment, c'est quelque chose qui n'existe plus depuis le début de cette mandature.

Je mets le Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 22 dont 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-039 AVIS)

Retour de Mme Eléonore Slama et de Monsieur Mathieu Delmestre (pouvoir de M. Jean-Luc Romero-Michel) après le vote de la délibération DEVE 20250001.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DFPE 20250014 : **Subvention (191 941 euros), avenant n° 1 à l'association "Les Crocos" pour la crèche parentale Les Crocos située 180, avenue Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Avec l'accord de Madame Atlan-Tapiero, je vais regrouper les différentes DPFE : la DFPE 14, subvention de 191 941 euros, avenant n° 1 à l'association "Les Crocos" pour la crèche parentale Les Crocos située 180, avenue Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris ; la DFPE 50 : Subventions de 8 652 864 euros, avenant n°1 avec l'association "ABC PUÉRICULTURE" dans le 16^e, on en a pourtant plusieurs dans le 12^e ; puis la DFPE : subvention de 50 483 euros et conventions avec l'association "ABC Puériculture" dans les 12^e.

Madame Dallot, c'est à vous. "

Madame Jeanne Dallot, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. La première subvention pour Les Crocos : c'est une crèche parentale située proche de notre Mairie. C'est une subvention de 191 941 euros. Il est demandé un engagement d'un taux d'occupation de 82 %. Il s'agit de 20 places en accueil occasionnel.

Ce n'est pas Monsieur Margain qui s'est inscrit, mais Madame Atlan-Tapiero pour la suite.

Le siège social d'ABC Puériculture se trouve dans le 16^e. Chez nous, il y a Graine d'Ours rue de Citeaux, il y a Au bonheur des ours qui est aussi au 180 avenue Daumesnil, il y a la Maison des Ours 9 rue Ferdinand Foureau et il y a Caramel 12 place Édouard Renard.

Cela représente environ 8 194 euros par place. Pour Graine d'Ours, il y a environ 99 places : 30 places pour la Maison des Ours, 42 places pour Caramel 12 et 58 places Au Bonheur des ours. J'ai les chiffres pour chaque structure.

Quant à la DFPE 127, il s'agit de travaux de mise en conformité pour la crèche la Maison des ours, pour un montant de 25 360 euros.

Je vous écoute, Madame Atlan-Tapiero. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Dallot. Madame Atlan-Tapiero? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci Madame la Maire, merci Madame Dallot pour l'ensemble de ces éléments. Si nous avons souhaité nous inscrire sur ces délibérations, que nous allons voter sans aucune difficulté, nous avons souhaité en profiter pour revenir de façon très précise sur l'ensemble des questions que nous vous avons posées concernant les crèches. Nous vous avons interrogés, il y a plusieurs conseils d'arrondissement, sur le coût d'investissement et de fonctionnement d'un berceau. Après plusieurs relances, vous nous avez annoncé en séance des chiffres qui s'avèrent parfaitement erronés. En effet, selon le programme Hidalgo 2020, le coût moyen d'investissement d'un berceau se situe plutôt entre 33 551 euros et 47 908 euros plutôt qu'à 4 000 euros. Selon que l'opérateur soit privé ou communal, quand c'est privé, c'est moins cher et quand c'est communal, c'est plus cher. Quant au coût de fonctionnement, il se situe plutôt autour de 15 381 euros. Mais plus de 6 ans



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

après, ces chiffres – qui sont déjà maintenant obsolètes, puisque la crise de l'EDF est passée, etc. - méritent d'être actualisés. Nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer leur actualisation.

Par ailleurs, la crise de manque de personnel ne semble pas du tout résorbée. Nous vous avons demandé un bilan de la campagne de recrutement qui avait été lancée sur les panneaux d'affichage de la Ville et par la Ville de Paris et de son impact sur le 12^e arrondissement. À ce jour, nous n'avons toujours pas les informations, bien que vous deviez nous les envoyer.

Enfin, vous deviez nous communiquer le taux réel d'occupation des berceaux dans le 12^e arrondissement. Nous attendons toujours.

À la lumière du déficit chronique de personnel, comment peut-on encore envisager la livraison de nouveaux berceaux ou crèches, que ce soit dans l'arrondissement ou dans Paris ? Nous voudrions savoir quels sont les leviers que la Ville a actés ou activés pour pallier ce problème, notamment le recrutement et une amélioration des salaires des personnels.

Cette question est pour nous cruciale quand on sait qu'est étudiée la possibilité d'augmenter le taux d'encadrement, c'est-à-dire de mettre un adulte pour davantage d'enfants en crèche, avec également la nécessité d'avoir une infirmière par établissement. Nous voulons savoir comment vous allez faire parce que quand on n'a plus de personnel, on n'a plus de berceaux non plus.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Atlan-Tapiero. Madame Dallot pour vous répondre. "

Mme Jeanne Dallot, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Jeudi prochain, je vais inaugurer une deuxième école de la petite enfance dans le 20^e arrondissement. L'an dernier, on avait inauguré celle du 17^e. Mon gros souci pour le personnel de crèche, c'est le logement. C'est pour cela que je harcèle ma collègue en disant « J'ai plein d'auxiliaires de puériculture, j'en ai qui viennent du Loiret. Combien de temps vont-elles tenir à faire le trajet ? » Loger le personnel qui fait un travail tout de même assez dur physiquement et qui est d'une grande responsabilité, je pense que c'est l'un des leviers que nous avons. Qu'est-ce qui vous étonne, Madame Atlan-Tapiero ? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Excusez-moi. J'aime beaucoup cette proposition à laquelle tout le monde est évidemment attaché. Mais une fois que vous avez donné un logement à quelqu'un qui habite dans le Loiret, qu'est-ce qui garantit qu'elle va rester dans la crèche ? Rien. Ce n'est donc pas la réponse, je suis désolée. Mais ce n'est pas de votre faute. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est pareil pour tout le monde. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Jeanne Dallot, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Je peux vous envoyer la liste de toutes les auxiliaires de puériculture qui demandent un logement."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Néanmoins, il faut quand même préciser que nous faisons cet effort-là. Je ne suis pas sûre que tous les arrondissements le fassent. Mais merci à Madame Slama parce qu'effectivement, nous avons vraiment à cœur que les agents et agentes de la Ville de Paris aient un logement social en priorité, et notamment celles de la DFPE. Néanmoins effectivement, comme vous le dites, une fois qu'on a le logement, il n'est pas lié à la fonction professionnelle de la personne.

Je vais donc mettre ces DFPE aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-040 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DFPE 20250050 : Subventions (8 652 864 euros), avenant n°1 avec **l'association "ABC PUÉRICULTURE", dans le 16^e**, pour ses vingt-cinq établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-041 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DFPE 20250127 : Subvention (50 483 euros) **et conventions avec l'association "ABC Puériculture", dans les 12^e et 16^e arrondissements**, pour la réalisation de travaux de rénovation et de mises aux normes dans deux établissements.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-042 AVIS)

Départ de Monsieur Emmanuel Grégoire et Mme Manon Havet (pouvoir de Mme Mailys Derenemesnil) après le vote de la délibération DFPE 20250127.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DFPE 20250064 : Subventions (962 900 euros) à quatorze associations pour **le fonctionnement d'espaces** ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris avec quatorze conventions **pluriannuelles d'objectifs et deux conventions annuelles et un avenant**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DFPE 64 : subventions de 962 900 euros à quatorze associations pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes dont les activités partagées et intergénérationnelles contribuent à renforcer le lien parents-enfants dans les 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris avec quatorze conventions pluriannuelles d'objectifs et deux conventions annuelles et un avenant.

Madame Rocca va nous la rapporter.

Monsieur Margain, on devine déjà vos questions. Néanmoins, Madame Slama l'a dit : nous avons la chance d'avoir deux ludomouv dans le 12^e à demeure.

Madame Rocca, c'est à vous. "

Madame Isabelle Rocca, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Bonsoir, merci Madame la Maire. Vous l'évoquiez dans le titre, mais je ne sais pas de quoi Monsieur Margain va nous parler. Je refuse d'avoir une boule de cristal pour cela.

Il s'agit d'une délibération portant sur le versement d'une subvention pour l'année 2025 à des partenaires associatifs que nous connaissons bien pour le fonctionnement d'espaces ludiques, de ludothèques et de ludomouv citoyennes.

Le 12^e arrondissement est concerné par une association que nous connaissons bien, que nous avons déjà évoquée à plusieurs reprises et depuis plusieurs années : l'association Accessijeu pour une subvention de 45 000 euros pour la gestion des 2 ludothèques sur la rue aux enfants Lamoricière et pour la ludothèque Baron Leroy. L'autre association est le Périscope avec une subvention de 20 000 euros.

Ce sont deux associations que nous connaissons bien, avec une véritable dynamique dans nos cœurs de quartier, dans des quartiers très différents qui, vous l'aurez sans doute vu, ont des projections d'actions et de perspectives extrêmement intéressantes pour déployer encore leurs actions auprès de nos habitants et de nos plus jeunes notamment dans chacun des quartiers, voire même de quartier à quartier. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Rocca. Monsieur Margain ? "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je vais comme d'habitude vous faire les remarques que vous aimez entendre. Je sais que dans les coulisses de cette honorable institution, vous soutenez mon point de vue. Je sais que vous êtes également très surpris d'être appelés à voter pour des délibérations sur lesquelles vous ne connaissez rien du tout. Je suis désolé, il y a des tas d'associations dans le 17^e, 18^e, 20^e que vous ne



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

ne connaissez pas. On en reste toujours là, c'est-à-dire que Madame Rocca a fait une très belle analyse de ce qui se fait dans le 12^e et je vous en remercie. Cela montre qu'effectivement, vous êtes intéressée à ce qu'il se passe dans le 12^e et je n'en doutais d'ailleurs pas une seconde. On voit votre implication, mais la réalité, c'est que tout cela est nul.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je pense que Madame Rocca va vous répondre. "

Madame Isabelle Rocca, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Je voulais profiter finalement du règlement qui me permet de rebondir après votre intervention pour vous donner quand même des précisions sur ce qui mérite, je pense, de l'être, et notamment pour ce qui concerne l'association le Périscope, dont il ne vous aura pas échappé – et nous en avons tous évidemment été embêtés – qu'elle n'ait pas encore pu rouvrir suite à l'incendie qu'a connu notre Mairie. Je voudrais vous faire un petit point d'information pour vous dire qu'il a été décidé, en lien avec l'ARS, de relocaliser temporairement la ludomouv de la rue Bignon. Madame la Maire et moi-même avons bon espoir de pouvoir vous annoncer très vite le lieu de cette relocalisation. En sachant que les discussions ont eu lieu aussi sur les hypothèses de relocalisation en lien avec les responsables de l'association.

Vous dire que, dans ce laps de temps, nous avons tout mis en œuvre pour pouvoir relocaliser leurs activités au mieux, évidemment pas à hauteur de ces ouvertures journalières qu'ils ont eues, mais ceci a permis de maintenir quand même la Fête de printemps qui avait lieu samedi dernier dans les jardins ici même de la MVAC, qui a été une vraie réussite. Nous sommes passés avec Emmanuelle et effectivement, il était tout à fait important de la maintenir.

J'en profite pour vous l'annoncer : pour ceux que cela intéresserait, le 6 avril prochain ils se délocaliseront au café Maya pour un café des enfants, mais qui commence le matin et qui finit l'après-midi.

La continuité après l'incendie concerne le service public, mais on fait tout ce qui est possible aussi pour la continuité de nos partenaires associatifs qui animent nos cœurs de quartier. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Madame Rocca. Effectivement, encore une fois, nous sommes très fiers de ces deux ludomouv portées par deux belles associations. Malgré la situation, le Périscope est toujours là, présent pour le ravissement des enfants.

Vous rappelez aussi que nous installons des ludomouv temporaires pendant les vacances. Ce sera le cas des prochaines avec la place Henri Frenet.

Je mets la DFPE 64 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-043 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DLH 20250018 : **Réitération et modification de garanties d'emprunts** finançant divers programmes de regroupement de chambres et de réhabilitation de logements dans divers arrondissements réalisés par Elogie-Siemp.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Toujours avec l'accord de Madame Montandon, je vais mettre plusieurs DLH en package : la DLH 18, la DLH 75, la DLH 89, la DLH 96 du projet numéro 3 et du projet numéro 4, la DLH 105. J'extrai en revanche la DLH 49 que nous mettrons de côté puisqu'il s'agit d'un autre sujet. Je vais laisser Madame Slama faire l'exercice, mais elle en a l'habitude, périlleux de nous présenter l'ensemble de ces DLH. "

Madame Eléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. De nombreuses délibérations concernent le logement ce soir, comme c'est d'ailleurs souvent le cas. Cela prouve, s'il en était besoin, la richesse des actions de la Ville dans ce domaine.

Néanmoins, dans cette délibération, nous avons 3 délibérations techniques pour réitérer et modifier des garanties d'emprunt finançant différents programmes de logements. Je parle de la DLH 18 et des DLH 96 et 105.

Nous avons aussi la transformation de logements du parc privé en logements sociaux, donc abordables, avec les DLH 75 et 89, respectivement attribués à Elogie-Siemp pour le 24 de la rue Nicolaï et à HENEO, filière de la RIVP, pour le 60-62 rue Crozatier et 12 passage Driancourt. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Slama. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"En effet, nous proposons chaque fois de grouper les délibérations par efficacité et pour gagner du temps. Nous voterons défavorablement les délibérations DLH 89 et 75 qui concernent la préemption de deux immeubles privés à destination de logements sociaux dans le cadre des objectifs SRU, opération je le rappelle qui ne crée aucune unité de logement supplémentaire.

L'ensemble immobilier mentionné dans la DLH 89 comprend actuellement 2 commerces avec des logements liés aux baux commerciaux pour une superficie de 275 m² de surface commerciale. Quant à la DLH 75, elle concerne aussi un local commercial de 95 m².

Au-delà de la question de la préemption en tant que telle, plusieurs points nous inquiètent. D'abord bien sûr, votre incapacité persistante à attribuer des logements à des classes moyennes ou à celles et ceux qui travaillent à Paris, qu'ils soient agents publics ou salariés du privé.

Ensuite, la gestion des locaux commerciaux. Tout à l'heure, ce sujet a été abordé par mon collègue, Monsieur Seingier, avec Monsieur Bouigue, justement la gestion des locaux commerciaux par des bailleurs sociaux. Ce n'est ni leur cœur de métier ni leur compétence. Les expériences passées montrent que cette gestion est souvent défailante. Tout à l'heure, Monsieur Bouigue disait que dans le 12^e arrondissement, on avait un taux de vacance qui était le plus faible, mais il ne nous a pas dit quel était le taux de vacance. Cela m'a fait penser un peu à la citation qui dit « Quand je me



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

regarde, je me désole. Quand je me compare, je me console. » Peut-être que c'est parce qu'on voit énormément de rez-de-chaussée qui sont fermés, où il est marqué « Bail à louer » ou « Reprise » ou je ne sais quoi, on a peut-être l'impression que c'est aussi bien un secteur privé qu'un secteur public. Mais enfin, on a quand même eu l'expérience sur certains baux qui étaient gérés par des bailleurs dans lesquels la situation n'était pas du tout satisfaisante.

Enfin, il y a des logements qui sont liés aux commerces dans ces préemptions qui pourraient utilement servir à loger les commerçants eux-mêmes, leurs salariés ou même des apprentis. C'est d'ailleurs souvent le cas dans des logements privés lorsque vous avez un rez-de-chaussée avec un premier étage souvent qui est raccordé, ce sont soit les commerçants qui y habitent, je pense notamment aux boulangers, ou alors parfois ceci leur permet aussi de loger leurs apprentis qui n'ont pas beaucoup de moyens. Est-ce que ceci est prévu dans la reconversion que vous faites en type de logements SRU ? Avez-vous prévu, anticipé cette réalité ? Ou s'agit-il encore de projets de logements sociaux par principe sans prise en compte des besoins économiques et de la vitalité des commerces de ces quartiers ? Vous connaissez les attentes des commerçants qui, en effet, se sentent de moins en moins épaulés. Paris ne peut pas sacrifier ces commerces de proximité sur les quotas arithmétiques. Nous devons en effet avoir une vision plus fine et équilibrée qui prenne en compte cette mixité des usages et ce besoin du tissu local.

Madame Slama, vous avez dit « Beaucoup de délibérations concernant le logement. » Enfin, il y en a quand même 4 – et vous l'avez dit d'ailleurs -, mais vous vous êtes un peu glorifiée sur le nombre de délibérations, il y en a 4 qui concernent des modifications de garanties d'emprunt. Vous l'avez dit, mais cela ne fait pas 4 délibérations qui sont en train de créer des logements ou je ne sais quoi. Ce sont simplement des avenants.

J'aurais voulu savoir pourquoi justement il y a des modifications d'emprunt. C'était en effet la DLH 96, la DLH 105 et la DLH 18. Est-ce que c'est un manque d'anticipation ? Est-ce que c'est un dépassement des coûts des travaux qui a fait qu'on a augmenté les montants ? J'aurais souhaité une explication plus claire avant notamment que nous puissions nous prononcer à ce sujet.

Je vous en remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Montandon. Madame Slama pour vous répondre. "

Mme Éléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire, merci Madame Montandon. Écoutez, quelques chiffres peut-être pour vous éclairer : 2,7 millions de ménages sont demandeurs d'un logement social aujourd'hui en France, en 2024. C'est 2 fois plus qu'il y a 20 ans, c'est 4 fois plus qu'il y a 40 ans, Madame Montandon. La construction neuve à Paris, peut-être que cela vous a échappé, est compliquée. Elle n'est plus très possible, tout simplement parce qu'on n'a plus de foncier disponible. Pour créer du logement abordable, du logement social, comment fait-on, Madame Montandon ? C'est d'ailleurs peut-être votre projet, je ne sais pas, vous allez nous le dire : on peut aussi se dire qu'il n'y a pas de problème de logement pour les Parisiens et ne pas traiter le problème. Mais on peut aussi privilégier l'acquisition d'immeubles existants pour créer du logement social, pour en faire du logement abordable en achetant – c'est notre souhait et c'est ce que nous faisons, en priorité les passoires thermiques et les logements vides. C'est notre politique à Paris.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

En 2024, 1 600 logements ont ainsi été acquis. En 2025, nous souhaitons, et je pense que nous y arriverons, en créer 2 000 pour créer du logement social, du logement abordable, ou si vous le préférez, transformer des logements du parc privé en logements abordables pour tous les Parisiens, en particulier pour celles et ceux de la classe moyenne. Cela nécessite un budget absolument volontariste, et c'est ce que nous faisons : notre budget pour le logement est de 800 millions d'euros, dont 600 millions d'euros pour la création de logements sociaux.

Voilà notre politique et nous en sommes particulièrement fiers. D'ailleurs, nous sommes cités en exemple par moult villes européennes et même du monde entier sur cette politique extrêmement volontariste.

Dans le 12^e arrondissement, nous avons plus de 11 000 demandeurs de logements sociaux qui habitent aujourd'hui le 12^e et qui demandent un logement social dans le 12^e. Parmi ces personnes, ces familles avec des femmes, des enfants, etc., nous avons bien évidemment des commerçants. Je ne vois pas pourquoi vous opposez le logement abordable à la question du commerce. Ce sont des demandeurs de logements comme les autres et ils peuvent bien évidemment prétendre à un logement social. Je vous rappelle que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social. D'ailleurs, je le dis souvent, cela ne devrait pas s'appeler « social », mais « subventionné ». Nous faisons du logement pour toutes et tous.

Régulièrement, on se bat aussi avec Madame la Maire pour rééquilibrer l'offre de logements abordables et même parfois et souvent créer du logement intermédiaire, comme nous l'avons fait récemment dans le quartier Bel-Air Nord.

Sur les locaux commerciaux, mon collègue Richard Bouigue est revenu longuement dessus tout à l'heure, donc je pense qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir.

S'agissant des DLH 18, 96 et 105, en effet ce sont des délibérations techniques pour réitérer et modifier des garanties d'emprunt finançant ces différentes opérations. Sur la DLH 18, c'est simplement pour éviter que ces garanties ne deviennent caduques, puisque le calendrier a un petit peu glissé. Il s'agit de s'assurer que tout cela fonctionne bien et qu'il n'y ait pas de difficultés. S'agissant des autres DLH, il s'agit d'une demande de la Caisse des Dépôts et des Consignations qui a demandé des précisions. Cela nécessite de revoter ces délibérations.

Je vous remercie. Il n'y a que la DLH 18 qui concerne les sujets de calendrier, les autres concernent ces dispositions demandées par la Caisse. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Slama. Même question : quand le commerçant laisse son commerce et qu'il reste dans le logement social. C'est la même question que pour les agentes et les agents de la Ville. Madame Montandon, est-ce que vous donnez vos explications de vote pour que l'on puisse peut-être regrouper certaines DLH ? Dites-moi, je suis à votre écoute. "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Pour les deux premières DLH, la 75 et la 89, l'avis sera défavorable. Pour la 96 et la 105, l'avis sera favorable. Pour la 18, ce sera un avis défavorable également. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je mets aux voix les DLH concernées. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-044 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DLH 20250075 : **Location de l'immeuble 24** rue Nicolai, dans le 12^e arrondissement de Paris, à Elogie-Siemp - Bail emphytéotique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-045 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DLH 20250089 : **Location de l'immeuble 60-62** rue Crozatier et 12 passage Driancourt, dans le 17^e arrondissement de Paris, à HENEO - Bail emphytéotique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-046 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DLH 20250096 (projet n°3) : **Octroi et modification de garanties d'emprunts** finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Paris Habitat – Garantie des prêts PLAI, PLUS et PLS pour un programme de création de logements sociaux situés **12-24 rue de l'Aubrac et 16-20 rue Baron Le Roy**, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-047 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DLH 20250096 (projet n°4) : **Octroi et modification de garanties d'emprunts** finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Paris Habitat – Garantie des prêts PLAI, PLUS et PLS pour un programme de création de logements sociaux situés 160-164 rue de Charenton, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-048 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DLH 20250105 : **Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition**-amélioration de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-049 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DLH 20250049 : 42 avenue Netter à Paris, dans le 12^e arrondissement de Paris – **Autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif, d'une mise à disposition anticipée et d'un bail emphytéotique administratif au profit de la Société Civile Immobilière IM'PACTES pour la création d'un centre d'appui à l'enfance.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous revenons désormais sur la DLH 49 : 42 avenue Netter à Paris, dans le 12^e arrondissement de Paris – Autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique administratif, d'une mise à disposition anticipée et d'un bail emphytéotique administratif au profit de la Société Civile Immobilière IM'PACTES pour la création d'un centre d'appui à l'enfance pour les enfants de l'ASE. Je vais laisser Monsieur Rouveau nous la présenter.

Madame Slama et Madame Montandon, vous vous êtes inscrites sur cette délibération. Monsieur Rouveau, c'est à vous. "

Monsieur Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci Madame la Maire. Je suis très heureux de présenter cette délibération pour ce beau projet du 12^e. J'ai l'impression que c'est un projet important qui va faire peut-être l'unanimité.

Il nous est proposé aujourd'hui la signature par la Ville de Paris d'un bail emphytéotique administratif avec l'association IM'PACTES qui est dirigée, présidée par le Professeur Greco, qui est professeur de médecine à l'hôpital Necker, pour créer l'ouverture d'un centre d'appui à l'enfance à destination des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et aux enfants victimes de violences. On sait l'importance de ce genre de lieu, puisque ces enfants restent éloignés des soins en raison de leurs besoins spécifiques.

Le projet se compose d'un centre de santé avec un hôpital de jour et des consultations dans le bâtiment principal. Il y aurait environ 2 000 enfants qui pourraient constituer la file active dans ce lieu. Il y aura aussi tout un volet de formation auprès des professionnels de santé pour l'accueil de ces enfants.

L'espace vert sera ouvert sur le quartier. Au fond du jardin, les préfabriqués seront remplacés par un bâtiment pérenne du même volume qui accueillera un restaurant d'application, qui sera aussi un centre de formation et qui servira d'insertion professionnelle aux enfants qui sont suivis par l'association, avec un restaurant qui sera aussi ouvert sur le quartier, puis quelques bureaux pour l'association.

La redevance a été calculée au vu des travaux importants qui sont nécessaires à l'ouverture de ce lieu. L'association apporte les financements grâce à des dons, grâce à un mécénat privé. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Rouveau. Madame Montandon ? "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci Madame la Maire. Bien sûr, nous voterons favorablement cette délibération qui concerne la reconversion de l'ancienne école maternelle Netter en lieu d'accueil pour des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans notre groupe, nous avons porté à plusieurs reprises des vœux pour que cet établissement puisse accueillir des enfants, notamment en situation de handicap mental. Nous sommes heureux de voir ce bâtiment continuer à servir une mission d'intérêt général, en particulier en accueillant des enfants parmi les plus vulnérables et en voyant aussi bien sûr tout l'investissement et l'engagement du Docteur Greco. Il est vrai qu'on ne peut qu'adhérer à ce nouveau projet. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Effectivement, elle force l'admiration. Je vous invite à lire son livre, qui est absolument poignant puisqu'elle-même est un enfant de l'ASE. Madame Slama ? "

Mme Éléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire. Quelques mots simplement en tant que Maire du quartier Bel-Air Nord pour vous dire, bien évidemment, notre fierté d'accueillir un tel établissement au cœur de ce quartier. Il n'est jamais facile de fermer une école.

Ce projet du Professeur Greco, soutenu et accompagné par l'ensemble de l'équipe municipale avec le concours déterminant bien sûr de Dominique Versini, est essentiel. Essentiel pour accompagner de manière globale santé, formation, insertion des enfants dont l'espérance de vie est en moyenne de 20 ans moins élevée que celle de la population générale. Un projet également tourné vers le quartier et ses habitants avec l'ouverture au printemps 2026 d'un jardin public et d'un restaurant d'application dont chacun pourra profiter.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Slama et merci pour vos mots à toutes et tous. Parce qu'effectivement, ceci a été long. Nous sommes vraiment fiers, je pense, collectivement de ce projet. Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"On ne s'était pas inscrit, mais c'était justement pour dire que c'était un grand oui également de notre côté. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Seingier. Je vais mettre cette DLH 49 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-050 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DLH 20250106 : Modification du règlement Municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à la DLH 106 désormais sur la modification du règlement Municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.

Monsieur Richard Bouigue a dû partir pour un drame personnel. C'est Monsieur Pierrick Paris qui va le remplacer, et je l'en remercie, au pied levé.

Monsieur Seingier, vous vous êtes inscrit sur cette délibération.

Monsieur Paris, c'est à vous. "

Monsieur Pierrick Paris, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci Madame la Maire, mes chers collègues, le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme a été adopté en décembre 2021.

Cette modification d'aujourd'hui vise à mettre ledit règlement en conformité avec le PLU bioclimatique, d'en préciser les critères et de le mettre en conformité avec la jurisprudence entre autres, je ne vais pas vous faire le détail de l'exposé des motifs, en précisant les indicateurs de densité des meublés de tourisme, de densité commerciale et de densité de l'offre hôtelière, puis en indiquant les seuils retenus pour leur appréciation.

Pourquoi cette modification plus en détail dans l'argumentaire ? Parce que depuis 2021, la situation des meublés de tourisme à Paris a évolué et, d'autre part, parce que nous disposons de données à une échelle plus fine. Ainsi, au 1^{er} janvier 2025, ce sont près de 98 000 meublés de tourisme qui sont enregistrés sur le portail de téléservice de la Ville de Paris.

Cette modification a été rendue nécessaire également pour mettre le règlement en conformité avec la jurisprudence, notamment avec l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris en date du 6 février dernier. Dans cet arrêt, la Cour administrative d'appel confirme que la Ville de Paris est en droit de soumettre à autorisation la location d'un local commercial en tant que meublé de tourisme au vu du contexte tendu parisien et que la Ville de Paris peut interdire la location en cas de nuisance excessive, compte tenu des caractéristiques envisagées des meublés de tourisme et des caractéristiques du quartier.

Il y a eu un critère de règlement qui a été annulé, à savoir la condition selon laquelle la transformation du local ne doit pas contribuer, je cite, « à rompre l'équilibre entre emplois, habitants, commerces et services. » Il y a eu des demandes de précisions. Ce qu'induit cette modification, c'est plutôt quelque chose de positif puisque le cadre est plus clair pour tout le monde, à la fois pour la Ville, mais aussi pour les propriétaires qui voudraient transformer ce local. Il est toujours bien pour les particuliers concernés que les décisions qui sont prises par un pouvoir public quelconque soient suffisamment étayées. C'est le sens de cette délibération. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Paris. Monsieur Seingier, vous vous êtes inscrit sur cette délibération. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Mon groupe est mesuré sur la question. Je voulais avoir des précisions sur l'impact pour le 12^e arrondissement, puisque j'ai cru comprendre que cela concernait surtout les quartiers très touristiques comme Le Marais, par exemple. Est-ce que le 12^e serait concerné ? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"J'avoue que je n'ai pas forcément les réponses, même si je devine que Gare de Lyon, vous savez que l'on cherche à préserver avec mon premier Adjoint la rue Crémieu et les rues adjacentes. Elles font l'objet de beaucoup de nos attentions. Nous avons de toute façon en général une vigilance particulière sur ces meublés, et plus particulièrement effectivement, j'allais dire, autour d'Aligre et Gare de Lyon.

Je pense que Monsieur Bouigue sera plus en capacité de vous donner des précisions. "

Monsieur Pierrick Paris, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"J'ai recherché pendant la séance un peu de partout, à la fois sur le site de la Ville et sur d'éventuelles annexes qui n'existent pas à cette délibération des données par arrondissement. Je pense qu'elles ne sont pas actuellement disponibles, mais comme cela intéresse tout le monde, nous pourrions les rechercher. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, et comptez sur nous. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"La délibération 106 renforce le dispositif de régulation des meublés touristiques à Paris. Forcément, elle prend les secteurs protégés du Marais et du 7^e arrondissement dans une volonté de préserver l'équilibre entre l'habitat, le commerce et l'emploi, mais au-delà de cela, bien sûr, vous le savez, c'est un consensus national qui a été fait au niveau de la loi en novembre 2024 qui a rassemblé tous les partis politiques. Maintenant, je crois que le véritable enjeu est d'arriver à trouver un équilibre entre bien sûr le fait de lutter contre le détournement des usages, de respecter le droit de propriété et de préserver le tissu urbain. Il est vrai que c'est très complexe.

Ce que j'avais cru comprendre, mais j'avais une question justement sur les rez-de-chaussée : dans les biens commerciaux, il y a forcément le tertiaire, mais il y a aussi des rez-de-chaussée. Ma question était de savoir si c'était surtout axé sur la préservation des rez-de-chaussée, sachant que dans le 12^e arrondissement, je n'ai pas d'exemples où des rez-de-chaussée seraient en effet transformés en Airbnb. Il y a des arrondissements où j'ai pu le constater, mais pas dans le 12^e arrondissement. Il est clair que nous devons vraiment mettre le point d'orgue – et je pense que cela doit être validé par la Mairie d'arrondissement -, il faut lutter contre ce changement. Cette régulation des meublés – notamment commerces et rez-de-chaussée – est forcément nécessaire. Après, pour ce qui est transformation des biens autres tertiaires en étage, il y a un système de compensation qui est assez contraignant, et tant mieux.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Peut-être en guise de conclusion dire simplement qu'on est tous d'accord pour lutter contre les Airbnb, mais l'équilibre entre droit de propriété et préservation du tissu urbain et du logement doit être maintenu. Mais le Airbnb n'explique pas tout, on est bien d'accord, sur les difficultés de logement. Il en fait partie, c'est une cause importante et on est tous d'accord, mais ce n'est pas non plus l'arbre qui cache la forêt. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Montandon. Effectivement, je vais laisser Monsieur Rouveau compléter puisque vous savez que lors de la commission PC, il nous arrive d'avoir des situations. Je me souviens de l'une des situations boulevard Soulte qui nous a beaucoup interrogés. Ils sont plus malins et, parfois, ils ne le présentent pas comme tel. Je vais laisser Monsieur Rouveau présenter.

Monsieur Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"C'était juste pour dire à peu près la même chose. Dès le début de la mandature, on a vu des projets dans les demandes de permis de construire arriver comme cela, avec changement de la devanture plus changement de l'usage, de commerce en meublé touristique. Systématiquement, la Mairie du 12^e s'est opposée à ces changements. Mais l'Hôtel de Ville n'avait pas juridiquement la possibilité de l'interdire, sauf si vraiment le projet défigurait complètement la façade. La délibération que l'on a avec le PLU bioclimatique maintenant offrira la possibilité de réguler plus facilement ces demandes de permis de construire et ces changements de destinations. C'est bien en tout cas pour nous, pour la Mairie du 12^e puisque depuis 2020 en tout cas, on met systématiquement des avis défavorables à ces changements. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Je mets cette DLH 106 aux voix. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 24 dont 5 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-051 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DSOL 20250027 : Subventions (111 500 euros) à douze associations et convention ou avenant avec six d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous en finissons désormais avec la DSOL 27 : subventions de 111 500 euros à douze associations et convention ou avenant avec six d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Madame Kopoka pour la présenter.

Monsieur Margain, vous vous êtes inscrit sur cette délibération. "

Madame Margaret Kopoka, déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Bonjour. Cette délibération concerne 12 associations, dont plusieurs agissent à l'échelle parisienne et dont l'une est située plus spécialement dans le 12^e arrondissement : Handinamik. Elle est spécialisée dans les jeunes adultes en situation de handicap mental et/ou cognitif.

La subvention est de 4 000 euros pour l'organisation de soirées festives, dont le réveillon du 31 décembre. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Kopoka. Nous avons fait une soirée festive ici dans ces lieux, avec Handinamik. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Je vous remercie, Madame la Maire. Dans cette délibération, vous avez comme pour les autres du 20^e auxiliaire des aveugles, le 15^e ALPC du 15^e, Advocacy du 10^e, Tous pour l'inclusion du 10^e, championnat du 20^e. C'est une délibération qui concerne des associations extrêmement importantes qui font un travail formidable et sur laquelle on nous demande notre avis. J'attends que vous donniez votre avis, merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Elles sont formidables, je vous assure. Madame Kopoka, vous voulez rajouter quelque chose ? Dire comment nos associations œuvrent ensemble et que nous avons fait aussi ensemble les 20 ans de la loi. "

Madame Margaret Kopoka, déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Oui, les associations œuvrent ensemble. Handinamik est une association particulièrement dynamique. Ce n'est pas un jeu de mots. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est une réalité, je le confirme. "

Madame Margaret Kopoka, déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Ce sont des jeunes qui souhaiteraient que le public non handicapé participe à leurs soirées dansantes, parce que c'est très pénalisant pour eux quand ils préparent les soirées et que les personnes non concernées par un handicap ne participent pas. Monsieur Margain ne m'écoute pas. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Margain viendra à la prochaine soirée dansante d'Handinamik.
Je mets la DSOL 27 aux voix, c'est la dernière avec inscription. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-052 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous sommes désormais arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscription.

Je vais donc mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement intérieur, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour et sans inscription de votre part. "

Délibération n° DAC 20250251 : Subventions (10 550 euros) à neuf associations d'anciens **combattants et comités du Souvenir et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs**.

(DELIB 12-2025-053 AVIS)

Délibération n° DAE 20250076 : Indemnité exceptionnelle à un kiosquier de presse, d'un montant de 1 364 euros - Convention.

(DELIB 12-2025-054 AVIS)

Délibération n° DASC0 20250018 : Collèges publics parisiens - **Subventions d'équipement (17 200 euros)** et subventions pour travaux (227 076 euros).

(DELIB 12-2025-055 AVIS)

Délibération n° DDCT 20250029 : Subvention d'investissement (31 000 euros), accordé à l'association "UGOP UNE GOUTTE D'ORGANISATION PRODUCTIONS" lauréate au budget participatif en 2022 dans le domaine de la culture.

(DELIB 12-2025-056 AVIS)

Délibération n° DEVE 20250026 : Subventions versées à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire dans les 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris, et d'équipements sportifs du 13^e.

(DELIB 12-2025-057 AVIS)

Délibération n° DEVE 20250027 : Subventions à quatre associations pour des projets **d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts, dans les 12^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements de Paris.**

(DELIB 12-2025-058 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Délibération n° DFPE 20250051 : Subventions (138 650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et à favoriser les échanges entre pairs dans les 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2025-059 AVIS)

Délibération n° DFPE 20250067 : Budgets Participatifs 2019 et 2024 : Subventions (430 500 euros) à deux associations pour la réalisation de travaux de restructuration et **d'aménagement dans les 12e et 13e arrondissements de Paris.**

(DELIB 12-2025-060 AVIS)

Délibération n° DFPE 20250106 : Subventions (311 000 euros) avec deux renouvellements de conventions pluriannuelles et un avenant pour les associations Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul, Parrains **“Par Mille et Réseau Môm’Artre”** pour leurs actions de soutien à la parentalité visant à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle dans les 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements et dans tout Paris.

(DELIB 12-2025-061)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 26 dont 5 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Vœu n°V122025-004 : Vœu relatif au maintien des guichets à la gare de Bercy, présenté par le Groupe des élu-es Communistes et Citoyen-nes.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Mesdames et messieurs, l'ordre du jour appelle désormais l'examen de vœux pour continuer cette séance du conseil d'arrondissement de ce soir.

Le premier vœu est relatif au maintien des guichets de la gare de Bercy, présenté par le Groupe des élu-es Communistes et Citoyen-nes.

Contrairement à ce qui est inscrit, c'est Monsieur Marque qui va nous le rapporter. Madame Montandon, vous vous êtes inscrite sur cette délibération ainsi que Monsieur Seingier. Monsieur Marque, c'est à vous de nous présenter le vœu. "

Monsieur Sébastien Marque, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci Madame la Maire. La libéralisation de multiples plans de l'économie française, laquelle s'était construite sur un modèle de services rendus au public, avec tout un ensemble de chaînes de valeur permettant la maîtrise la plus large de l'ensemble de la production. Cette maîtrise avait pour objectif d'assurer à toutes et tous, sans distinction ni discrimination, l'accès à l'eau, à l'énergie, à la santé, à l'éducation et bien sûr au transport.

Or, nous voyons bien que les logiques libérales et de recherche de rentabilité capitaliste n'amènent que discrimination, hausse de tarifs, difficultés d'accès. C'est exactement dans ce contexte que SNCF Intercités décide de réduire l'accessibilité aux guichets et aux moyens d'obtenir facilement pour les millions de voyageurs transitant par les gares de Bercy et d'Austerlitz les billets nécessaires à la poursuite de leur voyage.

À cette perte de service rendu au public s'ajoute la dégradation des conditions de travail des agents de la SNCF Intercités actuellement affectés aux guichets menacés. Leur statut d'agent de la SNCF sera perdu, pour devenir ou redevenir des travailleurs et travailleuses dépouillés des protections et avantages qui l'accompagnent. Avec cette protection, n'oublions pas les devoirs qui y sont associés : travail de nuit, les jours fériés et le service rendu public, afin que celles et ceux qui considèrent que les agents n'ont que des droits.

Ce vœu est un appel à mettre toutes nos forces pour contrer cette décision de SNCF Intercités, et je me permets d'ajouter, de lutter contre la dérive de la casse de nos services publics.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Monsieur Marque. Je vais donner la parole à Madame Montandon et ensuite à Monsieur Seingier. "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Mes chers collègues, je comprends parfaitement les préoccupations présentées par le vœu du Groupe Communiste qui exprime une inquiétude légitime face à la fermeture progressive de certains guichets, notamment dans les gares parisiennes comme celle de Bercy. Cependant, je souhaite exprimer ici quelques réserves de méthodes et de fond.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Tout d'abord, nous ne pouvons pas exiger – je reprends votre terme – de la SNCF qu'elle modifie sa stratégie nationale. C'est une entreprise publique, certes, mais qui conserve sa propre gouvernance, son autonomie stratégique et ses contraintes d'organisation. Ce n'est pas le rôle du Conseil de Paris et encore moins celui du conseil d'arrondissement de se substituer à cette gouvernance ou de faire preuve d'ingérence.

Le terme « exiger » comme je vous l'ai dit est tout de même très malvenu et contre-productif. Au lieu de se placer dans une logique d'injonction, la Ville gagnerait à adopter une posture de facilitation, de rassemblement et notamment en coordonnant les acteurs concernés autour de la table pour chercher des solutions.

Je rappelle aussi que dans le quartier de Bercy, plusieurs élus – vous, les communistes en effet, mais aussi notre groupe -, on avait alerté sur la disparition d'autres services essentiels comme les guichets de La Poste. Souvenez-vous, c'était à peu près les mêmes vœux.

Plutôt que d'empiler les injonctions de postures comme vous le faites à travers ce vœu, pourquoi ne pas innover en proposant des guichets mutualisés, des services partagés et des horaires complémentaires ? La Ville pourrait jouer le rôle de facilitateur, coordonner, faciliter, proposer plutôt que de réclamer sans avoir prise sur les décisions et s'afficher dans des postures improductives.

Nous avons porté pendant la campagne municipale le fait de créer des coopératives, des associations de coopératives où la Ville pouvait justement rassembler différents acteurs pour essayer d'impulser, et même de partager parfois des financements sous cette forme juridique.

Voilà des solutions qui, pour nous, sont productives. Mais franchement, la posture « On exige de la SNCF », ce n'est pas possible. Je vous le dis honnêtement. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Montandon. Monsieur Seingier pour une explication de vote également. "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je suis aussi gêné par la posture. Toutefois, en tant qu'utilisateur qui prend beaucoup le train et qui utilise, vous le savez, puisque j'ai déposé un vœu pour un guichet unique d'accès au service dématérialisé de la Ville de Paris, je suis évidemment en faveur des outils numériques. Toutefois, je partage cette inquiétude de suppression de certains services notamment quand la SNCF elle-même met en place par exemple des applications comme Voyage SNCF où vous devez prendre plusieurs trains et évidemment, s'il y en a un qui change, le billet ne marche pas sur la machine et vous êtes obligé d'aller voir un agent spécialisé.

Je suis sensible à cette demande, pas dans les mêmes termes que Monsieur Marque, mais mon groupe votera favorablement la demande portée par ce vœu. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Monsieur Seingier. Monsieur Paris a également demandé la parole pour une explication de vote. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Monsieur Pierrick Paris, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Très brièvement, dès qu'il s'agit de la défense des services publics, les communistes savent qu'ils pourront toujours compter sur les socialistes pour être unis dans le combat.

J'ai entendu Madame Montandon sur les solutions alternatives qu'elle propose. C'est curieux, cette manière de réclamer de la Ville qu'elle se substitue à l'État ou aux grandes entreprises de service public dès que celles-ci se désengagent de leurs missions essentielles. Plutôt que de soutenir cette revendication, ces exigences auprès de la SNCF en l'occurrence, votre seule réponse est de dire « Puisque les autres ne veulent pas payer, la Ville n'a qu'à payer. » Je trouve cet argument un peu facile et trop souvent utilisé. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous laisserai, à la fin de ce conseil d'arrondissement, le soin de continuer ce débat. Je vais pour ma part, si vous en êtes d'accord Monsieur Marque, mettre ce vœu aux voix, qui a l'air de faire consensus, je l'espère, relatif au maintien du guichet à la gare de Bercy présenté par le groupe des élus communistes et citoyens. "

Considérant que la Gare de Bercy a une fréquentation toujours plus élevée, étant passée de 3,8 millions d'usager-es en 2015 à 5 millions en 2023 selon les données en accès libre de la SNCF ;

Considérant que le 12^e arrondissement est un important nœud de communications parisien ;

Considérant les enjeux environnementaux qui doivent conduire à soutenir et développer le transport ferroviaire par rapport aux transports routiers ;

Considérant les logiques de détérioration du service public par la privatisation des entreprises publiques en place depuis de nombreuses années ;

Considérant l'obligation d'égalité d'accès aux services publics pour l'ensemble des citoyen·nes sur tout le territoire ;

Considérant la fracture numérique existant dans ledit accès au service public ;

Considérant les conditions de travail dégradées pour les agents dont le nombre a été restreint par des diminutions de personnel, entraînant une dégradation des relations avec les usagers et usagères ;

Considérant la décision de la direction SNCF Intercités de la fermeture des guichets Grandes Lignes de la gare de Paris Bercy, et de leur reprise par l'activité TER avec une réduction à deux guichets ouverts en semaine, et un seul guichet le dimanche, sans capacité de réponse aux demandes concernant les longs trajets ;

Considérant les réductions d'horaires d'ouverture prévues sur les futurs points de vente de 10h à 19h en semaine, et 12h à 19h les dimanches et jours fériés ;

Considérant que la nouvelle organisation de la vente commerciale à Paris Bercy ne permettra plus l'achat de billets TGV sans passer par les bornes automatiques ;



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Considérant le manque de garanties sur leur avenir professionnel pour les femmes et les hommes derrière ces guichets menacés de fermeture, qui ont consacré leur carrière au service des usagers et usagères ;

Considérant que les mêmes logiques d'abandon de service public, de perte de savoir-faire humain irremplaçable, sont à l'œuvre avec les mêmes conséquences sur la gare de Paris Austerlitz ;

Sur proposition des élu-es du groupe Communiste et Citoyen, le conseil du 12^e arrondissement de Paris, exige que la SNCF Intercités renonce à la fermeture de ses guichets commerciaux en Gare de Paris Bercy.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 22 dont 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2025-062 VŒU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Vœu n°V122025-005 : Vœu relatif à l'effort de paix, présenté par le Groupe Communiste et Citoyen.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais au vœu relatif à l'effort de paix présenté par le Groupe Communiste et Citoyen. Le rapporteur est Sébastien Marque.

Monsieur Margain, vous êtes inscrit. "

Monsieur Sébastien Marque, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci Madame la Maire. Ce qui fait une civilisation moderne, ne serait-ce pas sa capacité à regarder et à comprendre son passé pour imaginer un monde meilleur ? Faire civilisation après avoir vécu des conflits dont la mémoire est maintenue par nombre de documentaires, films, livres, professeurs d'histoire, associations mémorielles et à la hauteur de nos propres capacités, élus. Alors que de nombreux signaux passent au rouge, que les liens unissant les peuples sont questionnés, que les politiques ultra-libérales et nationalistes emportent des pans entiers de l'humanité, nous, peuples européens et en particulier nous, peuples français qui avons eu l'honneur d'avoir été terre d'accueil, terres des lumières, nous ne pouvons pas rester tel un lapin figé face aux phares du véhicule qui fonce sur nous.

La réaction n'est pas à la hauteur du risque qui nous attend. Le risque et le retour des nationalismes, de l'obscurantisme culturel et scientifique. Lorsque nous évoquons à longueur d'antenne radio et télévision, lorsque nous évoquons la nécessité absolue de s'armer contre un ennemi dont on découvre que c'en est un, tout en étant persuadés que cet ennemi a toujours été le même, nous entrons dans le monde orwellien de 1984. Non, la guerre ce n'est pas la paix. Ce renversement sémantique d'ailleurs, figure de style largement utilisée dans l'ouvrage cité, est répété et utilisé à l'envie ces derniers temps par nombre de personnalités publiques.

Si nous devons avoir un ennemi, c'est l'austérité qui tue l'hôpital public, l'éducation, l'université et la recherche publique, les services publics, la culture, les collectivités territoriales. Notre ennemi a un nom : il s'appelle le capitalisme. Il a un visage : celui de l'inégalité. Ce n'est ni avec des armes nucléaires ni avec des armes tout court que nous viendrons à bout, bien au contraire : le capitalisme s'en nourrit.

C'est en se donnant les moyens collectivement de financer la formation des médecins dont nous avons cruellement besoin, des professeurs, c'est aussi profiter de la baisse du nombre d'élèves pour décharger les classes, inclure plus d'élèves en difficulté, accueillir dignement les élèves en situation de handicap, ouvrir nos bras pour les gens fuyant leurs terres ancestrales.

C'est nous donner les moyens pour y venir à bout en construisant une société dans laquelle on ne meurt pas au travail ni par accident ni de vieillesse et où tout le monde travaille pour le bien commun. Les seules armes dont nous devrions avoir besoin et qui devraient largement nous suffire sont éducation, santé et culture. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Monsieur Marque. Monsieur Margain ? "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Madame la Maire, je vous remercie. Je pensais que nous étions dans une annexe de l'ONU ou dans une sous-salle au sous-sol de l'Assemblée Nationale. Mais non, on est simplement dans un 12^e réaffecté. On parle nucléaire, on parle d'abandon comme d'habitude de l'effort de défense.

Ce vœu, je ne le qualifierai pas comme étant un vœu pour la paix, ce serait un vœu plutôt pour l'effort de la haine ou au contraire, un vœu de guerre.

Comment vous pouvez oser dire que l'arme nucléaire n'est pas une arme de dissuasion ? C'est quand même pour le coup très communiste. C'est-à-dire qu'il ne faut surtout rien faire, ne pas montrer les dents, ne pas montrer sa force, s'aplatir et effectivement avoir l'impression que tous les plus forts vont prendre notre avenir, vont gérer notre avenir, vont gérer nos enfants, nos familles, etc.

Je suis totalement opposé. Notre groupe est totalement opposé. Notre vision politique est totalement opposée. Vous êtes des apatissants et vous vous apatissez. Et nous, avec l'effort nucléaire, celui du Général de Gaulle qu'effectivement vous avez beaucoup contesté, nous sommes une puissance nucléaire qui permet encore de nous défendre le jour où l'on aura une guerre, ce que je ne souhaite pas.

C'est un vœu qui m'effraie, d'abord qui est totalement inapproprié dans ce cénacle. Le pauvre 12^e arrondissement va demander au Président de la République de ne pas faire d'effort nucléaire, vous avez rêvé. Mais je vous l'accorde, après tout, c'est tout votre droit et c'est la démocratie.

Ce vœu est inapproprié à l'endroit, inapproprié dans sa forme, inapproprié dans ses concepts et sur le plan politique. Nous le refusons et nous voterons contre.

Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Margain, mais je ne vais pas vous laisser dire que le 12^e est un pauvre arrondissement. Merci. Sachez que Monsieur le Président de la République m'a appelée personnellement après l'incendie, maintenant, il sait ce qu'est le 12^e arrondissement.

Monsieur Seingier ? Il y a eu beaucoup d'inscriptions pour des demandes d'explication de vote. Monsieur Seingier, Monsieur Paris et Monsieur Rouveau. Monsieur Seingier ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je prends le vœu au sérieux. Effectivement, je voulais également citer le Général de Gaulle qui, en novembre 1959, avait pu anticiper un éventuel rapprochement entre la Russie et les États-Unis. Il s'inquiétait, je cite, que « Si les deux puissances qui auraient le monopole des armes nucléaires ne s'entendent pas pour partager le monde, la France serait justement là pour équilibrer ces deux puissances en l'ayant. » Le fait d'avoir la dissuasion nucléaire reste d'une importance capitale. Vouloir la remettre en cause dans le conseil d'arrondissement, je trouve cela dangereux.

Pour le reste, un long vœu pour dire que vous êtes pour la paix, chacun peut se reconnaître, mais je crains que vous reconnaissiez également une forme d'impuissance sur la situation. Je comprends que vous ayez envie de changer les choses, mais restons à notre juste mesure de Conseillers d'arrondissement.

Nous allons voter contre ce vœu. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Seingier de ne pas avoir dit « notre pauvre arrondissement. »
Monsieur Paris ? "

Monsieur Pierrick Paris, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci Madame la Maire. Mes chers collègues, contrairement à ce que peut laisser entendre l'intitulé de ce vœu, la question que pose celui-ci n'est pas de savoir si nous sommes pour la paix ou pour la guerre, auquel cas la réponse serait simple. Les enjeux posés sont beaucoup plus complexes et nous avons beaucoup de réserves.

D'abord sur l'opportunité d'un tel débat en conseil d'arrondissement, je voudrais dire qu'un tel vœu n'a pas grand-chose à faire en nos débats. Je ne sais pas quelle influence cela pourra avoir sur la force de dissuasion et sur le potentiel effort de guerre de notre pays, surtout que toutes ces questions ne peuvent se résumer dans le feuillet ennemi qui peut contenir un vœu.

Par ailleurs, sur le fond, vous exigez l'élimination, je cite, des armes nucléaires. Mais enfin, cela ne se décrète pas. Il y a des négociations sur la non-prolifération, etc., qui sont effectivement en ce moment un peu au point mort. L'élimination me paraît bien illusoire, d'autant que la France serait bien la seule à le faire, comme puissance nucléaire, comme vous le rappelez dans le vœu, puisqu'aucun autre pays nucléaire n'a signé le traité.

Si nous nous engageons dans cette voie, une fois de plus, le pacifisme serait bien à l'ouest, mais les missiles seraient toujours à l'est. Les plus anciens comprendront la référence.

Je note d'ailleurs une évolution et une contradiction du PCF à cet égard dans sa doctrine. Je ne vais pas citer le Général de Gaulle, mais Georges Marchais. Longtemps, le parti communiste français s'est exprimé pour une défense nationale indépendante pour faire contrepoids à l'OTAN. À telle enseigne que, soupçonnant des ambiguïtés du parti socialiste à l'époque, Georges Marchais découvrant la nouvelle en Corse avait demandé à sa femme de faire les valises pour rentrer à Paris. Je vois qu'il y a une évolution doctrinale de ce point de vue, même si c'est sur le long terme.

Puis, une contradiction au moment où l'un des objectifs historiques du PCF, à savoir la désagrégation de l'OTAN qui est en passe d'être atteinte, non pas grâce au PCF ou malgré Donald Trump, vous contestez le renforcement d'une défense nécessaire, qu'elle soit française ou européenne, en tout cas, c'est ce que ce vœu semble dire.

Sur l'effort de guerre, la question se pose et ne peut être balayée d'un revers de main a priori. Nous ne la récusons pas comme vous le faites dans votre vœu. Face à la menace poutinienne, l'Europe et la France doivent prendre les mesures nécessaires.

Évidemment se pose la question du financement. Elle n'est pas tranchée, elle ne se règlera pas ici. Je peux vous donner un point d'appui à votre vœu, c'est qu'effectivement, là encore, si cet effort de guerre ou de défense nationale devait se faire au détriment du service public, de la solidarité nationale et de l'égalité des territoires, bien évidemment que nous le contesterions. Mais la dégradation du service public dans le pays, les attaques contre la solidarité nationale, les attaques contre les collectivités locales ne sont pas la cause d'un effort de guerre potentiel qui pourrait servir de prétexte, elles sont la cause d'un gouvernement de droite. Que ces attaques contre les services publics, contre la solidarité nationale, contre l'égalité des territoires sont consubstantielles à une politique de droite et n'a absolument rien à voir avec un potentiel effort de guerre que notre pays devrait fournir.

Pour toutes ces raisons, à la fois pour une question d'opportunité de ce débat au sein de notre instance et pour quelques raisons de fond que j'ai évoquées, nous voterons contre ce vœu. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Paris. Monsieur Rouveau ? "

Monsieur Nicolas Rouveau, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Rapidement une explication de vote du groupe écologiste du 12^e. Je ne vais pas rentrer dans le fond, on est d'accord avec les grandes lignes du vœu, même s'il y a des formulations qui devraient être reprises.

On va toutefois s'abstenir sur les deux prochains vœux communistes, puisqu'on est dans le conseil d'arrondissement du 12^e, on doit se positionner sur des projets, sur des demandes dans le 12^e.

Quant à présenter le vœu, Sébastien, pas une seule fois tu as mentionné le 12^e. Cela montre vraiment le fond de ce qu'est ce vœu et du prochain, ce sont des vœux généraux.

On défend toujours le service public à vos côtés, dès qu'il le faut dans le 12^e, dès qu'il y a des manifestations ou des luttes à mener. Tout ceci n'est pas précisé dans le vœu.

On ne voit pas ce que l'on peut demander aujourd'hui avec ce vœu de plus ou de moins. Ceci aurait mérité d'être plus travaillé, d'être plus axé sur le 12^e. C'est pour cela que l'on va s'abstenir sur les deux prochains vœux. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Je mets donc le vœu aux voix, relatif à l'effort d'EP présenté par le Groupe Communiste et Citoyen. "

Considérant la menace que fait peser la détention des arsenaux nucléaires par 9 grandes puissances militaires sur la planète et l'humanité ;

Considérant la taille démesurée des arsenaux nucléaires, en particulier aux États-Unis et en Russie, et le jeu dangereux d'escalade en matière de soi-disant « dissuasion nucléaire » auquel se prête actuellement la Chine ;

Considérant que la France n'a pas signé le traité de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entré en vigueur en 2021, comme toutes les autres puissances nucléaires membres permanentes du Conseil de Sécurité de l'ONU ;

Considérant la recrudescence des discours dans la sphère politico-médiatique dont la volonté est de préparer les esprits à cette issue ;

Considérant les paroles prononcées lors d'une allocution télévisée du président de la République, mettant en scène une « économie de guerre » déjà déclarée à plusieurs reprises lors de ces 5 dernières années ;



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Considérant que cet « effort » n'a pas vocation, selon les termes du président de la République, à être porté par les intérêts financiers des entreprises ;

Considérant que les moyens que s'approprient à déployer les États européens dans le seul cadre d'une intervention militaire s'élèvent à plusieurs centaines de milliards d'euros ;

Considérant qu'il n'est pas une seule fois publiquement remis en cause le modèle économique libéral, lequel conduit à la concurrence entre les peuples et les travailleurs ;

Considérant que l'expérience passée du « quoi qu'il en coûte » en 2020 a montré que les acteurs du monde économique libéral font toujours payer les efforts à mettre en œuvre pour répondre aux crises aux travailleurs et travailleuses ;

Considérant que l'injection massive d'argent sur les marchés de l'armement ne servira jamais l'économie réelle et concrète ni les intérêts des populations,

Considérant que la course technologique à l'armement est une voie sans issue économiquement et stratégiquement,

Considérant les coupes budgétaires drastiques à destination des collectivités territoriales et des services publics nationaux déjà actées par le gouvernement Bayrou,

Considérant que la suppression du jour férié du 11 novembre, journée du Souvenir des victimes de la Guerre 14-18, mais également de toutes les victimes civiles et militaires des théâtres d'opérations extérieures, a été évoquée lors des discussions relatives au vote du budget et heureusement non retenue, pour offrir au capital une journée de travail gratuite supplémentaire ;

Considérant les nombreuses commémorations organisées par la Mairie du 12^e arrondissement et notre élu délégué à la mémoire et aux ancien·nes combattant·es, Sébastien Marque, en lien avec de nombreuses organisations locales (association pour la mémoire des enfants juifs déportés, comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, comité de la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie), visant à porter des valeurs de paix, de tolérance et de fraternité entre les peuples ;

Considérant l'importance de ce devoir de mémoire, notamment pour favoriser et entretenir la culture de paix parmi les citoyen·nes, à fortiori les plus jeunes ;

Sur proposition des élu·es du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris réaffirme avec force et détermination :

- Que la Paix se construit sur la coopération entre les peuples, entre les travailleuses et les travailleurs de tous les pays, non pas par **l'armement** ;

- Que la France doit agir en faveur de l'élimination de toutes les armes nucléaires dans le monde ;

- **Que l'effort économique doit se porter vers la Paix et non la guerre ;**



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

- **Que les efforts économiques doivent être portés vers l'éducation nationale, la recherche, la santé et la culture, capables de répondre aux crises actuelles, plus que sur les surenchères technologiques militaires ;**

- **Qu'il faut poursuivre les coopérations internationales entre services publics nationaux ou locaux.**

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 14 dont 1 pouvoir	
Pour : 03	Contre : 11
Abstentions : 12	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2025-063 VCEU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Vœu n°V122025-006 : Vœu relatif à la mémoire de la colonisation française, présenté par le Groupe Communiste et Citoyen.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons au troisième vœu des communistes, vœu relatif à la mémoire de la colonisation française présenté par le Groupe Communiste et Citoyen.

Madame Atlan-Tapiero et Madame Fadila Taïeb, vous vous êtes inscrites sur ce vœu.

Madame Anouchka Comushian pour nous le présenter. "

Madame Anouchka Comushian, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. Tout d'abord, j'aimerais juste dire que je suis assez étonnée et attristée, mais ce n'est pas la première fois. En tant qu'élue de la République, je considère que nous avons le droit et la possibilité de nous exprimer politiquement sur tous les sujets qui concernent tous les habitants de la France et y compris du 12^e arrondissement de Paris. J'aimerais vraiment que parfois, les élus parisiens et parisiennes regardent ailleurs qu'à Paris, puisque sachez qu'en dehors de Paris, on peut avoir des vœux sur l'actualité politique qui concernent en effet toute la population française parfois. C'est le cas également de ce vœu.

Je continue sur mes propos pour vous dire déjà que ce vœu fait suite aux nombreux propos médiatiques et politiciens indignes de notre histoire, ainsi qu'aux contrevérités qui nous paraissent insupportables et qui sont assénées à propos du passé colonial de la France. Lorsque Monsieur Jean-Michel Apathie, pourtant fervent défenseur de la pensée libérale – ce n'est donc pas un ami des communistes – rappelle une partie de ce qu'a été la barbarie de la colonisation en Algérie, il ne nous est pas possible d'accepter la vague de haine et de falsification de l'histoire proférée par le Printemps républicain, par la droite, par l'extrême droite, sous prétexte que ceci salirait la glorieuse réputation de la France.

Encore une fois, en aucun cas il ne nous est possible également de supporter les propos de Monsieur Retailleau qui appelait il y a quelques semaines à peine à retrouver un regard équilibré sur la période coloniale ni de tolérer que la France s'exprime et agisse comme une puissance néocoloniale en l'occurrence auprès de l'Algérie.

Face aux discours réactionnaires, il nous semblait important aujourd'hui, en tant qu'élus de la République, de rappeler le regard actuel que nous portons sur la colonisation, en particulier sur la colonisation française. D'autant que dans notre arrondissement, vous le savez, nous sommes fortement marqués par le fait colonial. Notre majorité n'a eu de cesse, et ce, depuis des années, de commémorer, d'inscrire, de transmettre cette histoire précisément pour que l'on sache et que l'on se rappelle ce qu'est la violence de la domination coloniale et surtout la nécessité de lutter contre. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Comushian. Madame Atlan-Tapiero? "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci beaucoup, Madame la Maire. Au risque de vous décevoir, pour nous, ce vœu ne relève nullement du champ de compétence de la Ville de Paris, pourtant, il appelle à une sérieuse mise au point.

Pour ce qui est de la contestation de la politique gouvernementale, nous ne pouvons que vous Conseiller de confier vos harangues partisans à vos députés ou à vos alliés NFP. Je vous le dis tout de go, ce vœu est révoltant et scandaleux. Il est désormais ancré dans votre discours et celui de toute l'extrême gauche. Une assignation d'appartenance supposée à la fachosphère par tous les émetteurs d'avis non conformes au vôtre et à votre schéma de penser.

Ce faisant, vous opérez le raccourci que vous condamnez, à savoir vider de sens les mots et les faits. Les victimes du fascisme méritent notre respect et bien mieux que vos amalgames indécentes. Votre fâcheuse tendance, voire votre habitude à résumer la colonisation en Algérie aux je cite « exactions et crimes de guerre de la France » est insupportable quand vous ne vous rappelez ni même n'osez évoquer l'apport de la France à l'Algérie en matière d'infrastructures, d'urbanisme, d'agriculture, d'économie, d'administration et de droit.

Mais pire encore, jamais vous ne citez ou même dénoncez les crimes barbares des terroristes du FLN contre les intérêts français, ces ressortissants harkis dans les attentats sanglants dans tout le pays.

Témoin vivant de ces atrocités, je pourrais vous parler des attentats de Sétif, de Constantine où ma famille, nos voisins, nos amis et des milliers de victimes ont perdu la vie, ou sont encore mutilés physiquement et psychologiquement. En dehors des bombes, ce sont des centaines de meurtres barbares, de tortures, de viols et d'éborgements perpétrés par les fellagas qui entraient dans les habitations dès le départ des hommes et réglait comme ils disaient leurs comptes aux femmes, aux vieillards et aux enfants.

Je n'ai pas noté de votre part la même contrition sur l'histoire du communisme que celle que vous réclamez à la France pour la colonisation. Une introspection sur votre histoire du parti devrait vous conduire à davantage de mesures.

Par notre vote contre ce vœu, nous vous signifions notre refus de voir la mémoire des Français d'Algérie, des Harkis, sans cesse bafouée et les drames systématiquement occultés, voire niés. Ça suffit !

Je vous remercie. Nous voterons contre. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Fadila Taieb ? "

Mme Fadila Taieb, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Derrière une colère, une autre colère. Nous venons de commémorer le cessez-le-feu suite aux accords. Entre la remise en cause par le gouvernement de l'accord franco-algérien de 1968, la détention arbitraire de Boualem Sensal par le régime algérien, la polémique autour des propos de Jean-Michel Apathie dénonçant des crimes de la France lors de la colonisation de l'Algérie, il n'est pas un jour sans que la question de la relation de la France à l'Algérie ne fasse l'actualité.

La droite française de Bruno Retailleau à Gabriel Attal en passant par Édouard Philippe qui, le premier, avait mis sur la table la renégociation des accords de 1968 sur l'immigration des Algériens en France, cède ainsi à une vieille lune de l'extrême droite française. Le Front National, fondé entre



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

autres par les membres de l'OAS, s'est constitué en partie sur l'obsession de l'Algérie Française et demeure fortement marquée par cette question qui alimente son logiciel raciste, nostalgique de la colonisation.

C'est ainsi qu'en mars 2024, les députés du RN ont voté contre la résolution condamnant le massacre par la police française, sous l'autorité de Maurice Papon, de centaines d'Algériens qui manifestaient pacifiquement à Paris le 17 octobre 1961. Le député RN Franck Giletti dénonçant des mensonges expliquait alors à la Tribune que ce rassemblement était interdit, que la police n'a fait qu'appliquer les ordres qui lui avaient été donnés et qu'il fallait entendre que c'était bien mérité. Si l'opposition du RN à toute démarche de réconciliation mémorielle est consciente et bien connue, il est désespérant de voir aujourd'hui les responsables de la droite dite républicaine s'engouffrer dans cette brèche en stigmatisant les Algériens et en faisant de la révision de ces accords – déjà revisités 3 fois – à la baisse depuis 1962 un enjeu.

Aujourd'hui, les visées électorales ont repris l'ascendant de manière spectaculaire sur l'impérieuse réconciliation des mémoires entre deux nations qui partagent tant historiquement et qui jouent un rôle majeur dans le bassin méditerranéen en termes culturel, économique, éducatif et sécuritaire.

Autant de domaines qui pâtissent aujourd'hui grandement de cette dégradation accélérée de leurs relations. Plus que jamais, c'est de vérité historique et de réconciliation mémorielle dont les populations ont besoin, les citoyens et non les régimes, pour avancer face à ce passé. On pourrait par exemple rappeler que ces accords, au moment de leur signature, faisaient suite à plus d'un siècle de domination coloniale et d'immigration algérienne provoquée notamment par la violence et la misère créées par la colonisation en Algérie, et qui est venue nourrir les usines en particulier du bassin lyonnais, de Marseille, mais surtout de la région parisienne. La réconciliation mémorielle reste un enjeu majeur, notamment pour une jeunesse qui cherche à composer avec cette identité complexe et qui demande plus qu'une politique d'à-coups telle que la mène Emmanuel Macron.

Je n'ai pas envie d'aller dans des choses peut-être plus violentes, mais les crimes qui ont été commis par la France en Algérie, ce sont tout de même des milliers de victimes civiles qui sont loin d'avoir été reconnues. Qu'il s'agisse des enfumades de 1845 des grottes de Dara lors de la colonisation de l'Algérie, ayant vu quasiment périr toute une tribu berbère, de la répression féroce de 1871 au soulèvement kabyle qui a conduit à la confiscation de 500 000 hectares de terres et à l'exil des Kabyles, de même l'utilisation à grande échelle par l'armée française d'armes chimiques interdites pendant la Guerre d'Algérie qui auraient tué entre 5 000 et 10 000 combattants algériens, tout cela n'a jamais été reconnu.

Dans ce climat délétère, il est au contraire plus urgent de reprendre le travail de mémoire et d'encourager le travail historique. Ouvrir les archives, partager celles-ci ainsi que les savoirs académiques entre la France et l'Algérie et multiplier les reconnaissances et les commémorations mémorielles sur tout le territoire, comme le recommande le brillant Benjamin Stora, notamment celles du massacre du 17 octobre 1961 qui donne déjà lieu depuis 2001 à l'initiative de la Maire de Paris à une commémoration au bord de la Seine où les corps des Algériens furent jetés par dizaines.

Merci de votre écoute et bien sûr que je voterai pour. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Madame Taieb. Monsieur Paris pour une explication de vote. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Monsieur Pierrick Paris, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci Madame la Maire. J'entends la sensibilité de Fadila sur le sujet et je comprends tout à fait son vote favorable.

Nous avons, pour le reste du groupe, la même objection d'opportunité qu'a également soulevée Nicolas Rouveau quant au fait que ce conseil d'arrondissement n'est pas forcément l'endroit le plus opportun pour débattre de ces sujets, même si contrairement à l'autre vœu, nous en partageons beaucoup plus largement l'esprit. D'ailleurs, ce vœu semblait plus général que la seule question algérienne.

Je voudrais vous dire, Madame Atlan-Tapiero : quand même, ce débat – et je comprends en plus que vous avez une histoire familiale difficile sur le sujet, je le respecte tout à fait -, en être encore en 2025 à l'argument qu'il ne faudrait pas oublier qu'à ces gens-là, on leur a construit des écoles, des routes et des hôpitaux, je pensais que cela faisait quand même quelques dizaines d'années que, quelles que soient nos opinions sur le sujet, nous étions passés à un niveau de réflexion un peu plus important. D'ailleurs, je ne sais pas combien de jeunes musulmans, comme on le disait à l'époque, quel est le pourcentage, en dehors de grandes villes, qui ont bénéficié des écoles de la République, combien ont bénéficié des infrastructures. Je rappelle également la négation de l'égalité des droits, que les musulmans d'Algérie comme on les appelait n'étaient pas des citoyens français, qu'une voix ne valait pas une voix. L'argument des routes et des écoles, permettez-moi de vous dire qu'il est un peu éculé.

Néanmoins, ce vœu reste quand même malgré tout généraliste, même s'il rappelle ce que nous faisons à juste titre dans le 12^e arrondissement et qui fait un peu pétition de principe. J'ai un peu de mal aussi avec certaines expressions du corps même du vœu, quand vous parlez d'état colonial, on ne sait pas si vous parlez de l'histoire, de l'État d'aujourd'hui. Tout cela mériterait d'être précisé, car on pourrait avoir des désaccords.

Concernant l'oppression des peuples, c'est pareil, est-ce que vous utilisez ce vocable également pour qualifier la situation actuelle ? Je pense que cela mériterait d'être précisé et que d'ici le Conseil de Paris, ce vœu sera affiné dans des négociations entre les groupes de la majorité.

Mais d'ici là, vu la rédaction actuelle, nous nous en tiendrons à une abstention très bienveillante, mais abstention quand même. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Seingier, est-ce que vous avez une abstention bienveillante ou une autre position de vote ? "

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Je suis toujours bienveillant, surtout quand on parle d'histoire. L'histoire effectivement est complexe. Fadila, vous citez des exemples de la droite qui aurait été répressive avec l'Algérie. Je pourrais citer les mêmes sur la gauche. D'ailleurs dans une autre enceinte, vous avez mis en référence la répression du 14 juillet 1953. Je m'étais étonné la dernière fois que sur la plaque, vous n'aviez pas expliqué réellement le contexte. À l'époque, c'était le gouvernement et François Mitterrand qui disait « L'Algérie, c'est la France » et qui a eu effectivement des mesures très répressives à plein d'égards.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

L'histoire est complexe, notre arrondissement porte un héritage colonial indiscutable, notre nation porte un héritage indiscutable. Il est essentiel de reconnaître les efforts entrepris pour sortir, car c'est nous collectivement, c'est la France qui veut sortir justement de cette situation coloniale. D'ailleurs, on en est sortis. C'est la raison pour laquelle les mots comme « notre volonté de mettre fin à l'état colonial » me gênent. Je ne peux pas voter un vœu qui assimilerait la France à un état colonial, aujourd'hui. S'il y a des efforts à faire dans certains endroits, nous pouvons les faire, mais il faut les faire de façon apaisée.

Vous avez également cité Édouard Philippe « Je me sens concerné, désormais. » Je suis désolé, Édouard Philippe, lorsqu'il est le premier effectivement à avoir mis sur la table la question de la renégociation des accords, ce n'est pas comme Monsieur Retailleau en faisant de grands cris d'orfraie sur les plateaux de 20 heures, c'était effectivement dans le cadre d'une négociation diplomatique avec un autre état que l'on respecte. Il n'y a pas de néocolonialisme avec l'Algérie, mais parfois l'Algérie a aussi tendance à utiliser cette histoire, comme vous le faites aujourd'hui, pour ses problèmes intérieurs.

C'est un sujet complexe, il n'a rien à faire sur la table de notre arrondissement. Je vais voter contre ce vœu. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Seingier. Vu la teneur du sujet, j'ai laissé largement couler les temps, mais je vous rappelle que les explications de vote sur les vœux, c'est une minute. Toutefois, je n'ai muselé aucune des prises de parole.

Je vais donc mettre ce vœu aux voix, relatif à la mémoire de la colonialisation française, présenté par le Groupe Communiste et Citoyen. "

Considérant les réactions honteuses du spectre réactionnaire de l'échiquier politique national qui ont suivi les propos de Jean-Michel Apathie sur les massacres commis par la France en Algérie pendant la période coloniale ;

Considérant la documentation et les nombreux travaux universitaires qui ont mis en évidence les nombreuses exactions et crimes de guerre que la France a commis pendant la période coloniale, en Algérie comme ailleurs ;

Considérant la confusion entretenue dans les esprits dans la fadosphère transformant les mots pour les vider de leur sens premier et niant les faits historiques et le travail des chercheuses et chercheurs ;

Considérant les vagues de défiance à l'encontre du monde scientifique qui ces derniers mois prennent internationalement une ampleur inédite ;

Considérant l'enfermement politique en 2024 de militant·es pacifistes pour l'indépendance de la Kanaky-Nouvelle Calédonie ;

Considérant les propos du ministre de l'Intérieur sur une révision des accords liant la France et l'Algérie (comportant quelques procédures dérogatoires facilitant l'emploi, l'installation et le regroupement familial des ressortissant·es algérien·nes) voire des sanctions telles que le gel des visas et des transferts de fonds privés ;



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Considérant l'annonce de suspension, le 18 mars 2025, par le ministre de l'Intérieur des accords de 2007 portant sur l'exemption de visa aux détenteur·rices de passeports diplomatiques ;

Considérant les difficultés rencontrées pour inviter les descendants et descendantes des six Algériens tués le 14 juillet 1953, place de la Nation, et dont nous commémorons la date depuis 2015 à la suite à la pose de la plaque sur la place de l'Île de la Réunion ;

Considérant la riche histoire du 12^e arrondissement en lien avec la promotion de l'empire colonial français dont témoigne encore le Palais de la Porte dorée ;

Considérant les parcours mémoriels organisés par la Mairie du 12^e arrondissement autour des traces de la colonisation française dans notre arrondissement ;

Considérant l'adoption au sein de notre conseil d'arrondissement du vœu proposé par Génération.s sur la création d'un musée de l'histoire de la colonisation à Paris ;

Considérant la volonté des citoyens et citoyennes et des associations d'agir pour transformer le discours mémoriel ancré dans notre quotidien, qui s'exprimera notamment du 21 au 30 mars à Paris lors de la semaine anticoloniale et antiraciste.

Sur proposition des élu·es du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris exprime avec force et détermination :

- Notre refus de voir la mémoire des peuples exploités et opprimés niée ou réécrite à la suite de réactions politico-médiatiques exploitant des faits-divers tragiques
- Notre attachement aux liens fraternels qui nous unissent avec les peuples

Notre volonté **de mettre fin à l'État colonial, à l'exploitation des peuples et des ressources de leur sol**

- Que la réflexion collective soit poursuivie et développée pour amener les habitant·es de notre arrondissement et de notre ville, en lien avec des chercheuses et chercheurs, pour exprimer sur nos murs, nos rues et nos places, la vision que nous avons de la colonisation **d'aujourd'hui**

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 8 dont 0 pouvoir	
Pour : 03	Contre : 05
Abstentions : 18	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2025-064 VŒU)

Sortie de Mme Sandrine Charnoz, après le vote du vœu 122025-006, relatif à la mémoire de la colonisation française.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Vœu n°V122025-007 : Vœu relatif au projet “transformation Netter-Bizot”, présenté par Valérie Montandon et les élus du Groupe Changer Paris du 12^e.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“Nous passons désormais au vœu relatif au projet “transformation Netter-Bizot”, présenté par Valérie Montandon et les élus du Groupe Changer Paris du 12^e.

Est-ce que vous me permettez d'y rajouter la question orale de Madame Ophélie Rota et des élus du Groupe Indépendants et Progressistes qui est également relative à la transformation de l'avenue Arnold Netter ? Bien évidemment, ce seront deux présentations distinctes, mais comme c'est un sujet commun, est-ce que vous me permettez de les associer exceptionnellement ? ”

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris, rapporteure :

“Oui, bien sûr Madame la Maire.

Le projet Transformation Netter Bizot aura un impact majeur sur la circulation du 12^e arrondissement, en particulier sur les avenues Arnold Netter, Bizot ainsi que sur les rues adjacentes telles que Lasso, Marguettes et Niger. La déviation des flux risque vraiment d'aggraver la congestion locale, de créer des bouchons récurrents et d'entraver l'accès aux urgences des hôpitaux et des maternités. Qui dit congestion, dit pollution sonore et atmosphérique et dégradation du cadre de vie des habitants.

Le projet actuel a été élaboré sans concertation avec les habitants, les commerçants ou les usagers et aucune étude d'impact claire et accessible au public n'a été communiquée.

Les travaux de la place Félix Éboué s'ajoutent à cela. Ils ne sont pas encore achevés et les impacts de réaménagement n'ont pas encore été constatés. À cela, vous connaissez aussi la pétition des riverains qui, à l'heure où je faisais ce vœu, rassemblait 1 450 signatures.

Ce que je voulais aussi rajouter, c'était que les conseils de quartier s'étaient mobilisés, celui de Vallée de Fécamp ainsi que Bel-Air Nord. Je vous avoue que notre hémicycle s'est transformé tout à l'heure en séance de l'ONU alors que les vœux des conseils de quartier, ceux de Vallée de Fécamp et de Bel-Air Nord, ont été écartés de l'ordre du jour parce qu'ils avaient déposé des vœux, voté. Ils auraient dû être là, à cette fin de séance. On a préféré se transformer en ONU plutôt que de relayer les préoccupations des Conseillers de quartier. Je trouve cela vraiment intolérable. Je vous le dis.

Pour la Vallée de Fécamp, ils demandaient des données chiffrées sur le comptage des voitures, notamment par rapport à ce sujet Netter Bizot. Ils demandaient la mise à disposition aux Conseillers de quartier des études d'impact réalisées.

Si je vous lis aussi celui de Bel-Air Nord, il disait que nous, Conseillers de quartier de Bel-Air Nord, avons été conviés par la dernière phase d'Embellir votre quartier en octobre 2024. Nous avons travaillé sur ce dossier, effectué des marches, présenté des dossiers. À ce jour, nous avons été mis devant le fait accompli, en réunion du 22 janvier 2025, d'une mission vélo qui n'a plus aucun rapport avec notre travail effectué. Le conseil de quartier Bel-Air Nord s'étonne donc de l'impact du projet de circulation de l'ensemble du secteur et de ne pas avoir été consulté en amont du dossier.

Je ne peux pas continuer parce que je n'ai pas assez de temps, mais pour vous dire que les habitants sont très préoccupés. Le préfet a quand même émis un avis défavorable, les Conseillers de quartier sont très mobilisés.

Aujourd'hui, nous avons ce projet pour lequel nous vous demandons la mise en œuvre d'un moratoire puisque les travaux sont prévus en avril 2025. Le projet retenu, en raison de son impact structurant, pourrait faire au moins finalement – puisque les votations sont maintenant monnaie



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

courante à la Ville de Paris – l'objet d'un plan, avec des rues identifiées. Ceci aurait été l'occasion de le soumettre à l'avis des habitants.

Je vous remercie. "

Considérant que le projet « Transformation Netter » aura un impact majeur sur la circulation dans le 12^e arrondissement de Paris, en particulier sur les avenues Arnold Netter, Michel Bizot et les rues adjacentes telles que Lasso, Marguettes, Niger, entre autres ;

Considérant que la déviation du flux de transit de l'avenue Netter vers des petites rues déjà engorgées, notamment les rues Lasso et des Marguettes, risque d'aggraver la congestion locale, de créer des bouchons récurrents et d'entraver l'accès aux urgences des hôpitaux et maternités, ainsi qu'au projet Asterya, actuellement en développement ;

Considérant que, parallèlement, l'augmentation du risque de congestion sur des axes majeurs tels que l'avenue de Saint-Mandé et le boulevard de Picpus pourrait compromettre la circulation des véhicules de sécurité et de secours, allongeant ainsi les temps d'accès à l'hôpital Rothschild, à l'hôpital Armand-Trousseau et aux maternités environnantes ;

Considérant que ce projet pourrait entraîner une augmentation significative de la pollution sonore et atmosphérique, ainsi qu'une dégradation de la qualité de vie des riverains ;

Considérant que le projet actuel a été élaboré sans concertation suffisante avec les habitants, commerçants et usagers, et qu'aucune étude d'impact claire et accessible au public n'a été communiquée ;

Considérant qu'à ce jour, aucune étude d'impact chiffrée ni comptage précis des flux de circulation n'a été réalisé pour distinguer la part réelle du trafic local de celle du trafic de transit, rendant impossible une évaluation objective des conséquences du projet sur la mobilité dans le quartier ;

Considérant que l'absence de données concrètes concernant la répartition du trafic, l'évaporation supposée du trafic de transit et la prise en compte des besoins spécifiques des usagers locaux (hôpitaux, services de secours, etc.) génère un scepticisme légitime quant à l'efficacité du projet ;

Considérant que les travaux de la place Félix Éboué ne sont pas encore achevés et que les impacts du réaménagement n'ont pas encore pu être constatés ;

Considérant la pétition des riverains, qui rassemble à ce jour plus de 1 450 signatures dénonçant le projet actuel et proposant une alternative constructive ;

Considérant que la version du projet, légèrement modifiée et présentée lors d'une réunion en format très restreint le vendredi 7 mars, n'a fait l'objet d'aucune communication auprès des habitants du 12^e arrondissement, des riverains, des commerçants ni des élus de l'arrondissement ;

Considérant que la concertation, la consultation citoyenne et la prise en compte des besoins réels des usagers sont indispensables pour la prise de décision d'un projet structurant pour l'arrondissement.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Valérie Montandon et les élus du Groupe Changer Paris du 12^e arrondissement demandent à la Maire de Paris.

- **de suspendre la mise en œuvre du projet et de ne pas lancer les travaux prévus en avril 2025.**
- que le projet retenu, en raison de son impact structurant sur le quartier et le 12eme **arrondissement, fasse l'objet d'une votation municipale afin d'assurer une réelle consultation** des habitants.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Montandon. Vous l'avez voté, ce plan. C'est le plan vélo métropolitain. Il a été voté à l'unanimité.

Madame Ophélie Rota ? "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Question n°Q122025-004 (sans vote) : Question orale d'Ophélie Rota et les élus du groupe **Indépendants et progressistes, relative à la transformation de l'avenue Arnold Netter.**

Madame Ophélie Rota, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Je sais que normalement, je suis censée lire entièrement la question, mais comme le contexte a déjà été rappelé, je vais aller directement aux questions puisque tout le monde connaît le projet et tout le monde a rencontré les riverains à ce sujet.

"Dans ce contexte, pouvez-vous préciser quelles études d'impact ont été réalisées sur la circulation et l'accessibilité aux services hospitaliers ?

Quels sont les réels avantages pour les riverains dans ce projet ? Parce qu'on a plutôt le sentiment que le quotidien va être dégradé pour l'ensemble des riverains et des établissements hospitaliers. Enfin, seriez-vous prêts à examiner les alternatives proposées par les riverains qui se sont constitués en collectifs ?

Merci. »

Madame la Maire,

Le projet de transformation de l'avenue Arnold Netter, visant à sécuriser les déplacements à vélo et à réduire le trafic de transit, suscite de vives inquiétudes parmi les riverains. En effet, ce plan, en interdisant aux voitures de rejoindre directement l'avenue de Saint-Mandé, risque de déverser un trafic considérablement accru dans les rues Lasson, des Marguettes et du Niger, des voies étroites qui desservent des établissements hospitaliers d'importance, notamment les maternités des Bluets et de Trousseau.

De nombreux riverains et personnels hospitaliers redoutent des embouteillages plus fréquents, une pollution accrue, ainsi qu'une dégradation de l'accès aux urgences, retardant potentiellement l'intervention des secours. La préfecture a émis un avis défavorable au prochain tout comme le directeur de l'hôpital Trousseau.

Dans ce contexte, pouvez-vous préciser quelles études d'impact ont été réalisées sur la circulation et l'accessibilité aux services hospitaliers ? Quels sont les rues et donc les riverains qui y gagnent dans ce projet ? nous avons le sentiment que le quotidien va être dégradé pour l'ensemble des riverains ? Enfin, seriez-vous prête à examiner les alternatives proposées par les riverains qui se sont constitués en collectif ?

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup Madame Montandon et Madame Rota. Monsieur Delmestre pour vous répondre. "

M. Mathieu Delmestre, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire. Je suis ravi que tout le monde connaisse maintenant ce projet sur le bout des doigts.

Madame Montandon, Madame Rota, afin de bien répondre à vos interrogations, permettez-moi de revenir un petit peu sur l'essence de ce projet.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Comme Madame la Maire l'a rappelé, l'axe Netter-Bizot est inscrit au plan vélo 2023-2026 comme un important axe de maillage cyclable dans le 12^e et bien au-delà, puisqu'il permettra la liaison cyclable à terme avec la rue des Pyrénées jusqu'à la Maire du 20^e.

Il n'existe à ce jour aucun aménagement cyclable sur l'avenue Netter et sur l'avenue Bizot. Les services de la Ville, dont je tiens à remercier ici le grand professionnalisme, ont réfléchi à différentes options pour permettre de rendre cyclable cet axe, avec la configuration de ces avenues et la présence de l'hôpital et des maternités des Bluets et Trousseau.

Il nous a fallu réfléchir à un aménagement différent qui permettrait, en apaisant la circulation sur ces deux avenues, de créer un itinéraire cyclable sécurisé tout en améliorant l'accès à l'hôpital pour les véhicules de secours, la desserte des bus 87 et 64 et l'accès à l'hôpital pour les véhicules particuliers et riverains qui viennent de Paris ou des communes limitrophes reste possible.

Comme vous le voyez, c'est beaucoup de contraintes sur un simple aménagement.

Dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier Vallée de Fécamp, Bel-Air, il nous est remonté un besoin d'apaiser cet axe qui sert aujourd'hui d'axe de transit pour remonter vers le 20^e entre la Porte de Charenton et le Cours de Vincennes. C'est une demande d'ailleurs issue des habitants du quartier, de certains Conseillers de quartier. Il y avait d'ailleurs lors de la réunion de présentation de la démarche EVQ - où vous votiez d'ailleurs, Madame Montandon – plusieurs interpellations à ce sujet, et à nouveau lors de la réunion de restitution de cette démarche.

Les services de la Ville, la mission vélo, la section territoriale de voirie, le PC Lutèce ont travaillé à la réalisation d'un projet prenant en compte les remarques des habitants et des habitantes, mais aussi de l'ensemble des actrices et acteurs concernés. Pour l'axe Netter-Bizot, ceci a été notamment le cas de l'hôpital Trousseau que nous avons rencontré à de nombreuses reprises afin de consolider un projet prenant en compte leurs contraintes organisationnelles. Ce projet a fait également l'objet de plusieurs échanges avec la préfecture de police et les pompiers, comme l'ensemble des aménagements que nous réalisons dans le 12^e et plus largement à Paris.

Ce sont ces échanges et les expertises de nos services qui nous ont permis d'aboutir au projet que nous avons présenté le 22 janvier dernier en réunion publique. Un projet qui permet en effet de créer un itinéraire cyclable protégé et de couper la circulation de transit entre la Porte de Charenton et le Cours de Vincennes, avec comme vous l'avez vu sur certains tronçons la création de couloirs de bus et de mise en sens unique, comme notamment à proximité de l'école Michel Bizot fréquentée par de nombreux écoliers.

Ainsi, l'axe Bizot-Netter devient un accès facilité par rapport à l'existant pour les bus, les taxis et bien évidemment les véhicules d'urgence, ce dont, je pense, nous pouvons nous féliciter toutes et tous.

Cet aménagement a été regardé dans son ensemble en tenant compte des contraintes que j'ai mentionnées avant, et qui permet aux riverains d'accéder en voiture à leur logement, au parking ou encore aux voitures des particuliers qui souhaitent rejoindre les maternités ou l'hôpital Trousseau. Certains accès sont en effet modifiés par rapport à l'existant, ce qui a pu lors de la réunion publique du 22 janvier dernier soulever des inquiétudes auxquelles nous avons répondu en indiquant notamment les nouveaux accès.

Concernant l'inquiétude des riverains de Lasso, des Marguettes et du Niger, nous avons rencontré les représentants des pétitionnaires en présence notamment aussi du directeur de l'hôpital Trousseau. Je me permets d'ailleurs de remercier les différents intervenants pour la qualité de ces échanges. Cela nous a permis d'échanger sur les questionnements, notamment sur la circulation des véhicules de livraison. Comme nous l'avons dit le 22 janvier, ces véhicules sont autorisés à circuler dans la voie de bus avenue Netter entre Lasso et l'avenue de Saint-Mandé, comme c'est le cas aujourd'hui sur d'autres aménagements comme notamment sur la rue de Reuilly.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Il y a eu un échange sur une augmentation des places de livraison à proximité de l'hôpital puisqu'aujourd'hui, il y a un problème qui est existant et qu'il nous faut solutionner.

Enfin, la question se posait de la circulation de transit. Est-ce qu'elle sera justement assez coupée pour arriver sur les rues Lasson, Marguettes et Niger ? C'est la discussion que nous avons eue lors de cette réunion avec les représentants des pétitionnaires et l'hôpital. Plusieurs options ont été avancées, qui sont aujourd'hui à l'étude du côté de la mission vélo. Nous reviendrons prochainement vers les pétitionnaires et vers l'hôpital sur une proposition de modification qui va permettre de couper un peu plus la circulation de transit que craignaient les riverains des rues Lasson, Marguettes et Niger, tout en permettant un accès aux véhicules particuliers souhaitant se rendre à l'hôpital.

C'est là que je suis un tout petit peu étonné, Madame Rota, c'est que vous estimez que l'hôpital était contre le projet, ce que nous n'avons pas retrouvé dans nos différents échanges et notamment sur les derniers. Mais peut-être qu'une mauvaise information a circulé à ce niveau-là. En effet, ce que vous pouvez voir aussi dans la pétition, c'est qu'il y a même une envie d'aller plus loin dans cet aménagement et non pas de revenir à la situation actuelle de l'axe Bizot-Netter qui n'est pas satisfaisante à ce jour.

Je me permets également de soulever un point concernant le carrefour avenue de Saint-Mandé et Netter, qui ne fonctionne pas bien. Ceci avait été remonté notamment par le conseil de quartier Bel-Air Nord. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de nous retrouver demain pour en discuter. C'est cet aménagement aussi qui permettra d'améliorer son fonctionnement, notamment avec un carrefour ayant moins de branches.

La question qui se pose aujourd'hui est : « Est-ce qu'il est souhaitable de rester dans la situation actuelle ? C'est-à-dire sur un axe où il n'y a aucun aménagement cyclable, sur un axe qui aujourd'hui ne convainc pas grand monde par son organisation actuelle, où justement il faut avancer ? »

L'objectif est de trouver une solution qui puisse convenir au plus grand nombre, et en effet parce que c'est aussi un axe où il y a beaucoup de contraintes, des contraintes qui sont aussi différentes, des envies différentes. Notre objectif est aussi de pouvoir créer ces endroits sécurisés pour toutes et tous. C'est pour cela qu'il faut qu'on arrive à trouver ces solutions. Je le dis très clairement : je pense que ce serait une mauvaise idée justement de s'arrêter au milieu. Il faut justement pouvoir avancer.

Pour revenir sur ce que l'on a fait sur les différents projets, parce qu'il est vrai qu'on se voit régulièrement et qu'à chaque fois qu'il y a un nouveau projet, on a aussi ce type de remarque « Vous n'avez pas préparé, ce n'est pas prêt. Cela ne va pas bien se passer. » C'est ceci à chaque fois, Madame Montandon. Sauf qu'une fois que le projet est réalisé, au bout de 6 mois, 1 an, il n'y a pas de problème. On va continuer à échanger, je suis à disposition, on est à disposition, que ce soit avec Christophe Teisseire, avec les Maires de quartier pour rencontrer les Conseillers de quartier, pour continuer à échanger avec eux. "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Vous instrumentalisez. C'est hallucinant. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Montandon, ce qui est hallucinant c'est qu'on a les mêmes arguments. La rue de Charenton, cela devait être une catastrophe. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

M. Mathieu Delmestre, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"À chaque fois que l'on a présenté un projet, vous nous avez dit que ce serait l'horreur et que cela se passerait mal. Sur quel projet aujourd'hui voulez-vous revenir sur ce qu'on a fait ? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Il faut arrêter. Madame Marcin, c'est pareil. Vous avez les mêmes arguments sur tous les projets : cela devait être la catastrophe nucléaire sur la rue de Charenton. Franchement, arrêtez de dire qu'il n'y a plus de commerces. Donnez-moi vos chiffres. Il y a l'hôpital des Quinze-Vingts qui nous remercie, quand même.

Comme l'a rappelé Monsieur Delmestre, cela devait être la catastrophe sur les Diaconesses : on allait mettre en danger tout le monde, les enfants, etc. Ce sont les propos de certains Conseillers de quartier, donc je vous le dis. Parce qu'on peut aussi relayer tout et n'importe quoi. Cela devait être la catastrophe pour les Diaconesses, on disait qu'on faisait n'importe quoi sur la rue de Reuilly et sur la rue du Sergent Bauchat. Maintenant, la direction avec laquelle nous avons très bien travaillé nous remercie parce que cela va beaucoup mieux. Où est la mise en danger ? Où sont les femmes enceintes et les enfants décédés ? On peut aussi reparler des écoles les plus polluées du 12^e qui étaient rue de Reuilly. Est-ce qu'on en parle ? Est-ce qu'on est en train de mettre les gens en danger, ou est-ce qu'on est justement en train de changer radicalement le cadre de vie ? Tout le monde nous en remercie. Il en est de même pour le devant de la Gare de Lyon : ceci devait être une catastrophe. Or, même les gens sont venus en me disant « On avait tort, on s'excuse et l'on vous remercie. » Ce sont les mêmes arguments.

En réunion publique, j'entends tout le monde, ceux qui disent « On ne va plus pouvoir rentrer chez nous. Vous nous mettez en danger, vous mettez tout le monde en danger. C'est une catastrophe. » Puis j'entends aussi celles et ceux qui n'en peuvent plus, qui sont vraiment en danger. Le départ de la rue Bizot, qui peut dire que c'est un bonheur absolu ? Franchement, que vous soyez piéton ou cycliste, c'est une horreur absolue. Si vous y résidez, je n'entends que cela. Il en est de même pour la rue de Taine, qu'est-ce que l'on n'a pas entendu ! Et maintenant, les gens me disent « Merci, on peut de nouveau rouvrir nos fenêtres. » Voilà ce qu'il se passe. Il en est de même pour la place Félix Éboué : cela devait être une catastrophe absolue. Et ensuite, vous nous faites des leçons sur comment on doit préparer notre ville sur la biodiversité, etc., mais quand on fait de réels projets qui sont reconnus par la qualité du cadre de vie, cela ne convient pas.

Je ne vous ai pas interrompu : c'est un manque de politesse. Je suis assez objective. Les indicateurs du Parisien nous classent largement premiers. Quelle fierté !

On revient au conseil d'arrondissement, s'il vous plaît.

Madame Rota, vous avez un droit de réponse sur la question orale.

Ensuite, Monsieur Marque s'est inscrit pour une explication de vote sur le vœu de Madame Montandon, que je mettrai aux voix.

C'est d'abord Madame Rota qui a la parole pour répondre. "

Mme Ophélie Rota, Conseillère **d'arrondissement** :

"Je vous remercie pour la réponse complète. Effectivement, nous attendons avec impatience la nouvelle proposition d'aménagement dont vous avez parlé. Merci. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Monsieur Marque pour une explication de vote pour le vœu. "

Monsieur Sébastien Marque, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Nous allons nous abstenir. Nous avons été alertés dès le départ, notamment par les personnels de l'hôpital. On a alerté l'équipe municipale, on vous a écrit, etc. On a vu qu'il y avait eu des avancées, etc.

On va s'abstenir sur ce vœu, parce qu'on reste quand même vigilants sur justement l'avancement. Je sais que des efforts sont faits, c'est très bien, nous les saluons. Mais on préfère s'abstenir. Merci."

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je n'ai pas tout à fait compris selon quel argument. "

Monsieur Sébastien Marque, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Selon l'argument qu'on sait qu'il y a des avancées, mais on a aussi des agents hospitaliers qui nous alertent. Le premier projet qui avait été présenté le 22 janvier mettait en difficulté les agents hospitaliers parce qu'il y a déjà des tensions, ce sont souvent des parents qui viennent et qui sont déjà sous tension, qui sont déjà stressés. C'est l'existant. Le premier projet présenté le 22 janvier laissait penser aux agents hospitaliers que ceci allait empirer la situation, puisque le trajet des véhicules hospitaliers qui venaient était beaucoup plus long. Déjà aujourd'hui, ils se mettent en double file. Ils pensaient qu'il n'y aurait pas moyen pour eux d'accéder facilement à l'hôpital, ce qui allait créer des tensions et que c'était les agents hospitaliers qui allaient subir cette surcharge de travail et cette dégradation des conditions de travail. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Encore une fois, je vous invite à aller voir quand même Les Diaconesses. Il y a une position de vote communiste, je ne peux pas en donner plusieurs. "

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

"Monsieur Delmestre a évoqué deux choses qui appellent à notre vigilance. Vous dites « On continue sur le projet » et « On a reçu les habitants concernant leurs projets alternatifs. » Je voudrais connaître la réponse qui est faite par l'exécutif, qui est une question du Groupe Communiste que l'on a posée par écrit sur le projet alternatif que proposent les habitants. On n'a pas la réponse sur les propositions que les habitants ont faites, ont formulées sur un projet alternatif. Vous avez dit « Ce sera étudié par la DVD. » On attend les études de la DVD et, dans ce sens, on s'abstient.

Le premier sujet est d'abord l'accès aux urgences, aux hôpitaux et l'engorgement de la rue Lasson. La demande des riverains est de régler d'abord la question d'éviter le sur-engorgement de la rue



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Lasson. La rue du Niger subit également un engorgement à la fin de la rue. On voudrait avoir des réponses là-dessus, mais on ne les a pas, ce soir. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"D'abord, il faut participer aux réunions publiques parce qu'elles ont toutes été présentées. L'alternative ne peut pas être présentée tant qu'elle n'a pas été étudiée. Dans quel monde vit-on ? C'est tout de même incroyable. Vous découvrez la manière dont fonctionne la démocratie et les services techniques ? Cela fait un an qu'on travaille dessus, on a reçu et écouté tout le monde. Nous reviendrons vers le collectif et les habitants quand les services auront étudié les alternatives proposées. On ne travaille jamais seuls. À chaque fois, vous nous dites « Vous nous mettez en danger. » Sans le PC Lutèce, sans nos équipes et sans la préfecture de police, on ne fait rien. On prend en compte les avis. Un avis positif a été rendu sur la deuxième proposition. C'est justement parce qu'un avis négatif avait été émis pour la première proposition que nous sommes revenus avec une autre proposition. Mais ils mettent toujours un avis négatif, par principe. Vous n'êtes pas dans les réunions publiques. Vous nous interrogez et nous vous répondons en toute transparence sur ces questions-là. Si vous étiez autant en transparence sur la Cité Paul Valéry, on n'en serait pas là non plus. Donc s'il vous plaît, ne me faites pas de leçon de transparence. Passons à autre chose. Je mets aux voix le vœu relatif au projet de transformation Netter-Bizot présenté par Valérie Montandon et les élus du Groupe Changer Paris du 12^e. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 22 dont 5 pouvoirs	
Pour : 6	Contre : 016
Abstentions : 03	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. La délibération est rejetée.	

(DELIB 12-2025-065 VCEU

Retour de Mme Sandrine Charnoz, et départ de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, après le vote du vœu 122025-007, relatif au projet "transformation Netter-Bizot".



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Vœu n°V122025-008 : Vœu relatif à la gare de Bercy-Seine, présenté par Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12^e.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Passons au vœu relatif à la gare de Bercy-Seine, présenté par Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris du 12^e. Monsieur Margain, c'est à vous. "

Monsieur Frank Margain, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Voilà quelque chose qui va nous réunir. Je sais, pour avoir discuté avec beaucoup d'entre vous, que vous n'êtes pas favorables – tout comme notre groupe – au maintien de la gare de Paris Bercy trafic bus sur le parc de Bercy. Ceci dit, le préfet a confirmé que cette gare de Bercy resterait jusqu'en 2030 : cela nous fait donc 5 ans.

Ce vœu a pour objet de vous demander d'ouvrir des transactions tripartites avec les opérateurs, avec l'opérateur de la gare SMS et vous-mêmes, pour essayer de faciliter la vie des habitants, à savoir organiser de manière vraiment ferme le flux des visiteurs et des voyageurs pendant ces 5 années à venir.

Je rappelle en plus que nous avons la double peine, c'est que la bibliothèque du Centre Pompidou va arriver. On va donc encore augmenter le trafic. Vous aurez beaucoup de gens dans le parc. Vous ne pouvez pas nier le fait que beaucoup d'étudiants viendront se reposer dans le parc, qui est pour l'instant abîmé et qui ne pourra pas les accueillir. La bibliothèque accueille 1,2 million de visiteurs. On aura quand même des retombées sur le parc.

On demande tout simplement à avoir une circulation clairement établie de manière provisoire, une salle d'attente de manière provisoire, mais un peu plus équipée, des sanitaires plus équipés, de meilleurs cheminements piétons et bien évidemment une intervention de votre police municipale pour essayer de faire respecter l'ordre à la fois sur les flux de visiteurs, sur les utilisateurs du parc, de manière à ce que les habitants puissent vivre ces 5 années à venir dans un climat apaisé.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"J'aime bien quand vous dites « climat apaisé ». Monsieur Delmestre ? "

M. Mathieu Delmestre, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire. J'ai une petite question préalable. Apparemment, vous aviez prévu de poser la question au mois d'avril en Conseil de Paris.

Votre vœu nous permet de réaffirmer aujourd'hui notre volonté que la gare routière redevienne ce qu'elle était à l'origine : une gare de remisage de bus et non une gare SLO avec un accueil de public. Si vous nous avez demandé le déménagement de la gare, c'est bien parce qu'elle est dans un écosystème qui ne permet pas un accueil du public. On est dans un parc et cela crée des désagréments pour les riverains de Bercy. Je vous rappelle juste qu'il y a 300 cars par jour qui viennent à la gare de Bercy.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Comme vous le savez, le rapport au PRIF doit être remis au ministère des Transports. La préfecture d'Île-de-France a déjà communiqué à ce stade une diminution rapide et très importante de l'utilisation de la gare de Paris-Bercy qui sera rendue possible par un déménagement vers la Porte-Maillot sur une temporalité que nous espérons la plus rapide possible. Nous serons particulièrement vigilants à cela.

On aurait même pu aller plus loin et plus rapidement, comme nous le souhaitions, si la gare de Paris-Bercy avait été acceptée, mais la PP l'a refusée à ce stade pour des questions de sécurité, ce que nous regrettons fortement.

Nous souhaitons toujours que l'ensemble des cars longue distance soient redirigés vers une nouvelle gare routière. Cela pourrait avoir lieu au nord de Paris, du côté de Saint-Denis. Des élections sont engagées à ce stade, mais il ne nous revient pas d'en faire l'annonce ici.

Concernant vos différentes questions, Monsieur Margain, sur la gare actuelle, concernant les cheminements, des panneaux ont été rajoutés, je ne sais pas si vous les avez vus, notamment avec les opérateurs.

Je vais en venir aux barrières. Monsieur Margain, comment est-ce que vous délimitez les gens qui utilisent le parc des gens qui sont à la gare routière ? On ne les empêche pas de passer. C'est un parc.

Je termine. Concernant les sanitaires, une étude est en cours avec la DEVE et la DPE pour l'installation de nouveaux sanitaires dans le parc, et notamment d'un bloc sanitaire à proximité de la gare routière actuelle vers la salle de sport.

Concernant les travaux à l'intérieur de la gare, ils sont évidemment reliés au renouvellement de la DSP qui arrive à terme prochainement. Il ne serait pas opportun de faire de gros travaux pour une utilisation de gare qui doit évoluer à terme.

Concernant la sécurité, évidemment elle a été renforcée. Les interventions de la DPMP sur le parc de Bercy et la gare routière, c'est 10 % de l'activité. Il y a donc déjà une activité importante de la DPMP.

De plus, vous demandez de nouveaux aménagements au sein de la gare de Bercy, mais je dois être très honnête avec vous : je ne comprends pas bien où vous voulez les mettre. Vous nous dites qu'il faut que l'on rajoute une salle d'attente. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Vous connaissez les algecos ? "

M. Mathieu Delmestre, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Vous voulez mettre des algecos dans le parc de Bercy ? Les riverains vont être ravis. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Non, dans la gare. "

Échanges croisés peu audibles.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je relaye ce que disait Monsieur Delmestre le, départ de gare, on ne va pas le transformer en gare. Je rappelle par ailleurs que ce n'est pas une gare, mais un parking. Merci.

Je pense que nous sommes d'accord depuis le début de cette mandature pour dire qu'il faut fermer cette gare, parce que ce n'est pas une gare, mais un parking. Il faudrait qu'elle revienne à son activité première.

Je vais mettre votre vœu aux voix avec un avis défavorable de l'exécutif. "

Considérant l'annonce par le préfet d'Île-de-France du maintien de la gare routière de Bercy jusqu'en 2030 contrairement à la volonté initiale de la Mairie de Paris de la fermer après les Jeux olympiques et Paralympiques ;

Considérant que le nombre de cars longue distance à Paris-Bercy devrait être diminué de moitié d'ici la fin de l'année 2025 ;

Considérant que les conditions d'installation de la gare à Bercy sont indignes d'une gare routière internationale : graffitis sur les murs, insalubrité des toilettes, taille de la salle d'attente inadaptée, manque de maintenance, d'entretien et de nettoyage du lieu ;

Considérant que le parc de Bercy souffre de cette sur-sollicitation inadaptée, vouée à s'empirer avec le transfert de la bibliothèque du centre de Pompidou et ses plus de 1,2 million de visiteurs annuels, pendant cinq ans ;

Considérant qu'environ 5 millions de voyageurs par an transitent par la gare routière Paris Bercy, dont 35% de Franciliens ;

Considérant le rapport de l'Autorité de régulation des transports de juillet 2024 et la nécessité de rediriger à terme le trafic des cars longue distance sur des sites adaptés et selon un calendrier précis et anticipé ;

Sur proposition de Franck Margain, Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris,

Le Conseil de Paris **émet le vœu que** :

- La Ville de Paris communique un calendrier précis relatif au trafic de cars longue distance :
 - o Ouverture de nouvelles gares routières
 - o **Transfert des flux d'une gare à une autre**
- La Ville de Paris, la SAEMES et **les compagnies d'autocars présentes à Bercy Seine (Flixbus et Blablabus) concluent une convention tripartite pour l'amélioration et l'entretien de la gare routière dans la perspective de l'accueil des visiteurs jusqu'en 2030, qui devra comporter** :
 - o Des meilleurs cheminements piétons, grâce à des panneaux indiquant le chemin et une **délimitation claire par des barrières afin d'éviter la dégradation du parc** ;
 - o **Une sécurité renforcée sur place, grâce à la mobilisation d'agents de la Police municipale** et de sécurité privée ;
 - o **L'installation de sanitaires supplémentaires** ;
 - o **L'aménagement d'un service de restauration légère** ;
 - o **Une salle d'attente.**



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 25 dont 5 pouvoirs	
Pour : 6	Contre : 19
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. La délibération est rejetée.	

(DELIB 12-2025-066 VCEU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Vœu n°V122025-009 : Vœu relatif à l'harmonisation et à l'entretien des pieds d'arbres de l'arrondissement, présenté par Franck Margain et les élus du groupe **Change Paris 12^e**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais au vœu relatif à l'harmonisation et à l'entretien des pieds d'arbres de l'arrondissement, présenté par Franck Margain et les élus du groupe **Change Paris 12^e**.

Monsieur Margain, c'est à vous. "

Monsieur Frank Margain, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Madame la Maire, je vous remercie. Je crois que le vœu parle de lui-même : nous souhaiterions avoir un peu d'éclairage sur ce que vous comptez faire concernant l'harmonisation des pieds d'arbres. On en a recensé un certain nombre de différents, il y en a beaucoup à l'abandon. Quel choix avez-vous fait pour le 12^e, j'entends puisque finalement, quelques-uns sont plutôt bien tandis que d'autres sont complètement à l'abandon. Quelle est la politique pour le 12^e à ce sujet ? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Monsieur Margain. Monsieur Teisseire pour vous répondre. "

M. Christophe Teisseire, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire. Monsieur Margain, nous sommes ici nombreux à avoir un attachement particulier, voire même de l'affection pour nos arbres. Cependant, au sein de votre groupe politique, seuls leurs pieds semblent vous intéresser. J'en veux pour preuve que déjà en novembre 2022, au travers de ma réponse à une question orale, il m'avait déjà fallu rassurer Madame Marcin sur la qualité des aménagements de nos pieds d'arbres.

Une question de plus en 2024, et j'aurais pu être taquin et reprendre le concept journalistique de Marronnier.

En ce qui concerne votre vœu d'aujourd'hui, il commençait pourtant bien avec les premiers considérants. Mais vous en avez oublié un qui aurait indiqué que considérant vos démarches Embellir votre quartier et rues aux enfants qui ont permis entre autres la plantation de très nombreux arbres dans notre bel arrondissement au profit de ces habitantes et de ces habitants. Hélas, vous avez préféré subodorer que nous n'avions pas de plan de travail sur la gestion des pieds d'arbres. Or, en lien avec le manifeste pour la beauté de Paris, des opérations d'harmonisation et de réfection des pieds d'arbres sont mises en œuvre par la DVD en relation avec la Mairie d'arrondissement pour définir ensemble les axes prioritaires à traiter. De plus, depuis 2022, afin d'assurer une harmonisation durable et une meilleure gestion de l'espace public, tous les nouveaux permis de végétaliser intègrent un aménagement standardisé, réalisé directement par la Ville qui inclut la pose d'une bordure métallique pleine de 20 centimètres de hauteur avec un coloris unique.

À ce jour, 52 arbres du 12^e arrondissement ont bénéficié de ces aménagements. La mise en place d'un marché unique DVD-DEVE permettra par ailleurs d'accélérer le processus et d'améliorer la gestion des pieds d'arbres dans l'arrondissement.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Enfin, je veux vous rassurer, l'entretien des pieds d'arbres est déjà une priorité pour les services de la Mairie. La DPE assure un nettoyage régulier des pieds d'arbres, notamment des grilles d'arbres. Concernant les pieds d'arbres végétalisés, l'entretien est assuré à la fois par les jardiniers de la DEVE s'agissant de l'entretien horticole et par les agents de la DPE s'agissant du nettoyage, de la tonte et du débroussaillage plusieurs fois par an, là où c'est nécessaire.

Cependant, et je vais vous décevoir, une harmonisation systématique des pieds d'arbres n'est pas envisageable en raison de plusieurs contraintes. Des contraintes techniques d'abord, la présence des réseaux souterrains – eau, électricité, gaz, etc. -, le développement des troncs ne laissant pas d'espace suffisant pour permettre un bon développement des plantations. Des contraintes d'usage et de sécurité dans des zones très fréquentées comme les abords des stations de métro, les trottoirs étroits ou à proximité des passages piétons. Certains types d'aménagements de pieds d'arbres peuvent gêner la circulation des piétons et plus particulièrement des personnes à mobilité réduite.

Chers collègues, je vous propose de rejeter ce vœu, car il repose sur un constat partiel et ne prend pas en compte la réalité technique et organisationnelle du sujet. Une approche rigide ne serait ni pertinente ni efficace. Nous continuerons à travailler au cas par cas en maintenant un équilibre entre végétalisation, entretien et usage de l'espace public.

Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Vous avez compris que dès que l'on peut, on ne fait plus de pieds d'arbres, mais des bandes plantées. C'est vraiment très bien.

Je mets ce vœu aux voix, relatif à l'harmonisation de l'entretien des pieds d'arbres de l'arrondissement présenté par Monsieur Margain et les élus du groupe Changer Paris 12. "

Considérant la place structurante des arbres dans le paysage urbain et leur rôle dans l'amélioration de la qualité de l'air, la lutte contre les épisodes climatiques exceptionnels (canicules, orages) et le bien-être des Parisiens ;

Considérant les rapports successifs du GIEC qui soulignent le rôle indispensable de la nature pour absorber et stocker le CO₂ – en particulier les arbres les plus anciens qui sont plus efficaces pour cela – notamment en zone urbaine ;

Considérant les fortes attentes des citoyens en matière d'apaisement des aménagements urbains (mobilier - pieds d'arbres) ;

Considérant la compétence de la Mairie de Paris de garantir le bon fonctionnement et le bon aspect des équipements urbains – dont les pieds d'arbres font partie ;

Considérant les travaux menés par la Ville de Paris ayant abouti à la publication en 2022 d'un « Manifeste pour la Beauté » par Emmanuel GRÉGOIRE, le Premier Adjoint à la Maire de l'époque, au sein duquel la question des pieds d'arbres a été traitée (page 55 de l'ouvrage "Le Sol") ;

Considérant que, dans le 12^e arrondissement, l'aménagement des pieds d'arbres fait l'objet d'une forte disparité avec pas moins de 30 dispositions différentes ainsi que des manques d'entretien régulièrement constatés (cf. annexe).



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Sur proposition de Franck Margain et des élus du groupe Changer Paris 12e :

Le Conseil du XII^{ème} arrondissement émet le vœu que :

- **Sur la base du « Manifeste de la Beauté », un plan d'harmonisation de l'aménagement des pieds d'arbres du 12^e arrondissement soit engagé ;**
- **L'organisation du travail quotidien** des équipes locales de la DEVE et de la DPE intègre **respectivement un focus sur les pieds d'arbres et sur leur entretien et leur nettoyage.**

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 23 dont 5 pouvoirs	
Pour : 4	Contre : 019
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est défavorable. La délibération est rejetée.	

(DELIB 12-2025-067 VŒU)

Départ de Madame Sandrine Charnoz après le vote du vœu V122025-009.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Question n°Q122025-001: Question orale de Franck Margain et des élus du groupe Changer Paris, relatif au quai de la Râpée.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais aux questions orales. Monsieur Margain, vous allez de nouveau avoir la parole. "

Monsieur Frank Margain, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Je vous remercie. C'est une question orale très importante parce que vous avez fait une végétalisation sur l'angle quai de la Râpée, boulevard de la Bastille assez réussie. On devait avoir une dénomination. Je voulais savoir si vous aviez contacté la famille. Je voulais avoir un peu de mise à jour concernant cette dénomination de Brocca.

En face, vous avez l'espace canin qui avait été accepté par cet honorable hémicycle. Je voulais savoir où cela en était.

Ce sont des questions d'actualité. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Tout à fait, merci. J'espère que la végétalisation vous plaît. Il y aura beaucoup de projets et de dénominations d'ailleurs dans ce quartier.

Monsieur Christophe Teisseire pour vous répondre. "

M. Christophe Teisseire, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci Madame la Maire. Monsieur Margain, avant de répondre à votre question, je veux à mon tour vous dire mon irritation. En effet, vous nous avez habitués encore ce soir à dénoncer chaque délibération présentée qui impacte les autres arrondissements que le 12^e. Quelle fut ma surprise, comme Monsieur Delmestre, quand j'ai constaté amèrement que votre question orale était destinée au prochain Conseil de Paris et non pas à notre conseil d'arrondissement. Je suis à mon tour meurtri par ce manque d'égard.

Dois-je répondre à une question qui ne nous est pas posée ? Je vais vous répondre.

Votre question est courte, mais dense. Vous avez souhaité savoir où en était la restructuration de la place Mazas, la création d'un espace canin et la requalification du triangle en square Philippe de Brocca.

Tout d'abord, concernant la demande de restructuration de la place Mazas, vous le savez, les projets d'aménagement du triangle quai de la Bastille, quai de la Râpée et place Mazas sont des sujets complexes qui font l'objet d'une réflexion approfondie depuis plusieurs années. Il y a notamment de fortes contraintes techniques. La place est située à un carrefour important, au croisement du boulevard de la Bastille, du quai de la Râpée, de la Seine et du canal Saint-Martin. De plus, on note la présence de nombreux réseaux en sous-sol : métro, assainissement, égouts, fonctionnement d'écluses entre autres. Mais ce n'est pas tout : il faut compter également avec un cadre réglementaire contraignant. L'extension du périmètre UNESCO aux rives de la Seine adoptée en 2018 impose des contraintes strictes sur les possibilités d'aménagement. Toute transformation doit s'inscrire dans ce cadre.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Plusieurs tentatives d'aménagement ont été imaginées, malheureusement chacune non concluante. D'abord le projet « Réinventer la Seine » en 2016-2017 n'a pas pu être concrétisé, notamment en raison du périmètre UNESCO et de l'absence de consensus sur la programmation. Ensuite, une convention d'occupation du domaine public a été lancée en 2019 pour réhabiliter les bâtiments existants sans construction nouvelle. Une seule offre a été reçue, proposant des espaces associatifs, un centre de ressources sur l'écologie et les espaces végétalisés, mais elle a été jugée trop fragile économiquement et rejetée.

Autre proposition, celle de la station ALSPV en février 2021 pour le projet « La Seine n'est pas à vendre ». Une rencontre avec la Mairie a été proposée afin de discuter de leur vision, mais aucun retour n'a été reçu de leur part à ce jour.

Enfin, dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier 2 » sur Aligre Gare de Lyon en 2022, il y a eu une concertation avec les habitantes et les habitants. Elles et ils ont identifié des priorités d'aménagement et la place Mazas n'a pas été retenue, car elle est déjà arborée, et vous l'avez reconnu, et dans la continuité des aménagements du boulevard de la Bastille.

En conclusion, compte tenu des fortes contraintes techniques du cadre réglementaire strict de l'échec des tentatives précédentes et du résultat de la concertation avec les habitants, la végétalisation et la restructuration de la Place Mazas ne peuvent être envisagées à court terme. Toutefois, la Ville reste attentive aux propositions qui pourraient être expérimentées dans le respect du contexte réglementaire et des attentes locales.

Ensuite, concernant le parc canin, les études d'implantation d'un parc canin sur le secteur de la place Mazas sont bien toujours en cours. La mission « Animal en ville » travaille précisément sur le sujet en ce moment. Entre les contraintes techniques et les nuisances potentielles, les études sont longues, mais elles avancent bien, soyez-en assurés. Nous avons bien le sujet en tête et c'est toujours un projet que nous avons à cœur de mener à terme, si possibilité il y a.

Enfin, concernant la requalification du triangle en square Philippe de Brocca, l'avis défavorable sur cette requalification a été rendu en juin 2023 et repose sur les conclusions de la concertation menée avec les habitants en 2022 qui avaient identifié d'autres priorités pour l'aménagement de l'arrondissement. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"On a eu un vœu, on l'a voté en conseil d'arrondissement et en CP. Je m'inscris en faux. Effectivement, ce n'est pas mis en place. Madame Laurence Patrice vous répond à chaque fois qu'il y a un peu un engorgement. Nous avons voté il y a moins de 2 ans sur le vœu, nous l'avons voté à l'unanimité favorablement dans le conseil d'arrondissement. Il a été voté favorablement en Conseil de Paris, sauf qu'il y a un engorgement.

Effectivement, pour le parc canin et toutes les questions que vous avez posées, on a eu la chance et l'honneur d'avoir le passage de la flamme qui a un petit peu mis en berne toutes les études concernant ce sujet.

Je me félicite quand même de l'évolution de la végétalisation sur cette partie de l'arrondissement."



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Madame la Maire

En 2022 l'exécutif de Paris12 avait accepté la demande de dénomination du triangle Quai de la Bastille / quai de la Rapée en « square Philippe de Brocca » en hommage du grand cinéaste natif du 12^e

En 2024 l'exécutif avait accepté la demande de restructuration de la place Mazas située quai de la Rapée pour une meilleure végétalisation et la création d'un espace canin

Les élus du groupe "changer Paris » souhaiteraient connaître l'état d'avancement des deux projets en particulier avec la nouvelle végétalisation du triangle de la Rapée mise en place à l'été 2024.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Question n°Q122025-002 : Question orale de Corinne Atlan-Tapiero et des élus Changer Paris, Les Républicains, relative au développement des bornes de recharge électrique dans le parc social de la Mairie du 12^e.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la question orale de Corinne Atlan-Tapiero et des élus Changer Paris, Les Républicains, relative au développement des bornes de recharge électrique dans le parc social de la Mairie du 12^e.

Le parc social, ce n'est pas de la Mairie du 12^e, c'est des bailleurs sociaux de la ville. On va croire qu'on a notre propre parc, ce qui malheureusement n'est pas le cas. On a un contingent, mais on se bat pour qu'il soit beaucoup plus gros.

Madame Atlan-Tapiero ? "

Madame Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci d'avoir resitué cette erreur qui a échappé à ma vigilance. Beaucoup de locataires de ces immeubles du parc social, du parc des bailleurs sociaux, nous signalent qu'ils n'ont pas de borne de recharge électrique. Je voudrais savoir si vous avez un état des lieux de l'implantation des bornes et de leur nombre.

Quel est votre plan d'action pour les développer et à quel horizon ?

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Slama pour vous répondre. "

Mme Éléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Bonsoir Madame Atlan-Tapiero. Comme vous le soulignez dans votre question, les véhicules électriques constituent une réponse à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines rejetées en masse par les véhicules thermiques. Dès lors, l'usage des véhicules thermiques est à limiter à l'intérieur des villes pour maintenir leur habitabilité, limiter les îlots de chaleur urbains et améliorer la qualité de l'air.

La crise environnementale doit toutefois être considérée dans sa globalité.

La majorité municipale défend une évolution globale et durable des mobilités en ville, passant par la réduction drastique de l'usage des véhicules personnels. Je crois que vous le savez.

À ce jour, il existe 114 bornes de recharge de véhicules électriques dans l'espace public du 12^e arrondissement. Toutefois, nous ne sommes pas en faveur de la poursuite du développement de ces bornes de recharge électriques. La Ville de Paris n'aide plus financièrement l'installation des bornes de recharge de véhicules électriques, qu'il s'agisse de copropriétés ou de bailleurs sociaux. Votre question porte plus spécifiquement sur l'équipement des parkings des bailleurs sociaux en bornes de recharge électrique. Le service des déplacements de la Ville de Paris ne suit pas spécifiquement ce sujet, qui est davantage piloté par les bailleurs sociaux. Nous les avons consultés pour connaître leur stratégie particulière, puisqu'ils disposent de stratégies propres et de stades d'avancement très distincts. ICF La Sablière nous indique qu'ils ont peu de parkings où les bornes



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

de recharge de véhicules électriques ont été déployées. Quelques tests ont été réalisés sur leur parc, mais pas dans le 12^e arrondissement. Le bailleur recherche la solution la plus adaptée sur l'ensemble de son patrimoine et étudie les différentes options qui s'offrent à eux.

S'agissant d'Elogie-Siemp, ils ont également peu de parkings où les bornes de recharge électrique ont été déployées. Les parkings dotés de bornes de recharge électrique sont des emplacements de stationnement loués au gestionnaire de parkings Yespark. Lorsque ce dernier identifie les besoins en installation de bornes de recharge électrique, une demande est adressée au bailleur Elogie pour validation préalable après examen de la faisabilité technique. Il y a plusieurs résidences dans le 12^e qui ont ce type de recharge dans le parc d'Elogie-Siemp. On a 9 bornes rue de la Nativité, 10 bornes au 5 rue Corbineau, 6 bornes au 22 rue Hénard et 6 au 20 rue de Toules.

Paris Habitat, le plus gros bailleur de l'arrondissement : au départ, la politique d'installation de ces bornes consistait pour ce bailleur à répondre à chaque demande émanant des locataires. Il s'agissait vraiment de coller aux besoins des locataires. Par la suite, Paris Habitat envisage de s'engager dans une démarche de planification plus forte pour accompagner l'évolution des modes de vie, des mobilités et de s'engager dans une politique de l'offre des bornes pour accélérer l'utilisation de véhicules électriques. Ils sont sur l'inspiration un peu de CDC Habitat, de ce point de vue-là. D'ailleurs, il s'agit d'un mouvement assez collectif au sein du mouvement social.

L'ensemble des bailleurs s'intéressent à l'enjeu et d'ailleurs une étude inter-bailleurs est menée sur la question. Un cahier des charges est actuellement développé par Paris Habitat pour préparer le développement d'équipements et puis, bien évidemment, pour mettre en place les conditions d'aides financières de l'État qui n'étaient pas toujours suffisantes.

Sur le 12^e arrondissement, à peine une dizaine de bornes ont été installées dans les parkings des résidences de Paris Habitat.

Enfin, la RIVP : on n'a pas forcément d'état sur l'installation de bornes de recharge électrique sur le parc RIVP. Toutefois, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, les locataires qui disposent d'un parking sont en droit de demander à la RIVP l'installation de bornes de recharge pour leur véhicule. Ce droit s'applique à tout demandeur, y compris ceux qui sont des locataires extérieurs, qui ne sont pas locataires du logement social, mais qui louent ces parkings. Les travaux d'installation sont aux frais des locataires, qui ne sont pas autorisés à procéder à une installation de bornes de recharge sans autorisation préalable bien évidemment de la RIVP. Pour obtenir une autorisation, la RIVP indique aux locataires de se rapprocher de deux opérateurs dont la méthodologie d'installation de bornes respecte les critères en matière de gestion des puissances et de facturation des consommations d'énergie dans un parking.

J'espère avoir été exhaustive, peut-être un peu longue, mais vous comprendrez qu'il y a une politique qui n'est pas pilotée de manière centrale sur cette question et qui est laissée à la discrétion de chacun des bailleurs parisiens.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"La Ville de Paris ne finance plus forcément l'installation de bornes. "

Échanges inaudibles.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Elle ne les finance plus, mais elle n'est pas forcément en défaveur. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Éléonore Slama, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Cela ne fait plus partie des priorités. C'est pour cela que la Ville ne finance plus, sans pour autant être contre, Monsieur Margain. Nous ne sommes pas contre. "

Madame la Maire,

La lutte contre le réchauffement climatique, enjeu majeur des prochaines années, conduit à préférer la voiture électrique aux véhicules thermiques.

Force est de constater que l'ensemble des parkings du parc social n'offre que peu -voire pas du tout- d'emplacements et de bornes de recharge électrique.

Avez-vous un état des lieux précis de l'implantation des bornes et de leur nombre ?

Quel est votre plan d'action pour développer de façon intensive ces équipements à destination des locataires de ces immeubles du parc social et à quel horizon ?

Nous vous remercions de vos réponses et de votre engagement.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Question n°Q122025-003 : Question orale de Corinne Atlan-Tapiero et des élus Changer Paris, Les Républicains relative **aux suites judiciaires données sur l'affaire des désordres de la caisse des écoles du 12^e constatés lors d'un audit en 2013 et 2014.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Atlan-Tapiero, vous avez l'honneur de finir avec cette question orale. J'avoue que les bras m'en sont tombés parce qu'effectivement, c'est un sujet que nous avons beaucoup étudié lors de l'ancienne mandature. De le voir réapparaître, je pense que cela va rappeler quelques souvenirs aux anciens et anciennes que nous sommes.

Question orale de Corinne Atlan-Tapiero et des élus Changer Paris, Les Républicains relative aux suites judiciaires données sur l'affaire des désordres de la caisse des écoles du 12^e constatés lors d'un audit en 2013 et 2014, qui a eu effectivement des suites judiciaires.

Madame Atlan-Tapiero, je vous laisse le présenter. "

Madame Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci Madame la Maire. Vous avez raison, c'est une affaire qui date pour laquelle nous avons demandé à de nombreuses reprises des réponses qui ne nous sont jamais parvenues. On s'était dit qu'il serait peut-être bien que l'on ait un petit point d'étape ou le petit point final sur cette situation.

Je rappelle, pour les moins de 20 ans : en 2014, que la présidente de la Caisse des écoles a informé le conseil d'arrondissement de la suspension à titre conservatoire du directeur de la Caisse des écoles du 12^e par suite d'un audit approfondi ayant révélé de nombreux dysfonctionnements qui ont mis en péril la solvabilité de la caisse des écoles du 12^e. Son licenciement était prononcé et effectif le 22 août 2014.

Selon le communiqué de la Ville de Paris, et j'ai bien pris soin de reprendre in extenso ce communiqué pour n'être accusée d'aucune diffamation : « L'Inspection générale a rendu son rapport définitif fin juin 2014. Il souligne, d'une part, que « la non-conformité aux normes comptables en vigueur de la comptabilité et de la gestion de la Caisse des écoles compromet la sincérité des budgets préparés par le directeur de la Caisse des écoles en vue de leur adoption par le Comité de gestion » ; d'autre part que le directeur « n'a jamais cherché à redresser la situation financière par des mesures d'économies appropriées » ; enfin, que « les pratiques d'achat de l'établissement sont très contestables et porteuses de risques juridiques importants ».

Un signalement a aussitôt été fait par l'Inspection générale de la Ville au procureur de la République, au titre de l'article 40 du Code de procédure pénale, afin qu'il décide des suites judiciaires à donner à ce dossier. »

Nous devons être tenus informés des suites de ce dossier. Or à ce jour, les seules informations que nous avons eues sont de constater que la Ville a abondé et comblé le déficit abyssal de la Caisse des écoles, qui frôlait des sommes extrêmement importantes puisqu'on a vendu les centres de loisirs, Pornichet, etc.

Nous vous demandons de bien vouloir nous donner les éléments de réponse que nous sollicitons depuis des années, si bien sûr vous les avez. Puisque la transparence dans l'usage ou le mésusage des fonds publics, des deniers publics se doit d'être parfaite.

Je vous remercie. "



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci Madame Atlan-Tapiero. Je n'étais ni Maire à l'époque ni présidente de la Caisse des écoles, ce que je suis actuellement. J'ai demandé effectivement encore une fois à avoir un accompagnement pour ces réponses. Que vous nous posiez une question 11 ans après cette situation, je vais rappeler quand même que la gestion actuelle de la Caisse des écoles est saine, ambitieuse et innovante. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des agentes et agents qui prennent soin des 10 000 repas servis à nos enfants tous les jours, avec une alimentation durable et de qualité puisque nous avons dépassé les 84 % de bio et durable.

Pour vous répondre, le signalement transmis en 2014 par l'Inspection générale a été pris en compte par le parquet de Paris. À ce jour, aucune suite pénale n'a été rendue publique. On n'a pas réussi à avoir d'autres éléments. Ce silence ne relève ni de la Mairie ni de la Caisse des écoles, mais exclusivement du pouvoir discrétionnaire du procureur quant à l'opportunité des poursuites. Il n'y a rien qui a été rendu public à ce sujet.

Toutes les informations ont été données en fin de présente mandature sur ce dossier. Vous avez siégé au comité de gestion de la Caisse des écoles du 12^e entre 2014 et 2020, période couvrant l'intégralité du redressement, vous avez donc eu accès aux rapports annuels d'activité de la Caisse, aux comptes administratifs et aux budgets primitifs commentés en séance, aux procès-verbaux du comité de gestion systématiquement transmis. On les a. Toutes les délibérations ayant trait aux mesures correctives ont été prises avec l'appui du comité de gestion. Mais pour le coup, nous n'avons à ce jour aucune information en tout cas publique sur le sujet. "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"D'ailleurs, si vous me permettez de rajouter, souvenez-vous que nous avons décidé de ne voter aucune délibération de la Caisse des écoles tant que l'on n'avait pas d'informations. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

"Tout à fait, je le sais. C'est pour cela que j'ai été particulièrement surprise de voir votre question orale, en me disant « Le sujet revient au bout de 6 ans de mandature effective. »

Mesdames et messieurs, nous en avons terminé avec notre ordre du jour et notre séance, qui s'est tenue dans des conditions plutôt favorables. Merci beaucoup. Je vous remercie bien évidemment de votre présence et du bon déroulement de nos échanges pour faire vivre notre assemblée et la démocratie de proximité. Il y a eu beaucoup de questions et de débats de fond, je m'en félicite. C'est effectivement important dans cette instance. C'est resté plus ou moins courtois et je vous en félicite aussi.

Notre prochain conseil aura lieu le 20 mai à 19 h 00. J'espère que nous aurons une salle dédiée. En tout cas, comptez sur moi pour faire en sorte d'avoir désormais une alternative à notre salle des fêtes de la Mairie.

Je vais vous demander un tonnerre d'applaudissements pour nos agentes et nos agents et mes collaborateurs et collaboratrices. Il y en a beaucoup qui ont quitté la salle.

Je salue également l'arrivée de Samuel Simonnet comme Directeur de Cabinet. Bravo à lui pour son premier Conseil d'arrondissement.

Merci à vous.

Je vous souhaite une excellente soirée, au plaisir. "

Applaudissements.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 25 Mars 2025– 19H

La séance est levée à 22 h 53.

Signature 	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 ^e arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.